

Université de Montréal

Les technologies de l'information et de la communication utilisées en contexte de violence conjugale : *une analyse des liens entre les cyberviolences vécues, les stratégies d'adaptation et la détresse psychologique*

Par

Florence Laguë Maltais

École de criminologie, Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maîtrise ès science (M. Sc.)

en criminologie, option mémoire

Avril, 2021

© Florence Laguë Maltais, 2021

Université de Montréal

École de criminologie, Faculté des arts et des sciences

Ce mémoire intitulé

**Les technologies de l'information et de la communication utilisées
en contexte de violence conjugale :**
*une analyse des liens entre les cyberviolences vécues, les stratégies d'adaptation
et la détresse psychologique*

présenté par

Florence Laguë Maltais

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Marie-Marthe Cousineau

Directrice de recherche

Mylène Fernet

Codirectrice

Martine Hébert

Membre du jury

Isabelle V. Daigneault

Membre du jury

Résumé

Cela fait près de 50 ans que les études criminologiques se penchent sur l'étude des violences conjugales. Au cours de ces décennies, de nombreuses avancées ont fait évoluer notre compréhension de ce phénomène : entre autres, les études féministes ont conduit à concevoir ces violences comme un problème social important. À travers cette perspective, les violences conjugales ne sont plus conçues comme un conflit entre deux partenaires, mais plutôt comme un moyen utilisé par un partenaire pour contrôler et dominer l'autre.

L'arrivée relativement récente des technologies de l'information et de la communication (TICs) a grandement modifié l'expérience des femmes victimes de violences conjugales : plusieurs études montrent que les TICs sont utilisées en contexte de violence conjugale et de séparation. Alors que les violences conjugales ont été beaucoup documentées, force est de constater que très peu d'études sur le sujet intègrent les cyberviolences dans leurs analyses. Par conséquent, les cyberviolences, leurs impacts émotionnels perçus et les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide mobilisées par les femmes à l'ère du numérique sont encore relativement peu connus.

Pour pallier ces limites, le présent mémoire explore les liens entre les violences conjugales traditionnelles et les cyberviolences perpétrées par un partenaire ou ex-partenaire intime. Trois objectifs spécifiques sont visés, soit de 1) documenter les expériences de violences conjugales traditionnelles et de cyberviolences auprès de femmes victimes de cyberviolences, 2) préciser les impacts psychologiques perçus, ainsi que les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide mobilisées par les femmes victimes de cyberviolences et 3) évaluer la contribution des violences perçues et des stratégies d'adaptation à la prédiction de la détresse psychologique. Pour ce faire, un échantillon de 419 femmes âgées de 18 à 29 ans a rempli un questionnaire portant sur leurs expériences de cyberviolences perpétrées par un partenaire ou ex-partenaire intime dans les 12 mois précédant l'étude.

Des analyses descriptives et des analyses de régression linéaire multiple ont été effectuées. Les résultats suggèrent que les violences conjugales et les cyberviolences conjugales sont cooccurrentes et que les cyberviolences ont un impact important sur la santé émotionnelle des femmes qui en sont victimes. Par ailleurs, contrairement aux attentes, les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide n'ont pas été associées à une diminution de la détresse psychologique perçue.

Les résultats de ce mémoire font état de l'importance de poursuivre la recherche sur le phénomène des cyberviolences et particulièrement sur l'efficacité perçue à moyen et long termes des stratégies d'adaptation et de recherche d'aide. Aussi, considérant la cooccurrence des cyberviolences et des violences conjugales traditionnelles, il apparaît nécessaire de poursuivre les efforts de sensibilisation auprès des différents intervenants et intervenantes œuvrant auprès des victimes de violences conjugales sur les cyberviolences. Une meilleure connaissance de ce phénomène leur permettrait de promouvoir des stratégies efficaces auprès des victimes afin d'y faire face.

Mots-clés : cyberviolence, violence conjugale, contrôle coercitif, terrorisme conjugal, stratégies d'adaptation, recherche d'aide, détresse psychologique.

Abstract

For almost half a century now, criminology studies have addressed the problem of intimate partner violence (IPV). Although many perspectives have contributed to the study of IPV, it was feminists who brought IPV into the social sphere. Indeed, feminists no longer refer to IPV as a dispute between two partners, but rather as a means of domination and control.

The relatively recent creation of new technologies, such as smartphones and social media, are known to be used in context of IPV (Dimond et al., 2011; Marganski et Melander, 2018; Stanley et al., 2018; Woodlock, 2017). While we know a lot about IPV, it is surprising that very few studies include cyberviolence in their analysis. To date, we know very little about cyberviolence in intimate relationship, its emotional consequences and its specific coping and help-seeking strategies.

In order to bring insight into this phenomenon, the present study explores the links between intimate partner violence and cyberviolence. Precisely, the study aims to (1) document the experiences of intimate partner violence and cyberviolences of women victim of cyberviolences, (2) define the perceived psychological consequences and coping strategies used by women victims of cyberviolences and (3) explore the incidence of violence and coping strategies on perceived psychological distress. To do so, a sample of 419 women aged 18 to 29 completed an online questionnaire on their experiences of cyberviolence in their intimate relationship in the past 12 months.

Descriptive analysis and multiple regression analysis have been conducted. The results suggest a co-occurrence of intimate partner violence and cyberviolence. Cyberviolence also have a significant impact on women's emotional well-being. Surprisingly, none of the coping or help-seeking strategies were associated with a reduction in perceived psychological distress.

The results of this study highlight the importance of studying medium- and long-term effectiveness of coping and help-seeking strategies in the context of cyberviolence. Moreover, considering the co-occurrence of cyberviolence and IPV, it seems relevant to raise awareness about cyberviolence among social workers working with victims of IPV. A better understanding of cyberviolence could help promote effective coping strategies among victims.

Keywords: cyberviolence, intimate partner violence, coercive control, intimate terrorism, coping strategies, help-seeking, psychological distress.

Table des matières

Résumé	3
Abstract	4
Table des matières	5
Liste des tableaux	8
Remerciements	9
Introduction	10
Chapitre 1 – Recension des écrits	13
1.1 Vers une approche féministe de la victimologie	13
1.2 Évolution de la conceptualisation de la violence conjugale	17
1.3 Les cyberviolences en contexte de relation intime	18
1.2.1 Conceptualisation des cyberviolences	19
1.2.2 Les manifestations des cyberviolences	21
1.2.3 Les conséquences des cyberviolences	24
1.4 Les stratégies d’adaptation et de recherche d’aide face à la violence conjugale	26
1.3.1 Les stratégies d’adaptation	26
1.3.2 La recherche d’aide	30
1.5 Problématique	34
1.6 Objectifs et hypothèses de recherche	36
Chapitre 2 – Méthodologie	39
2.1 Contexte de l’étude	39
2.2 Devis de recherche	39
2.3 Population ciblée et stratégies de recrutement	40
2.4 Instruments de mesure	41

2.4.1	Expériences de violences conjugales subies	41
2.4.2	Expériences de cyberviolences vécues.....	42
2.4.3	La détresse psychologique perçue.....	42
2.4.4	Les stratégies d'adaptation.....	43
2.4.5	La recherche d'aide	43
2.5	Procédures	44
2.6	Considérations éthiques.....	44
2.7	Stratégies d'analyse.....	45
Chapitre 3 – Résultats		48
3.1	Statistiques descriptives	48
3.1.1	Profil sociodémographique des participantes.....	48
3.1.2	Violences subies.....	49
3.1.3	Détresse psychologique perçue	51
3.1.4	Stratégies d'adaptation	52
3.2	Analyses inférentielles	54
3.2.1	Résultats des analyses de régression linéaire multiple pour les stratégies de recherche d'aide.....	55
3.2.2	Résultats des analyses de régression linéaire multiple pour les stratégies d'adaptation	57
Chapitre 4 – Discussion.....		63
4.1	Retour sur les analyses descriptives	63
4.1.1	Expériences de victimisation.....	63
4.1.2	Détresse psychologique perçue	63
4.1.3	Stratégies d'adaptation	64
4.1.4	Stratégies de recherche d'aide.....	65
4.2	Retour sur les analyses inférentielles	66

4.2.1 Détresse psychologique et recherche d'aide	66
4.2.2 Détresse psychologique et stratégie d'adaptation	69
4.2.3 Détresse psychologique et terrorisme conjugal.....	71
Conclusion.....	74
Références bibliographiques	79
Annexe 1 - Questionnaire.....	86
Annexe 2 – Composition des échelles de mesure	106
Annexe 3 – Formulaire d'informations et de consentement	110

Liste des tableaux

Tableau 1. –	Caractéristiques sociodémographiques des participantes ($n = 419$)	49
Tableau 2. –	Fréquence des cyberviolences et des violences traditionnelles vécues au moins une fois dans les 12 derniers mois ($n=419$).....	50
Tableau 3. –	Moyenne et écart-type de l'index de symptôme psychiatrique et ses composantes ($n=362$)	51
Tableau 4. –	Fréquence de la détresse psychologique perçue ($n=419$).....	52
Tableau 5. –	Fréquence de l'utilisation des stratégies d'adaptation et des ressources d'aide ($n=419$).....	54
Tableau 6. –	Régression linéaire de l'indice de détresse psychologique perçue en fonction des violences vécues et de la recherche d'aide auprès d'un professionnel de la santé (méthode = entrée).....	56
Tableau 7. –	Régression linéaire de l'indice de détresse psychologique perçue en fonction des violences vécues et de la recherche d'aide auprès d'un professionnel du milieu juridique (méthode = entrée)	57
Tableau 8. –	Régression linéaire de l'indice de détresse psychologique perçue en fonction des violences vécues et de la stratégie « avoir bloqué le partenaire des réseaux sociaux » (méthode = entrée).....	60
Tableau 9. –	Régression linéaire de l'indice de détresse psychologique perçue en fonction des violences vécues et de la stratégie « avoir supprimé son partenaire des réseaux sociaux » (méthode = entrée)	60
Tableau 10. –	Régression linéaire de l'indice de détresse psychologique perçue en fonction des violences vécues et de la stratégie « avoir cessé de partager ma localisation » (méthode = entrée).....	61
Tableau 11. –	Régression linéaire de l'indice de détresse psychologique perçue en fonction des violences vécues et de la stratégie « ajuster ses paramètres de sécurité » (méthode = entrée).....	61

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier mes directrices, Marie-Marthe Cousineau et Mylène Fernet. Mylène, merci de m'avoir épaulé durant ce long périple! Malgré toutes les embûches (la Covid n'étant pas la moindre!), tu as su me guider et m'amener à produire un mémoire dont je suis fière. Merci aussi, Marie-Marthe Cousineau, pour tes commentaires constructifs et les nombreuses relectures!

J'aimerais prendre le temps de remercier toutes mes amies du Laboratoire d'études sur la violence et la sexualité de l'UQAM! Geneviève, sans toi ce mémoire n'aurait jamais vu le jour! Merci d'avoir été ma compagne quasi quotidienne dans ce long parcours, merci pour ton écoute dans mes moments de découragement, merci pour ton dévouement et ton implication dans mon projet! Ensemble, on a passé à travers toutes les épreuves et les bons moments de cette recherche. Juste pour t'avoir rencontré et avoir travaillé avec toi, ça l'aura valu la peine!

Un merci aussi à Roxanne, Maude et Stéphanie. Vous êtes des femmes en or, merci de m'avoir écouté ventiler dans les zooms et surtout d'avoir pris le temps de me donner des coups de pouce quand j'en avais besoin! Je vous souhaite que du bon pour la suite de tous vos projets!

Un gros merci à Amélie. S'il y en a une qui a dû m'endurer jour après jour c'est bien toi! Merci d'avoir toujours été à l'écoute et de m'avoir soutenu dans la réalisation de mon mémoire. J'ai adoré toutes nos séances d'étude dans la cuisine... à regarder pensivement dehors! Merci aussi à Molly et Laura, mes amies de toujours, de m'avoir épaulé durant ma maîtrise!

Je tiens évidemment à remercier ma merveilleuse famille. Papa, maman, merci de m'avoir encouragé et d'avoir vécu avec moi mes frustrations tout comme mes réussites! Merci d'avoir cru en moi: j'espère que ce mémoire vous rendra fier!

À ma sœur, Magalie, merci d'avoir toujours été dans mon équipe. Ton support a vraiment fait une différence! Merci aussi à mon frère, Xavier, d'avoir écouté patiemment mes états d'âme! Enfin, merci à Serge, mon frère. On ne se voit pas souvent, mais je sais que tu penses à moi et que tu es fière de ta petite sœur.

Un merci tout particulier à Benjamin, mon amoureux. Tu étais là dans les moments les plus difficiles, toujours à m'écouter, m'encourager et à croire en moi, même lorsque je n'y arrivais pas! Merci mille fois de m'avoir accompagné tout au long de ce parcours. Ton support a fait toute la différence!

Enfin, je tiens à remercier toutes les femmes qui ont participé à cette étude. Vous êtes des femmes inspirantes, fortes, courageuses et tellement résilientes! Je vous souhaite tout le bonheur du monde! Ce mémoire vous est dédié!

Introduction

Grâce aux luttes féministes des années 1960-1970 qui ont permis de sortir les situations de violence conjugale de la sphère privée pour les dénoncer sur la place publique, la violence conjugale a été reconnue comme un problème social (Stark, 2007). L'apparition des premiers refuges pour femmes violentées est l'une des premières actions qui ont permis de sortir la violence conjugale de la sphère privée (Stark, 2007). La lutte contre ces violences s'est d'abord concentrée sur ses manifestations physiques, puis de nombreux chercheurs.es et activistes ont proposé des conceptualisations qui permettent de recadrer ces violences selon leurs causes structurelles. Aujourd'hui, les violences conjugales ne sont plus considérées comme une simple dispute de couple, mais comme un moyen utilisées par le partenaire pour contrôle et dominer sa victime (Johnson, 1995; Stark, 2007). Cette évolution de la conceptualisation des violences conjugales ne se limite pas au domaine de la recherche : en 1986 le Gouvernement du Québec a adopté la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* affirmant, pour la première fois, son caractère criminel et s'opposant à la perception répandue selon laquelle la violence conjugale était une affaire privée (Gouvernement du Québec, 1995).

Récemment, l'arrivée des technologies de la communication (TICs), notamment des réseaux sociaux et des téléphones intelligents, est venue bouleverser la réalité des femmes victimes de violences conjugales. Malgré les avantages offerts par ces technologies, particulièrement pour entrer en contact avec ses proches, elles peuvent devenir un outil pour commettre toutes sortes de violences. De plus en plus d'études indiquent que les technologies de l'information et de la communication (TICs) sont utilisées en contexte de violence conjugale ainsi qu'en contexte de séparation (Dimond et al., 2011; Marganski et Melander, 2018; Stanley et al., 2018; Woodlock, 2017). À l'évidence, certaines dynamiques de pouvoir que l'on retrouve dans le monde « physique » se transposent dans le monde numérique.

En outre, les études sur les violences conjugales et les cyberviolences ont permis d'une part de révéler leurs conséquences sur la santé émotionnelle des femmes, tout en témoignant, d'autre part, des nombreuses stratégies mises en place par les femmes pour faire face à ces violences.

Ainsi, à l’instar des violences conjugales traditionnelles¹, les cyberviolences ont été associées à de l’anxiété, des symptômes dépressifs, ainsi qu’un sentiment de peur et d’insécurité (Alvarez, 2012; Lindsay et al., 2016; Worsley et al., 2017). Par ailleurs, les études dans le domaine des violences conjugales indiquent que les femmes emploient de multiples stratégies pour assurer leur sécurité et éviter des épisodes de violence (Rizo, 2016). On dénote également que les amis et la famille sont des sources d’aide qui sont souvent sollicitées par les femmes victimes de violence conjugale (Amar, 2006; Fissel, 2018).

Considérant les connaissances actuelles, ainsi que l’importance grandissante des TICs pour perpétrer des violences envers une partenaire ou ex-partenaire intime, il apparaît essentiel d’inclure cette nouvelle réalité dans l’étude des violences conjugales afin d’offrir des services adaptés aux besoins et réalités des victimes.

Dans le but de contribuer à l’avancement des connaissances sur les TICs et les violences conjugales, le présent mémoire a comme objectif d’explorer les liens entre les cyberviolences et les violences conjugales perpétrées par un partenaire ou ex-partenaire intime. Concrètement, l’étude propose : 1) de documenter les expériences de violences conjugales traditionnelles et de cyberviolences vécues par un échantillon de femmes victimes de cyberviolences, 2) de préciser les impacts psychologiques perçus, ainsi que les stratégies d’adaptation et de recherche d’aide mobilisées par les femmes victimes de cyberviolences et 3) d’évaluer la contribution des violences vécues et des stratégies d’adaptation à la prédiction de la détresse psychologique.

Le présent mémoire se divise en quatre chapitres. Dans le premier chapitre, une recension des écrits sur les cyberviolences envers les femmes permet de préciser les concepts à l’étude, soit la violence conjugale et la cyberviolence. Plus précisément, ce chapitre débute par une parenthèse sur la mobilisation d’une perspective féministe en victimologie. Il offre ensuite un portrait des manifestations des cyberviolences et de leurs conséquences, puis aborde les stratégies d’adaptation et de recherche d’aide face à la violence conjugale et aux cyberviolences. Enfin, le chapitre se conclut sur la précision de la problématique, ainsi que des objectifs de recherche.

¹ Nous utilisons le terme de violences conjugales traditionnelles pour faire référence aux violences qui ne sont pas perpétrées à l’aide des TICs.

Le second chapitre présente la méthodologie utilisée pour la réalisation de l'étude. Le devis de recherche méthodologique, le recrutement des participantes, la collecte des données, les considérations éthiques et la stratégie analytique y sont décrits.

Le troisième chapitre présente les résultats de l'étude s'articulant principalement autour des trois objectifs de recherche. Dans un premier temps, des analyses descriptives fournissent un portrait des violences vécues, des impacts psychologiques perçus, ainsi que des stratégies d'adaptation et de recherche d'aide utilisées par les femmes. Dans un second temps, des analyses inférentielles permettent de mesurer l'impact des violences vécues et de la mobilisation de stratégies sur la détresse psychologique perçue des participantes.

Finalement, le dernier chapitre propose une discussion sur les principaux résultats de l'étude à la lumière de la recension des écrits. La conclusion souligne les limites de notre étude et envisage des pistes pour les futures recherches et l'intervention auprès des victimes de violence conjugale perpétrée via les TICs.

Chapitre 1 – Recension des écrits

Ce premier chapitre présente une recension des écrits sur le phénomène des cyberviolences en contexte de relation intime, ainsi que sur les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide connues en violence conjugale. En premier lieu, une contextualisation présentant les développements de la victimologie et plus spécialement les avancées féministes y contribuant sera présentée. Cette contextualisation permettra de poser les assises sur lesquelles repose ce mémoire. En deuxième lieu, les violences conjugales y sont conceptualisées. En troisième lieu, les connaissances relatives aux cyberviolences envers les femmes commises par un partenaire ou ex-partenaire intime sont présentées. Cette section aborde la conceptualisation des cyberviolences, ainsi que leurs conséquences connues. En quatrième lieu, les connaissances actuelles sur les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide en contexte de violences conjugales sont exposées. Le chapitre se termine par une mise en exergue des limites actuelles de la recherche pavant la voie à la problématique et à l'énoncé des objectifs traités dans ce mémoire.

1.1 Vers une approche féministe de la victimologie

L'étude des victimes, la victimologie, s'est développée plus tard que sa cousine, la criminologie. Bien qu'étant une discipline plus jeune, la victimologie s'est grandement diversifiée depuis son apparition, généralement associée à la publication en 1948 de *The Criminal and His Victims* par Hans Von Hentig. À ses débuts, la victimologie se concentrait principalement sur le rôle de la victime dans la commission du crime (Clay-Warner et Edgemon, 2020). Pour ces premiers chercheurs.es, la victimologie est un moyen de mieux comprendre le crime. Selon cette perspective, pour comprendre le crime dans sa globalité, il faut examiner les caractéristiques de la victime, sa place et son rôle dans la dynamique agresseur-victime (Fattah, 2010). On cherche en fait à savoir s'il existe une certaine propension à la victimisation qui serait responsable ou qui pourrait augmenter les probabilités d'être victime d'un acte criminel (Fattah, 2010). La victimologie permet ainsi de renverser la vision unilatérale de la criminologie, qui était jusqu'alors axée uniquement sur le délinquant, en incluant la victime dans l'analyse de la criminalité. L'emphase est alors mise sur les facteurs situationnels pouvant expliquer la victimisation, sur la relation entre la victime et l'agresseur et, par conséquent, sur l'influence de ces facteurs dans la commission d'un crime (Fattah, 2010).

C'est ainsi que la victime fait son apparition dans les études criminologiques. Néanmoins, les assises de cette nouvelle discipline seront rapidement critiquées par les chercheurs.es adoptant une perspective féministe, notamment lorsqu'il est question de la victimisation des femmes. Ces critiques dénoncent particulièrement l'exclusion des causes structurelles de la victimisation des femmes dans les analyses victimologiques, l'angle paternaliste des chercheurs.es ayant développé cette discipline et la propension de cette dernière à tomber dans le « *victim blaming* » (Clay-Warner et Edgemon, 2020).

En effet, la victimologie trouve ses assises dans la typologie offerte par Mendelsohn (1956) qui catégorise les crimes en fonction du niveau de responsabilité de la victime (Clay-Warner et Edgemon, 2020). Mendelsohn (1956) base cette typologie sur l'observation qu'il existe souvent une relation entre l'agresseur et la victime qui précède l'infraction. Suivant cette logique, il offre quatre types de relation entre la victime et le crime : 1) la victime est la cause de l'infraction, 2) la victime est le prétexte de l'infraction, 3) la victime est le résultat d'un consensus (ex. suicide à deux) et 4) la victime est la conséquence d'une coïncidence (ex. elle possède quelque chose qui est convoité par l'agresseur). À l'instar de Mendelsohn, Amar (1971), dans son ouvrage *Patterns in Forcible Rape* confirmera, à l'aide de données statistiques issues de l'analyse des agressions sexuelles commises à Philadelphie entre 1958 et 1960, qu'il existe bien souvent une relation entre la victime et l'agresseur, relation qui précède la perpétration de l'agression (voir Amar 1971).

Malgré les nombreuses critiques formulées à l'égard des « *victim precipitated theories* », rappelons que ces dernières ont fait en sorte qu'on s'intéresse aux victimes, qui étaient jusqu'alors ignorées par la criminologie. Ces premières études victimologiques ont également eu comme avantage de mieux documenter les conséquences concrètes des crimes sur les victimes. Elles ont également permis de soulever les disparités entre certains individus en matière de victimisation, notamment le revenu et le statut socioéconomique, la présence de mesures de sécurité (gardiens, policiers), l'origine ethnoculturelle et l'âge. Ces facteurs sont susceptibles d'accroître le risque de victimisation (Cohen et al., 1981). Bref, ces théories ont ouvert la voie à de nouvelles connaissances qui sont aujourd'hui indispensables à l'étude criminologique.

En dépit de leurs contributions, ces théories ont tendance à rapidement faire porter à la victime la responsabilité de l'acte criminel et offrent peu de place à une analyse des causes structurelles de la victimisation (ex. le racisme et le sexisme).

En réponse à ces critiques, les féministes vont mettre de l'avant une perspective de genre en victimologie. Les perspectives féministes vont notamment mettre de l'avant la notion de genre, les liens existants entre la victimisation des femmes et leur criminalisation et, finalement, la manière dont la victimisation des femmes peut contribuer à leur contrôle au sein de la société (Clay-Warner et Edgemon, 2020). En mettant en lumière la position unique des femmes victimes – position due à leur statut d'infériorité vis-à-vis des hommes – les féministes élargissent les horizons de la victimologie traditionnelle, qui ne s'étaient que très peu intéressées aux causes structurelles de la victimisation (Clay-Warner et Edgemon, 2020).

Cet avancement dans le domaine de la victimologie a des répercussions importantes dans le domaine des violences conjugales. À vrai dire, ce sont les féministes qui ont remis en question la conception même des violences conjugales, en avançant qu'il ne s'agissait pas d'un phénomène monolithique pouvant être mesuré uniquement par des comportements spécifiques (Clay-Warner et Edgemon, 2020). C'est ainsi que plusieurs chercheurs.es ont recadré les violences conjugales dans leur contexte social et structurel, tout en incorporant le contexte relationnel et individuel dans lequel elles se produisent en proposant des concepts comme le terrorisme conjugal (Johnson, 1995) et le contrôle coercitif (Stark, 2007). Ces nouvelles conceptualisations ont notamment permis de différencier la violence situationnelle de couple et la violence conjugale, l'une étant le résultat d'une dispute de couple et l'autre résultat d'une volonté de contrôler sa partenaire (Johnson et al., 2005).

L'avantage de ces nouvelles conceptualisations est qu'en plus de décrire des comportements précis et les motivations des agresseurs, elles s'attardent aussi à la nature des comportements : le contrôle. Dans le domaine des cyberviolences, ces conceptualisations sont reprises par certains chercheurs.es afin de rendre compte de l'étendue de ces violences tout en tenant compte du contexte dans lequel elles se produisent. Par conséquent, plusieurs chercheurs.es s'intéressant aux cyberviolences avancent l'idée qu'elles s'inscrivent dans un continuum de violence (Hayes et Dragiewicz, 2018; Henry et Powell, 2015; Powell et Henry, 2018). La notion de continuum de violence a été introduite par Kelly (1987) afin de mettre en évidence que les violences envers les femmes – que ce soit le harcèlement, l'agression sexuelle, la violence conjugale, le féminicide, etc. – sont gouvernées par une logique commune, soit le contrôle et l'infériorisation des femmes (Frenette et al., 2018; Kelly, 1987). Selon cette logique, les violences envers les femmes – et donc les cyberviolences – s'insèrent dans un continuum de violence qui assure la position dominante des hommes dans la société.

Les critiques féministes de la victimologie et leurs apports à la conceptualisation des violences envers les femmes, et particulièrement au champ des violences conjugales, influencent grandement la présente étude. Tout d'abord, cette étude s'aligne sur la conceptualisation des violences conjugales de chercheurs.es comme Stark (2007) et Johnson (1995) qui mettent la notion de contrôle au centre de leur conceptualisation. Ainsi, notre vision des violences conjugales prend en compte l'aspect individuel et personnel qu'elles peuvent prendre, mais également le fait qu'elles sont issues des normes sociales actuelles qui banalisent et permettent à ce type de violence à l'égard des femmes de perdurer. Ce positionnement guidera l'interprétation et l'analyse des données collectées. À notre avis, les violences conjugales et les cyberviolences ne peuvent être analysées et comprises correctement en écartant leurs particularités structurelles, sociales, individuelles et relationnelles.

Soutenue par une perspective féministe, notre étude appréhende les victimes de violences conjugales et de cyberviolences non pas comme étant cantonnées dans leur « rôle » passif de victime, mais comme des sujets à part entière. Selon cette perspective, la victimisation des femmes victimes de violences conjugales est comprise en fonction de la position de ces dernières dans la société, position inégale qui soutient les violences qu'elles subissent, et non pas uniquement en fonction de leur place de victime dans la commission d'une infraction. Par conséquent, en appréhendant la victime en tant qu'individu et non en tant qu'élément d'un crime, la présente étude met de l'avant l'agentivité et l'autonomisation des femmes victimes de violences conjugales : elles ne se réduisent pas à des victimes et les études actuelles confirment d'ailleurs leur grande capacité d'action et de mobilisation pour faire face aux violences conjugales et aux cyberviolences qu'elles vivent.

Bref, ce mémoire souhaite contribuer à l'avancement d'une perspective féministe dans la discipline de la victimologie. Il est de notre avis que les notions d'agentivité, d'autonomisation et de genre, ainsi que les concepts de contrôle coercitif (Stark, 2007) et de terrorisme conjugal (Johnson, 1995), sont primordiales pour bien comprendre les violences conjugales à l'ère du numérique.

1.2 Évolution de la conceptualisation de la violence conjugale

Le champ d'études des violences envers les femmes s'est considérablement développé depuis ses balbutiements au début des années 1970. La violence envers les femmes, et particulièrement la violence conjugale, a fait son « apparition » comme problème de société au cours de cette période marquée par les luttes féministes et l'ouverture des premiers centres pour femmes violentées (Stark, 2007). Rapidement, la lutte contre la violence conjugale s'est concentrée sur des gestes concrets de violence, tel que les agressions physiques et sexuelles, plutôt que sur leurs sources structurelles (Stark, 2007). De cette lutte ont émergé des définitions des violences conjugales qui mettent l'accent sur les manifestations physiques de la violence. Dans le contexte nord-américain, ces définitions font essentiellement référence aux sévices physiques et aux agressions sexuelles.

Cela dit, au cours des dernières années, plusieurs chercheurs.es ont adapté leurs conceptualisations des violences conjugales afin de refléter plus justement l'expérience subjective des femmes. Ainsi, des conceptualisations prenant en compte d'autres manifestations des violences que celles physiques, plus apparentes, ont été développées. Ces conceptualisations ont l'avantage de ne pas occulter certaines violences vécues par les femmes en contexte de relations conjugales, notamment les violences psychologiques (DeKeseredy, 2011). C'est ainsi qu'au début des années 2000, Stark (2007) propose une conceptualisation des violences conjugales qui met l'accent sur la notion de contrôle. Il développe le concept de contrôle coercitif afin de refléter l'expérience des femmes vivant avec un conjoint violent :

Coercive control shares general elements with other capture or course-of-conduct crimes [...] including the facts that it is ongoing and its perpetrators use various means to hurt, humiliate, intimidate, exploit, isolate, and dominate their victims. [...] But unlike other capture crimes, coercive control is personalized, extends through social space as well as over time, and is gendered in that it relies for its impact on women's vulnerability as women due to sexual inequality. Another difference is its aim. Men deploy coercive control to secure privileges that involve the use of time, control over material resources, access to sex, and personal service (p. 24).

Cette définition se situe dans la mouvance des travaux de Johnson (1995) qui, en réponse aux limites qu'il attribue aux conceptualisations de l'époque, propose d'appréhender la violence conjugale sous l'angle du terrorisme patriarcal, aujourd'hui compris comme étant le terrorisme conjugal.

Tout comme celle de Stark (2007), cette conceptualisation met l'emphase sur la notion de contrôle : les comportements violents, qu'ils soient physiques ou non, sont compris comme faisant partie d'un ensemble de rapports de domination qui visent le contrôle de la partenaire (Johnson et al., 2005). Dans ces conditions, les comportements d'un partenaire violent prennent tout leur sens. Un comportement d'apparence bénin, comme un regard ou un commentaire, peut s'inscrire dans une dynamique de terrorisme conjugal et s'avérer violent, alors qu'appréhendé hors de son contexte, il peut apparaître comme un comportement sans importance.

L'avantage de la conceptualisation de Johnson et ses collègues est qu'elle permet de tracer la ligne entre ce qui constitue une violence situationnelle dans le couple et une violence conjugale. La première réfère à des comportements qui sont certes violents, mais qui sont généralement issus d'une dispute de couple et qui ne s'inscrivent pas dans une dynamique de contrôle (Johnson et al., 2005). La violence conjugale, pour être considérée comme du terrorisme conjugal, doit être motivée par le besoin de contrôle chez le partenaire violent. Il ne s'agit pas d'une forme plus sévère de violence situationnelle, mais bien d'un phénomène différent qui prend racine dans une conception patriarcale du genre et, plus globalement, de l'acceptation sociale de la violence envers les femmes (Leone et al., 2007). En somme, grâce à ces conceptualisations soulignant la dimension contrôlante de la violence conjugale, il est possible de situer les violences vécues par les femmes dans leur contexte, permettant par le fait même de témoigner plus fidèlement de leurs expériences.

1.3 Les cyberviolences en contexte de relation intime

Bien qu'elles soient liées au champ d'étude des violences conjugales, les cyberviolences par un partenaire ou ex-partenaire intime constituent un phénomène relativement nouveau. En effet, on constate que les technologies de l'information et la communication (TICs) comme les messageries instantanées, les réseaux sociaux et les outils GPS ont non seulement bouleversé la manière dont nous communiquons, mais sont également devenues des outils pour commettre et perpétrer des violences conjugales (Dimond et al., 2011; Marganski et Melander, 2018; Stanley et al., 2018; Woodlock, 2017). Par exemple, une étude menée auprès de 391 femmes issues de la population universitaire sur le phénomène du harcèlement – phénomène qui réfère au fait de suivre, de harceler ou d'intimider une personne de manière délibérée et répétée (Melton, 2000) – a révélé que les deux tiers des participantes ont été harcelés par d'autres moyens que ceux considérés par

l'étude (se faire épier, être suivie, avoir attendu la victime à un lieu précis, recevoir des lettres, recevoir plusieurs appels, recevoir des courriels) (Buhi et al., 2009). L'étude de Buhi et al. (2009) indique également que certains comportements harcelants, tel l'envoi de courriels non sollicités, étaient plus fréquents dans leur échantillon que dans les statistiques nationales. Les chercheurs.es ont avancé que ces résultats reflétaient un changement dans les moyens utilisés pour harceler, notamment une plus grande utilisation des TICs (Buhi et al., 2009). Même si cette étude témoigne de l'essor du recours aux TICs dans les comportements de violences envers les femmes dès le milieu des années 2000, de nombreux questionnements sont encore en suspens relativement à leur rôle et leurs impacts en contexte de violence conjugale. La présente section de ce mémoire vise à dresser un portrait des connaissances actuelles sur les cyberviolences, particulièrement lorsqu'elles sont perpétrées en contexte de relations intimes.

1.2.1 Conceptualisation des cyberviolences

L'intérêt pour les cyberviolences en contexte de relations intimes étant relativement nouveau, de nombreux termes ont été utilisés pour y faire référence sans qu'il y ait eu consensus. Une recension systématique des écrits a dénombré 30 termes différents pour référer aux cyberviolences (Fernet et al., 2019a). Ainsi, certaines études vont utiliser des termes comme cyberintimidation, cyberharcèlement, cyberagression, cyber dating abuse ou cyberstalking.

Néanmoins, on commence à assister au développement d'une définition commune. Tout comme pour le domaine des violences conjugales, des chercheurs.es proposent une conceptualisation des cyberviolences en contexte de relations intimes qui permet de tenir compte d'une gamme de comportements. Ces auteurs.es définissent les cyberviolences comme l'utilisation de TICs pour violenter un partenaire, que ce soit par des comportements de contrôle, de surveillance ou encore en partageant des informations, qu'elles soient de nature sexuelle ou non, sans le consentement de la victime (Fernet et al., 2019a). De plus, lorsque ces comportements sont connus de la victime, ils engendrent de la peur ou de la détresse (Fernet et al., 2019a). Ainsi, plutôt que de se concentrer sur les motivations des agresseurs (surveiller, harceler, intimider, humilier, contrôler, etc.), cette conceptualisation invite à se pencher sur la nature des gestes posés (Fernet et al., 2019a). Tout comme pour la conceptualisation des violences conjugales, cette définition permet d'englober toutes sortes de comportements et de tenir compte du contexte de violence dans lequel ils s'insèrent.

Cette conceptualisation amène à souligner des similitudes entre les violences conjugales dites traditionnelles et les cyberviolences. Tout d'abord, les deux phénomènes mettent au centre de leur définition la notion de contrôle d'un partenaire sur l'autre. Ensuite, qu'il s'agisse de cyberviolence ou de violence conjugale traditionnelle, il semblerait que les femmes en soient les principales victimes. En ce qui concerne spécifiquement les cyberviolences, les études tendent à montrer que les femmes de 25 ans et moins en sont particulièrement à risque (Bates, 2015). Toutefois, il est encore difficile d'évaluer les taux de prévalence des cyberviolences, compte tenu, notamment, de la disparité des conceptualisations et des outils de mesure utilisés. Par exemple, dans l'étude de Lindsay et al. (2016) menée aux États-Unis auprès de 342 étudiants universitaires 21% des femmes et 17% des hommes indiquent avoir été harcelés au moins une fois par un partenaire intime (Lindsay et al., 2016). Suite à une recension systématique des écrits sur les cyberviolences perpétrées par un partenaire intime auprès d'échantillons féminins uniquement, Fernet et al. (2019a) rapportent que les taux de prévalence varient entre 1% et 78%, dépendamment des études. Cette disparité des taux de prévalence entre les études souligne la nécessité d'adopter une définition commune et de développer des outils de mesure communs afin d'offrir un portrait plus juste de la situation. Reste qu'en dépit d'une grande variance des taux de prévalence, les recherches actuelles témoignent de l'ampleur des cyberviolences, visant les jeunes femmes.

Nonobstant ces similitudes entre les violences conjugales dites traditionnelles et les cyberviolences, ces dernières ont certaines spécificités. Premièrement, les cyberviolences peuvent être instantanées et exercées en continu (Hinduja et Patchin, 2011). En effet, certaines TICs, comme la messagerie instantanée, permettent de transmettre et de recevoir des messages en temps réel, sans interruption et en tout temps. Il n'y a donc aucun répit pour la victime puisque celle-ci est joignable en permanence. Ensuite, les cyberviolences ne sont pas assujetties aux barrières spatio-temporelles. Le fait de quitter un lieu pour échapper à des comportements de violence ou de mettre fin à la relation ne permet pas d'échapper aux comportements violents puisque la victime peut être rejointe constamment via ces technologies (Woodlock, 2017). Finalement, les réseaux sociaux offrent la possibilité que ces violences soient perpétrées publiquement (Hindjua et Patchin, 2011). Les cyberviolences peuvent en effet être exposées sur la sphère publique et être vues et partagées par des centaines, voire des milliers d'internautes, ce qui peut contribuer à amplifier la détresse vécue par les victimes (Woodlock, 2017). En définitive, ces particularités incitent des chercheurs.es à avancer que les cyberviolences sont une nouvelle forme de violence conjugale (Fernet et al., 2019a), ayant ses propres manifestations et, par conséquent, ses propres implications pour la recherche et pour l'intervention.

1.2.2 Les manifestations des cyberviolences

Afin de simplifier la conceptualisation des cyberviolences, tout en permettant de rendre compte de la gamme variée de comportements mise en œuvre par les partenaires violents, Fernet et al. (2019a) proposent une typologie. Cette section vise à présenter cette typologie qui décline les cyberviolences en deux catégories, soit les cyberviolences directes et les cyberviolences indirectes. Chaque catégorie sera définie et quelques exemples de comportements se rapportant à chacune seront offerts.

1.3.1.1 Cyberviolences directes

Les cyberviolences directes font référence à l'utilisation des TICs dans un contexte privé, c'est-à-dire lorsque la violence est directement perpétrée envers la partenaire (Fernet et al., 2019a). Ce type de violences n'est pas fait devant des témoins, comme peut l'être la publication d'images intimes sur les réseaux sociaux, par exemple (Fernet et al., 2019a). Dans cette catégorie, les chercheuses incluent principalement des comportements de harcèlement et des violences à caractères sexuels (Fernet et al., 2019a).

Le harcèlement - ou le cyberharcèlement dans le cas qui nous intéresse - est généralement associé à un sentiment de détresse ou de peur chez la victime. En effet, dès lors que ce comportement s'inscrit dans une dynamique de relations intimes, et plus spécialement de violence conjugale, le risque qu'il se traduise en agression physique est important (Woodlock, 2017). Le cyberharcèlement peut être défini comme des comportements répétés et intrusifs perpétrés à l'aide des TICs et qui entraînent un sentiment de peur chez la victime (Woodlock, 2017). En lui-même, le cyberharcèlement renvoie à plusieurs comportements. La recherche de Fraser et al. (2010), qui s'intéresse à l'impact du recours aux TICs sur le harcèlement en contexte de relations intimes, a permis d'identifier trois types de comportements perpétrés par les agresseurs à travers les technologies; soit 1) le contact répétitif par messages textes, appels, courriel, clavardage, etc. [ce qu'on peut considérer comme du cyberharcèlement]; 2) la surveillance et la localisation grâce à l'utilisation d'un GPS et d'une caméra pour surveiller et suivre la victime et; finalement 3) l'utilisation des réseaux sociaux pour obtenir de l'information sur la victime ou encore pour lui nuire.

Une étude sur le cyberharcèlement et l'intrusion relationnelle obsessionnelle (obsessive relational intrusion) réalisée auprès de 235 étudiants universitaires montre que 19,6% (femmes et hommes) de l'échantillon a vécu une forme de cyberharcèlement (Spitzberg et Hoobler, 2002). Il semble donc que ces comportements soient assez fréquents.

Certaines violences à caractère sexuel sont comprises comme des cyberviolences directes. Elles font principalement référence à la coercition sexuelle ou au fait de transmettre des images à caractère sexuel sans le consentement de la partenaire. La coercition sexuelle renvoie aux pressions exercées sur une personne pour obtenir une réponse sexuelle (Barak, 2005). À cet égard, l'étude de Reed et al. (2017) sur l'expérience de cyberviolence chez des adolescents (13 à 19 ans) suggère que les filles sont plus susceptibles que les garçons de vivre de la coercition sexuelle. En effet, 34,3 % des filles ($n = 382$) sondées ont indiqué avoir vécu au moins une forme de coercition sexuelle, comparativement à 29,6% ($n=314$) pour les garçons. Les comportements de coercition mesurés par l'étude comprenaient le fait de subir une pression pour « sexter » (envoyer un texto à caractère sexuel), la réception d'une image ou photo à caractère sexuel sans l'avoir demandé, le partage d'une photo ou d'une vidéo à caractère sexuel sans son consentement (considéré ici comme des cyberviolences indirectes) ou encore des pressions pour avoir des rapports sexuels (Reed et al., 2017).

1.2.2.1 Cyberviolences indirectes

Contrairement aux cyberviolences directes, les cyberviolences indirectes font référence à l'utilisation des TICs pour diffuser ou partager des informations, sexuelles ou non, à une ou plusieurs personnes, et ce, dans le but de causer du tort à la victime. En ce qui concerne les informations de nature sexuelle, on peut notamment penser au phénomène de la Revenge Porn (DeKeseredy et Schwartz, 2016; Hayes et Dragiewicz, 2018; Henry et Powell, 2018). Bien que le terme Revenge Porn soit souvent utilisé pour décrire ce type de comportement, certains auteurs.es comme Dekeseredy et Schwartz (2016) remettent en question l'utilisation de cette appellation. En effet, dans leur étude sur les violences sexuelles à l'aide d'images dans le cadre de relations intimes ou en contexte de séparation, les chercheurs.es soulignent que le terme de Revenge porn ne permet pas de bien rendre compte de ce type de cyberviolence. Ce n'est pas seulement les ex-partenaires qui partagent des images intimes et la vengeance n'est pas toujours la seule motivation derrière ce type de violence (DeKeseredy et Schwartz, 2016).

L'objectif derrière un tel comportement peut être la vengeance, mais également l'humiliation et l'atteinte à la réputation de la victime. De surcroît, ce terme ne permet pas de prendre en compte le fait que ces images sont souvent partagées par plusieurs personnes, et pas seulement par un partenaire ou ex-partenaire. Il tend également à mettre l'accent sur les motivations de l'agresseur, occultant ainsi les répercussions de ces violences pour les victimes (Dekeseredy et Schwartz, 2016).

À l'instar de Dekeseredy et Schwartz (2016), Henry et Powell (2018) vont préférer le terme de violences sexuelles par l'envoi ou la réception d'images sexuellement explicites pour traiter de ce type spécifique de cyberviolence. Bien que le terme ne fasse pas l'unanimité, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une autre manifestation de cyberviolence en contexte de relations intimes. Dans une étude américaine qualitative réalisée auprès de 89 participantes (39 survivantes de violences conjugales et 50 intervenants.es d'un centre de justice familial), 25 survivantes ont révélé avoir été victimes de ce type de violence (Freed et al, 2018).

En ce qui concerne le partage d'informations qui n'est pas de nature sexuelle, on peut notamment penser au phénomène du doxxing. Il s'agit de l'action de révéler des informations de nature personnelle sur internet dans l'intention d'humilier, de menacer, d'intimider ou de punir la victime (une forme de vigilantisme numérique) (Douglas, 2016). Dans le cas des cyberviolences envers un partenaire intime, l'étude de Freed et al. (2018) suggère que ce phénomène est surtout utilisé pour humilier ou nuire à la réputation de la victime. Cette étude montre que certains partenaires violents dévoilent de l'information, vraie ou fausse, ou créent de faux profils sur des sites (Freed et al., 2018). Bien que ces comportements aient été dénoncés dans une moindre mesure, les conséquences sont tout aussi dommageables pour les victimes (Freed et al., 2018). L'affaire du *GamerGate* est un exemple flagrant de l'ampleur que peut prendre ce type de violence. En effet, en 2014, une jeune femme, Zoe Quinn, a subi des attaques répétées et organisées d'internautes à la suite de fausses allégations d'un ancien partenaire (Jane, 2017; Salter, 2018). En réponse à la publication de fausses informations à son sujet, Quinn a surtout reçu des menaces de viol, des encouragements au suicide, des appels harcelants et a vu ses informations personnelles (adresse de résidence, numéro de téléphone, courriel) être diffusées sur le web, l'obligeant à déménager (Salter, 2018). Cet exemple, fortement médiatisé à l'époque, illustre comment les violences perpétrées par un partenaire ou ancien partenaire intime à l'aide des TICs peuvent être exacerbées par le contexte de misogynie qui caractérise la culture web (Dragiewicz et al., 2018).

1.2.3 Les conséquences des cyberviolences

Tout comme les violences conjugales, les cyberviolences, on l'a déjà signalé, peuvent avoir un impact significatif sur les femmes qui en sont victimes. La présente section vise à présenter les impacts connus des cyberviolences et à souligner leurs similarités avec les violences conjugales traditionnelles.

C'est principalement en ce qui a trait aux impacts sur la santé émotionnelle des femmes que l'on constate que les cyberviolences partagent des similarités avec les violences conjugales traditionnelles. En effet, les cyberviolences en contexte de relations intimes ont été associées à l'anxiété et à de la détresse psychologique (Alvarez, 2012; Lindsay et al., 2016; Worsley et al., 2017). D'autres conséquences, comme le sentiment de peur et d'insécurité, ont aussi été associées aux cyberviolences (Alvarez, 2012; Worsley et al., 2017). À titre d'exemple, l'étude réalisée par Lindsay et al. (2016) montre qu'une expérience de cyberharcèlement – qu'il soit perpétré par un inconnu ou un partenaire – est associée à un sentiment de peur, particulièrement présent chez les jeunes femmes. Cette même étude établit que les femmes ayant été cyberharcélées par un partenaire intime et ayant rapporté un sentiment de peur sont trois fois plus à risque de rapporter des symptômes anxieux (Lindsay et al., 2016). Aussi, dans l'une des rares études qualitatives sur le cyberharcèlement, Worsley et al. (2017) ont trouvé que l'anxiété et les symptômes dépressifs étaient particulièrement présents dans leur échantillon de 100 participants, hommes ($n=34$) et femmes ($n=65$) confondus.

L'analyse thématique des récits des victimes a permis de mettre en exergue les nombreux impacts du cyberharcèlement sur la santé émotionnelle : manifestations de symptômes post-traumatiques, sentiments de perte de contrôle, humeur maussade, rumination, sentiments d'impuissance et de désespoir. L'étude précise que les impacts peuvent perdurer sur le long terme : une fois le sentiment de peur dissipé, plusieurs participants ont indiqué ressentir de la colère et de l'irritabilité à l'égard des événements (Worsley et al., 2017). En somme, tout comme les violences conjugales traditionnelles, les cyberviolences sont associées à un sentiment de peur, ainsi qu'à des symptômes de détresse psychologique et d'anxiété.

Malgré les similarités entre les impacts des violences conjugales traditionnelles et des cyberviolences, les particularités des TICs entraînent des effets qui sont spécifiques aux cyberviolences.

Essentiellement, lorsque ces technologies sont utilisées dans un contexte de violence, cela implique, pour beaucoup de victimes, d'avoir à faire un choix entre leur sécurité et leur besoin de communiquer avec leurs proches. Puisque les cyberviolences sont perpétrées et reçues à l'aide des mêmes outils qui sont utilisés pour communiquer, plusieurs femmes se voient contraintes à limiter leur usage des TICs afin d'éviter les comportements violents (Worsley et al., 2017). Dès lors, il n'est pas rare que les femmes victimes de cyberviolences fassent un calcul de type coûts-bénéfices au moment d'utiliser ces technologies, dans la mesure où il s'agit d'un des nombreux moyens utilisés par l'agresseur pour commettre des violences et des comportements de harcèlement (Dimond et al., 2011). Certains chercheurs.es, comme Woodlock (2017), conçoivent la fermeture des comptes de réseaux sociaux ou encore le fait d'avoir à changer de numéro de téléphone comme une forme indirecte de harcèlement. La nécessité de fermer leurs comptes afin d'échapper aux cyberviolences contribue à l'isolement des victimes. Vues de l'extérieur et prises hors de leur contexte, ces mesures de protection semblent être des inconvénients mineurs, mais lorsqu'on considère que ces mesures sont prises dans un contexte de violence et de contrôle, on doit considérer qu'il s'agit de conséquences nuisibles des tactiques utilisées par les partenaires violents. Ces conséquences contribuent non seulement à isoler les femmes (Woodlock, 2017), mais aussi à les empêcher de vaquer à diverses occupations aujourd'hui disponibles principalement, voire uniquement en ligne.

Du reste, dans une étude sur l'utilisation des TICs en contexte de violence conjugale, Woodlock (2017) conclut que les cyberviolences donnent lieu à un sentiment d'omniprésence du partenaire violent. La chercheuse argumente également qu'elles peuvent provoquer un sentiment d'humiliation, notamment lors de la diffusion d'informations sur la victime à travers les réseaux sociaux (Woodlock, 2017). Les technologies permettent de contourner les barrières spatio-temporelles, facilitant ainsi le harcèlement, et ce, même si la victime a quitté le partenaire violent (Woodlock, 2017). Ainsi, même lorsqu'elles ne sont plus en relation, elles peuvent se sentir habitées par l'impression que l'ancien partenaire est toujours présent dans leur vie. L'étude signale également que des hommes utilisent les TICs, et particulièrement les réseaux sociaux, pour partager du contenu de nature sexuelle ou pour menacer de diffuser du matériel à caractère sexuel impliquant leur partenaire ou ex-partenaire dans l'espace public, suscitant par conséquent un sentiment d'humiliation chez la victime (Woodlock, 2017).

À cet égard, soulignons que les risques réputationnels entourant la diffusion et le partage d'image sexuellement explicites sont beaucoup plus importants pour les femmes que pour les hommes. Manifestement, l'internet est une barrière perméable entre les sphères publique et privée. La sexualité des femmes étant normalement associée à la sphère privée, la divulgation publique de la sexualité des femmes est souvent mal perçue – qu'elle soit volontaire ou non (Stanley et al., 2018). Conséquemment, lorsque des images ou des vidéos de nature sexuelle sont partagées sur les réseaux sociaux - avec ou sans leur consentement - les femmes ont tendance à être blâmées et critiquées (Dodge, 2016). Or, la manière dont ces technologies opèrent, notamment les réseaux sociaux, fait en sorte que le partage et la diffusion d'images sont extrêmement faciles. Un large auditoire est témoin de ces violences et les femmes peuvent rapidement perdre le contrôle de la situation (Fairbairn et Spencer, 2018; Powell et Henry, 2018). De plus, la seule menace que des images à caractère sexuel soient diffusées sur les réseaux sociaux peut aussi entraîner un sentiment de peur chez la victime et, finalement, contribuer à son contrôle (Woodlock, 2017). Enfin, les sentiments d'humiliation et de honte que certaines victimes ressentent suite aux événements pourraient nuire à la recherche d'aide, dans l'optique où ce sentiment les empêche de consulter des ressources d'aide au moment le plus opportun (Worsley et al., 2017).

Décidément, même si les cyberviolences sont perpétrées par l'intermédiaire des TICs, elles ont des impacts significatifs et concrets sur la vie des femmes.

1.4 Les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide face à la violence conjugale

Il est montré par nombre de travaux que les femmes victimes de violences ne restent pas passives vis-à-vis leur situation et qu'elles mobilisent diverses stratégies pour les prévenir ou encore pour assurer leur sécurité (Rizo, 2016). La prochaine section présente les connaissances actuelles sur les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide mobilisées par les femmes victimes de violences conjugales traditionnelles et de cyberviolences.

1.3.1 Les stratégies d'adaptation

Le concept de stratégies d'adaptation a été formulé vers 1967 dans le domaine de la psychologie (Callahan et Chabrol, 2013). Depuis, il est mobilisé dans plusieurs domaines, dont celui des violences conjugales. On peut comprendre ce concept en fonction du rôle qu'il joue chez l'individu, soit l'action ou la cognition (Callahan et Chabrol, 2013).

Dans le premier cas, il s'agit de stratégies qui visent à gérer l'événement, à modifier la relation entre l'individu et l'événement perçu comme menaçant. Il s'agirait donc d'une action (qu'elle soit efficace ou non) qui vise à changer ladite relation (Lazarus et Folkman, 1984). On peut comprendre les stratégies d'adaptation comme « l'ensemble des processus qu'un individu interpose entre lui et l'événement perçu comme menaçant, pour maîtriser, tolérer ou diminuer l'impact de celui-ci sur son bien-être physique et psychologique » (Paulhan, 1992, p. 545). Elles peuvent se manifester à travers des gestes concrets (ex. affronter le problème) ou à travers des processus réflexifs (ex. rationalisation) (Paulhan, 1992).

Au cours des dernières années, des chercheurs.es ont commencé à s'intéresser aux stratégies d'adaptation utilisées par les victimes de violences conjugales, et particulièrement aux victimes de harcèlement et de cyberharcèlement. Parmi les différentes typologies proposées au cours des dernières années, celle de Cupach et Spitzberg (2004) est probablement la plus connue (Podana et Imriskova, 2004; Begotti et al., 2020). Sommairement, Cupach et Spitzberg (2004) proposent cinq types de stratégies, soit 1) « *moving with* » qui réfère à toutes actions pour interagir ou influencer l'agresseur, 2) « *moving against* » qui concerne toute action posée pour nuire à l'agresseur (ex. bris matériel, blessures, diminuer la qualité de vie), 3) « *moving away* » qui renvoie à toutes actions pour éviter l'agresseur, 4) « *moving inward* » qui réfère à tous les efforts qui visent l'autonomisation de la victime (ex. thérapie, prise de médication, préparation à des rencontres avec l'agresseur) et, finalement 5) « *moving outward* » qui renvoi à l'action de demander de l'aide des autres. À la suite d'une analyse de classe latente des stratégies d'adaptation chez les victimes de harcèlement, Podana et Imriskova (2020) arrivent pour leur part à trois catégories de stratégies d'adaptation qui s'inspirent de celles proposées par Cupach et Spitzberg (2004). Ces stratégies sont : les comportements proactifs (ex. rencontrer l'agresseur ou dénoncer le comportement aux autorités), l'évitement (ex. changer sa routine pour éviter l'agresseur) et, finalement, la passivité (ex. ignorer l'agresseur). Cette catégorisation des stratégies d'adaptation a comme avantage d'offrir une typologie plus simple que celle de Cupach et Spitzberg (2004), sans pour autant laisser de côté certaines stratégies.

Cet aperçu des stratégies d'adaptation utilisées par les victimes pour se protéger des cyberviolences nous amène à explorer les nombreuses stratégies mises en œuvre par les femmes pour faire face à la menace ou à la perpétration de violences.

Dans le domaine des violences conjugales traditionnelles, les études suggèrent plusieurs stratégies mobilisées par les femmes pour faire face aux violences qu'elles subissent (Leone et al., 2007; Rizo, 2016). Dans une étude qualitative sur les stratégies d'adaptation spécifiques à la violence conjugale, Rizo (2016) dévoile des stratégies de résistance, d'apaisement et de sécurité. Les stratégies de résistances consistent en des actions pour se défendre physiquement et verbalement après ou pendant une agression physique. La seconde catégorie se compose de comportements qui visent à calmer le partenaire ou éviter de le mettre en colère (ex. garder la maison propre, s'excuser, anticiper les besoins du partenaire). Finalement une troisième catégorie de stratégies de sécurité consiste à planifier des moyens de s'échapper rapidement ou d'assurer rapidement sa sécurité en cas d'agressions sévères (ex. s'assurer d'avoir accès aux clés d'une auto, préparer un bagage prêt à être emporté, dissimuler des armes pour se protéger, etc.) (Rizo, 2016).

Dans un même ordre d'idées, des études se penchant spécifiquement sur le phénomène du harcèlement ont témoigné du vaste registre d'actions prises par les femmes qui en sont victimes. Par exemple, une étude sur le harcèlement auprès de 601 femmes issues de milieux universitaires rapporte que 25% des participantes ($n=150$) ont été victimes de harcèlement perpétré majoritairement par un ex-partenaire (32%) ou une fréquentation (39%) (Amar, 2006). Ces femmes ont toutes indiqué avoir opéré des changements dans leur routine et leurs comportements. Plus précisément, 47% de ces femmes disent avoir évité les contacts avec l'agresseur, 38% des femmes indiquent avoir mis en place plusieurs précautions pour éviter le harcèlement, alors que 33% d'entre elles signalent avoir sollicité de l'aide auprès de leur famille ou leurs amis.

À l'instar de Amar (2006), Nguyen et al. (2012) illustrent aussi que les femmes victimes de harcèlement ne restent pas passives par rapport à la situation. Bien que cette étude ne se limite pas à du harcèlement perpétré par un partenaire ou ex-partenaire – quoique la majorité des femmes ont été harcelées par quelqu'un qu'elle connaissait, dont 20,8% par une fréquentation sérieuse, 11,5% par une fréquentation temporaire et 3,8% par un ex-partenaire – elle arrive à la conclusion que plus l'expérience de harcèlement augmente en fréquence et en intensité, plus les femmes mettent en place des stratégies d'adaptation pour faire face aux comportements de harcèlement, telles qu'ignorer le comportement, chercher de l'aide ou encore menacer l'agresseur (Nguyen et al, 2012). L'étude montre par ailleurs que plus une victime mobilise des stratégies d'adaptation, plus elle semble vivre du harcèlement et, par conséquent, des effets négatifs relativement à sa situation.

Les symptômes négatifs ont été mesurés à l'aide de la Symptom Rating Scale (SRS) et évaluaient différents éléments tels que des symptômes physiques, comportementaux, économiques, cognitifs, relationnels, émotionnels, anxieux, spirituels et autodestructeurs. Si les stratégies mises en place échouent, il est probable que la victime subisse le stress de vivre le harcèlement en plus d'avoir l'impression que les stratégies mobilisées sont inefficaces. Ainsi, les chercheurs.es interprètent ce résultat non pas comme un échec des stratégies d'adaptation, mais plutôt comme le fait qu'il soit difficile de comprendre comment ces stratégies opèrent et évoluent au cours de la relation (Nguyen et al., 2012). Ce résultat laisse présager que, dans le contexte du harcèlement, certaines stratégies pourraient être plus efficaces que d'autres.

Des études montrent aussi qu'il existe des liens entre l'utilisation de stratégies d'évitement et la présence accrue de symptôme de stress post-traumatique chez les victimes de violences conjugales (Krause et al., 2008; Lilly et Graham-Bermann, 2010). À cet égard, l'étude longitudinale de Krause et al. (2008) conclut que l'usage de stratégie d'évitement est l'indicateur qui permet de prédire le plus de symptômes de stress post-traumatique sur le long terme, et ce, peu importe le niveau de violence conjugale subie. En d'autres mots, même si la sévérité et l'histoire de violence conjugale permettent de prédire les symptômes post-traumatiques, l'utilisation de stratégies d'évitement est l'indicateur qui influence le plus la présence ou non de symptômes (Krause et al., 2008). Ces résultats sont similaires à ceux obtenus par Lilly et Graham-Bermann (2010) qui ont également trouvé une relation positive entre l'utilisation de stratégies d'évitement et la présence de symptômes de stress post-traumatique. Les participants de l'étude utilisant fréquemment des stratégies d'évitement avaient un risque accru de présenter des symptômes (Lilly et Graham-Bermann, 2010). Ces études indiquent que, sur le long terme, les stratégies d'évitement seraient associées à plus de symptômes de détresse. Néanmoins, les chercheurs.es soulignent que les stratégies d'évitement peuvent tout de même être efficaces pour limiter les impacts négatifs des violences, surtout lorsqu'il n'est pas possible de changer ou modifier la situation dans laquelle se trouve l'individu (Lilly et Graham-Bermann, 2010).

Il est important de mentionner que les études répertoriées se concentrent principalement sur des expériences de violences conjugales dites traditionnelles. Actuellement, peu d'études se sont attardées aux stratégies d'adaptation mobilisées en contexte de cyberviolences.

Parmi les rares études, Spitzberg et Hoobler (2002) ont cherché à comprendre comment les stratégies utilisées dans un contexte de violence conjugale traditionnelle pouvaient se transposer dans le cyberspace. Les chercheurs.es soulignent que le cyberspace devient tout simplement un nouveau moyen pour perpétrer des comportements coercitifs qui existent déjà dans le monde physique (Spitzberg et Hoobler, 2002). Ils concluent qu'il existe peu ou pas de relation entre les stratégies d'adaptation utilisées et les formes les plus sévères de cyberharcèlement (Spitzberg et Hoobler, 2002). Ces résultats ne sont pas sans rappeler ceux de Nguyen et al. (2012) qui révélaient un lien entre la mobilisation de nombreuses stratégies et la fréquence du harcèlement, à savoir que plus elles mobilisent des stratégies, plus les femmes semblent subir du harcèlement et vice-versa. Ce résultat souligne l'effet parfois mitigé que peuvent avoir certaines stratégies d'adaptation en contexte de violences conjugales. Spitzberg et Hoobler (2002) expliquent ce résultat par le fait que les agresseurs habiles avec la technologie arrivent facilement à détourner les stratégies d'adaptations typiques, aboutissant à l'abandon de ces stratégies par les victimes puisqu'elles deviennent inefficaces. Plus concrètement, d'autres études se penchant sur le cyberharcèlement ont permis d'établir que l'évitement (ex. ignorer les messages et appels, éviter certains sites sur lesquels l'agresseur les contacte) est l'une des stratégies les plus populaires (Begotti et al., 2020; Tokunaga et Aune, 2017; Worsley et al., 2017). Worsley et al. (2017) soulignent néanmoins que, malgré sa popularité, l'évitement ne semble pas être efficace pour contrer les comportements harcelants ou pour améliorer la qualité de vie de la victime. De leur côté, Tokunaga et Aune (2017) ont aussi observé, dans une étude qualitative, que la stratégie la plus utilisée était l'évitement, suivi par des techniques de dissociation active (ex. bloquer le partenaire, ajuster ses paramètres de sécurité), puis par la recherche d'aide.

Tout compte fait, peu de recherches ont documenté jusqu'à maintenant les stratégies d'adaptation spécifique aux cyberviolences. Les quelques études disponibles amènent à constater qu'en dépit des nombreux efforts des femmes pour mettre un terme aux violences, les stratégies mobilisées semblent être très limitées en regard aux TICs.

1.3.2 La recherche d'aide

La recherche d'aide est considérée comme une stratégie d'adaptation, une manière de faire face à un événement perçu comme menaçant (Callahan et Chabrol, 2013).

La recherche d'aide est un processus qui se déclenche lorsque l'individu fait face à un problème qui ne peut être résolu seul et qui nécessite l'intervention d'une tierce personne (Cornally et McCarthy, 2011). Il s'agit d'un processus rationnel qui peut être influencé par de multiples facteurs, tels les valeurs et normes socioculturelles ou encore les expériences de recherche d'aide passées et le résultat obtenu. Par conséquent, on peut définir la recherche d'aide comme un processus influencé par des facteurs sociaux-cognitifs qui vise à régler un problème défiant les capacités personnelles de l'individu (Cornally et McCarthy, 2011).

Dans le champ d'études des violences conjugales, plusieurs recherches se sont penchées sur les facteurs qui facilitent ou entravent la recherche d'aide formelle et informelle. L'aide formelle se traduit par la recherche d'aide auprès de professionnels de différents secteurs (médecin, policier, psychologue, ressources communautaires, etc.), alors que l'aide informelle se traduit dans la recherche d'aide auprès de l'entourage, la famille, les amis, les collègues, etc. De manière générale, les études tendent à démontrer que les jeunes femmes partagent peu leur expérience de violence et, si elles le font, vont se confier principalement à des sources d'aide informelle. Par exemple, l'étude de Amar (2006) portant sur l'expérience de harcèlement chez des femmes issues d'un milieu universitaire indique que seulement 46% de l'échantillon a partagé son expérience de harcèlement, dont 39% à un ami et 25% à un membre de la famille. Une autre étude sur le harcèlement auprès d'étudiantes universitaires rapporte de son côté que 47,4% des répondantes n'auraient pas été chercher d'aide suite à leur victimisation (Buhi et al., 2009). Les principales raisons évoquées pour ne pas avoir été cherchées d'aide étaient qu'elles ne considéraient pas la situation assez sérieuse et qu'elles préféraient gérer la situation par elle-même (Buhi et al., 2009). Des études se penchant spécifiquement sur les cyberviolences signalent de leur côté que les victimes utilisent surtout des sources d'aide informelle et que peu dénoncent les comportements aux autorités (Fissel, 2018). En outre, les études actuelles tendent à montrer que la sévérité perçue de la violence influence la recherche d'aide (Ansara et Hindin, 2010; Fernet et al., 2019b; Wood et Stichman, 2018).

À cet égard, des études indiquent que le fait de considérer les événements vécus comme violents ou comme suffisamment sévères peut faciliter – ou non - la recherche d'aide (Fernet et al., 2019b; Wood et Stichman, 2018). En effet, dans leur étude sur la recherche d'aide auprès de femmes agressées sexuellement sur un campus universitaire, des chercheurs.es ont trouvé que plusieurs femmes n'avaient pas dénoncé leur agression aux autorités parce qu'elles ne considéraient pas qu'il s'agissait d'une agression sexuelle (Wood et Stichman, 2018).

Ce résultat fait écho à ceux de Fernet et al. (2019b, 2019c) qui ont conclu qu'une des principales barrières à la recherche d'aide chez les jeunes victimes de violence conjugale est qu'ils n'identifiaient pas leur situation comme telle.

La sévérité perçue des événements peut également être associée à la durée des comportements dans le temps. Les résultats d'une étude portant sur la recherche d'aide des victimes de cyberharcèlement indiquent que la durée des comportements est associée à la recherche d'aide, mais uniquement lorsque la durée de la victimisation s'échelonne entre un mois et moins d'un an (Fissel, 2018). La chercheuse avance la possibilité que la victimisation ne soit pas prise au sérieux lorsque les événements sont de courte durée (moins d'un mois) et, *a contrario*, que des comportements harcelants perdurant dans le temps seraient associés à un sentiment d'impuissance et de désespoir, empêchant la victime de chercher du soutien (Fissel, 2018). Pour sa part, l'étude de Leone et al. (2007) révèle que le type de violence (terrorisme conjugal versus violence situationnelle²) permettait de prédire différents processus de recherche d'aide : les femmes ayant vécu du terrorisme conjugal se tournent davantage vers de l'aide formelle, alors que les femmes ayant vécu de la violence situationnelle sollicitent des ressources d'aide informelle (Leone et al., 2007).

À l'instar de ces chercheurs.es, Ansara et Hindin (2010) ont également révélé que les femmes victimes de terrorisme conjugal sont plus susceptibles d'avoir contacté une ressource formelle d'aide que les femmes victimes de violence situationnelle. Ces résultats pourraient s'expliquer par le fait que le terrorisme conjugal est caractérisé par une dynamique de contrôle et de domination qui augmente les risques de violences graves. Les chercheurs.es indiquent d'ailleurs que les victimes ayant subi des agressions sévères sont plus susceptibles de chercher de l'aide que les victimes ayant subi des agressions considérées comme mineures (Ansara et Hindin, 2010).

Il semblerait donc que la forme de violence - et donc la sévérité perçue des conséquences - puisse prédire la recherche d'aide formelle ou informelle.

² Le terrorisme conjugal est un concept développé par Johnson (1995) qui permet d'appréhender les violences conjugales comme une manière de contrôler la partenaire. D'abord appelé terrorisme patriarcal, ce concept est défini comme suit: « Patriarchal terrorism, a product of patriarchal traditions of men's right to control "their" women, is a form of terroristic control of wives by their husbands that involves the systematic use of not only violence, but economic subordination, threats, isolation, and other control tactics. » (p. 284). La violence situationnelle réfère pour sa part à des comportements qui peuvent être violents, mais qui sont issus d'une dispute de couple et qui ne s'inscrivent pas dans une dynamique de contrôle (Johnson et al., 2005).

Par conséquent, des chercheurs.es soulignent que la violence psychologique est davantage associée à la recherche d'aide informelle, alors que la violence physique (Cho, 2017) ou sexuelle (Hedge et al., 2017) serait plutôt liée à la recherche d'aide formelle. Au final, bien que la recherche d'aide soit un processus complexe impliquant plusieurs facteurs, les connaissances actuelles dénotent un lien entre le fait de considérer la situation vécue comme de la violence et de considérer cette violence comme suffisamment grave et le choix de se tourner vers des ressources informelles ou formelles.

Les quelques études explorant la recherche d'aide en contexte de cyberviolences tendent également à dresser un lien entre le type de violence vécue et la source d'aide mobilisée. Par exemple, l'étude de Reyns et Englebrecht (2014) auprès d'un sous échantillon du *Us National Victimization Survey* indique que la cooccurrence de harcèlement et de cyberharcèlement est associée positivement à la recherche d'aide informelle. L'étude indique également que cette occurrence est associée négativement au dévoilement des comportements harcelants aux autorités. En d'autres mots, les victimes de harcèlement et de cyberharcèlement vont chercher de l'aide auprès de leurs amis et leurs familles, mais ont moins tendance à dévoiler leurs expériences aux autorités judiciaires. Plus globalement, une étude se basant sur la typologie de Podona et Imriskova (2014)³ arrive à la conclusion que le type de cyberharcèlement vécu paraît avoir une influence sur les stratégies mobilisées (Begotti et al., 2020). En effet, les victimes de cyberfraude et celles dont l'agresseur est entré en contact avec elles via les TICs tendraient à utiliser des stratégies proactives (qui peuvent comprendre la recherche d'aide), alors que celles ayant reçu des menaces seraient davantage passives (Begotti et al., 2020).

En résumé, il est encore difficile de bien cerner l'impact des différents comportements de cyberviolence sur la recherche d'aide, mais les quelques études disponibles tendent à révéler que certains comportements spécifiques seraient associés à différentes mobilisations de ressource.

³ Rappelons que cette typologie divise les stratégies d'adaptation en trois catégories, soit les comportements proactifs (ex. rencontrer l'agresseur ou dénoncer les comportements aux autorités), l'évitement (ex. changer sa routine pour éviter l'agresseur) et la passivité (ex. ignorer l'agresseur) (Podona et Imriskova; 2014).

1.5 Problématique

La recension des écrits a permis de mettre en lumière certaines similarités entre les violences conjugales dites traditionnelles et les cyberviolences. Les deux phénomènes partagent des ressemblances en ce qui a trait aux conséquences émotionnelles et aux stratégies d'adaptation et de recherche d'aide mobilisées par les femmes. Elles sont également semblables dans la mesure où toutes deux sont caractérisées par une dynamique de contrôle. Néanmoins, l'absence de barrière spatio-temporelle, ainsi que l'instantanéité et l'aspect public que peuvent prendre les cyberviolences caractérisent tout particulièrement celles-ci. Cette singularité incite d'ailleurs plusieurs chercheurs.es à se pencher spécifiquement sur ce phénomène afin de mieux en saisir les dynamiques et les conséquences.

Malgré la dimension de contrôle qui caractérise tant les violences conjugales traditionnelles que les cyberviolences, règle générale, ces deux problématiques continuent d'être étudiées séparément. Bien que des travaux aient permis de mieux définir les caractéristiques spécifiques des violences conjugales dites traditionnelles et les cyberviolences en contexte de relations intimes, on pourrait avancer l'hypothèse que ces deux types de violences ne sont pas mutuellement exclusives et qu'elles sont souvent cooccurrentes. Ainsi, pour mieux comprendre l'expérience des femmes et l'étendue des cyberviolences, il semble propice, compte tenu de la popularité des TICs, de considérer ces deux types de violence. L'intégration de ces deux types de violence contribuera à mieux comprendre la dynamique des cyberviolences, ses conséquences et les stratégies utilisées par les victimes pour y faire face.

En s'appuyant sur les concepts de contrôle coercitif (Stark, 2007), de terrorisme conjugal (Johnson, 1995) et de continuum de violence (Kelly, 1987), ce mémoire innove en incluant la violence conjugale traditionnelle et la cyberviolence dans les analyses. En incluant ces deux types de violences, nous sommes d'avis que nous obtiendrons une meilleure vue d'ensemble de l'expérience des femmes victimes de cyberviolences et que ces résultats seront utiles pour alimenter l'intervention auprès de ces dernières.

Qui plus est, il semble que les cyberviolences partagent certaines conséquences, notamment sur le plan émotionnel, avec les violences conjugales traditionnelles. Comme celles-ci, les recherches tendent à montrer que les cyberviolences ont des impacts significatifs sur la santé émotionnelle et psychologique des femmes. Tout comme les violences conjugales traditionnelles, les cyberviolences ont aussi été associées à l'anxiété et à la détresse psychologique (Alvarez, 2012; Lindsay et al., 2016; Worsley et al., 2017). Sur le long terme, l'étude de Worsley et al. (2017) indique également que les victimes vivent parfois de l'irritabilité et de la colère en réponse aux événements de cyberharcèlement. Quoiqu'il en soit, encore peu d'études se sont attardées aux conséquences émotionnelles des cyberviolences. C'est dans cette optique que ce mémoire s'intéresse à l'impact des cyberviolences sur le bien-être psychologique et émotionnel des femmes.

De la même façon et probablement pour les mêmes motifs, il s'avère que la recherche sur les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide est davantage développée dans le domaine des violences conjugales traditionnelles que dans le domaine des cyberviolences. Or, il pourrait bien y avoir certaines particularités dans le cas de ces dernières. À titre d'exemple, l'étude de Spitzberg et Hoobler (2002) suggère que, dans bien des cas, les femmes victimes de cyberviolences sont particulièrement démunies face à leur agresseur qui sont assez habiles pour déjouer les stratégies utilisées, malgré qu'elles soient actives dans la recherche de stratégies pour composer avec les violences qu'elles subissent. De fait, malgré des résultats mitigés, l'évitement paraît être la stratégie la plus mobilisée par les victimes de cyberviolences (Worsley et al., 2017). Dans une visée d'apporter un éclairage sur les stratégies mobilisées par les femmes dans un contexte de cyberviolence, le présent mémoire explore les stratégies utilisées en contexte de cyberviolence. Les résultats permettront d'identifier quelles sont les stratégies mobilisées par les femmes, ce qui pourrait guider les intervenants.es sur les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide à promouvoir auprès des victimes de violences conjugales à l'ère du numérique.

Pour conclure, les limites présentes dans les écrits scientifiques nous amènent à nous questionner sur les liens possibles entre les expériences de violence conjugale et de cyberviolence, les conséquences des cyberviolences sur la santé émotionnelle des femmes et, finalement, les stratégies d'adaptation et de recherches d'aide employées par les victimes de cyberviolences. À notre connaissance, peu d'études – voire aucune - se sont interrogées sur la contribution des violences vécues et des stratégies d'adaptation sur la prédiction de la détresse psychologique perçue

des femmes victimes de cyberviolences. Ce mémoire propose d'explorer ces liens dans l'optique de contribuer à la production de connaissances sur les cyberviolences exercées par un partenaire ou ex-partenaire intime. Les résultats de cette étude permettront d'identifier les types de violence et les stratégies employées pour y faire face ayant un impact significatif sur la détresse perçue des participantes. Les résultats obtenus permettront d'orienter les recherches futures sur l'étude des stratégies d'adaptation et de recherche d'aide en cyberviolence et de distinguer quel type de cyberviolence (c.-à-d. cyberharcèlement, cyberviolence psychologique, cyberviolence sexuelle) comporte le plus de risque pour la santé émotionnelle des femmes.

1.6 Objectifs et hypothèses de recherche

Pour pallier les limites identifiées dans la section précédente, la présente étude explore les liens entre les violences conjugales traditionnelles et les cyberviolences perpétrées par un partenaire ou ex-partenaire intime. De façon spécifique, elle vise à :

- 1) documenter les expériences de violences conjugales traditionnelles et de cyberviolences vécues par un échantillon de femmes victimes de cyberviolences;
- 2) préciser les impacts psychologiques perçus, ainsi que les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide mobilisée par les femmes victimes de cyberviolences;
- 3) évaluer la contribution des violences vécues et des stratégies d'adaptation sur la prédiction de la détresse psychologique.

Ensemble ces objectifs visent à suppléer au manque des connaissances actuelles sur les cyberviolences et leur cooccurrence avec les violences traditionnelles, sur les conséquences psychologiques et émotionnelles des cyberviolences et, finalement, sur les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide en regard de celles-ci. Il s'agit aussi de répondre aux manques de connaissance sur la manière dont ces trois variables – les violences vécues, les impacts psychologiques perçus et les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide – interagissent entre elles.

En considérant les connaissances actuelles et les limites exposées dans la recension des écrits, quatre hypothèses peuvent être proposées. D'abord, en s'appuyant sur le concept de Kelly (1987) et sur la dynamique de contrôle qui caractérise les violences conjugales, il est plausible que les cyberviolences exercées par un partenaire ou ex-partenaire intime s'inscrivent dans un continuum de violence et, par conséquent, qu'elles soient en cooccurrence avec des violences conjugales

traditionnelles. Nous émettons donc l'hypothèse selon laquelle une majorité de participantes auront vécu plus d'une forme de violence, notamment des violences conjugales traditionnelles et des cyberviolences au cours de la dernière année précédant l'étude, puisque ces violences sont soutenues par une même ligne d'action, soit l'infériorisation des femmes et leur contrôle (Frenette et al., 2018; Kelly, 1987).

Ensuite, considérant que les cyberviolences ont été associées à de l'anxiété et de la détresse psychologique (Alvarez, 2012; Lindsay et al., 2016; Worsley et al., 2017), nous posons que l'expérience de cyberviolence contribuera à augmenter significativement la détresse psychologique perçue des participantes.

Comme il a été évoqué dans les écrits scientifiques, il est de notre avis que les participantes mobiliseront des stratégies proactives et des stratégies d'évitement pour mettre fin aux épisodes de violences. Les stratégies d'évitement regroupent notamment le fait d'éviter ou d'ignorer l'agresseur ou encore de cesser ses activités pour éviter d'avoir des contacts avec l'auteur des violences subies (Begotti et al., 2020; Tokunaga et Aune, 2017; Worsley et al., 2017), alors que les stratégies proactives font référence à des comportements externalisés qui visent à changer l'environnement ou la relation à la source du problème (Lilly et Graham-Bermann, 2010). Ces stratégies peuvent être de rencontrer l'agresseur, de dénoncer ses agissements aux autorités, de chercher de l'aide, ou encore de changer son adresse (Podona et Imriskova, 2014). Bien que certaines études soulignent la popularité des stratégies d'évitement (Begotti et al., 2020; Tokunaga et Aune, 2017; Worsley et al., 2017), il est de notre avis que ces stratégies ne seront pas les plus employées par les femmes de notre échantillon en situation de cyberviolence, et ce, pour deux raisons.

Premièrement, considérant que les violences vécues par les participantes ont eu lieu au cours des 12 derniers mois précédant l'étude, il est probable que les stratégies d'évitement aient été peu efficaces sur les moyen et long termes, amenant la mobilisation d'autres stratégies pour faire face aux cyberviolences. Deuxièmement, les particularités des cyberviolences, notamment l'absence de barrière spatio-temporelle et l'instantanéité des messages, laissent entendre que l'évitement, dans ce contexte, est difficilement applicable. Ceci étant, nous émettons l'hypothèse que les stratégies proactives seront les plus populaires pour les femmes de notre échantillon tentant d'échapper aux cyberviolences dirigées contre elles.

Enfin, en ce qui a trait à l'impact des stratégies d'adaptation et de recherche d'aide sur la santé émotionnelle des victimes, les études tendent à montrer qu'elles ont parfois des effets mitigés. Rappelons que l'étude de Nguyen et al. (2012) conclut que la mobilisation de stratégies était associée à des effets négatifs sur la santé émotionnelle et que Krause et al. (2008) et Lilly et Graham-Bermann (2010) trouvent une association positive entre l'usage de stratégies d'évitement sur le long terme et la présence accrue de symptômes de stress post-traumatique. En nous appuyant sur ces recherches, nous avançons l'hypothèse que les stratégies d'évitement seront associées à un score de détresse psychologique plus important alors que les stratégies dites proactives, dont la recherche d'aide, seront associées à une moins grande détresse psychologique.

Chapitre 2 – Méthodologie

Dans ce chapitre, le devis de recherche supportant notre étude sera présenté. Par la suite, les stratégies de recrutement et la population à l'étude seront exposées. Suivra la présentation des instruments de mesure employés. Le chapitre se terminera par la présentation des considérations éthiques et des stratégies d'analyse des données.

2.1 Contexte de l'étude

Le présent mémoire s'inscrit dans une étude plus vaste menée à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sous la direction de Mylène Fernet, professeure titulaire au département de sexologie. Cette étude, intitulée *Cyberviolences exercées par un partenaire intime ou un ex-partenaire : campagne de sensibilisation à l'endroit des jeunes femmes vulnérables* est soutenue par le Secrétariat à la condition féminine du Québec. Cette étude à devis mixte vise, entre autres, la création de capsules de sensibilisation sur les cyberviolences commises par un partenaire ou ex-partenaire intime s'adressant aux jeunes femmes de 18 à 29 ans.

2.2 Devis de recherche

Afin de répondre aux objectifs de la présente étude, un devis de recherche quantitatif a été mobilisé. L'analyse quantitative est souvent privilégiée lorsque l'on cherche à décrire un phénomène ou encore expliquer des relations existantes entre plusieurs variables (Blanc, Lacelle, Perreault et Roy, 2010). Plus particulièrement, le devis de recherche utilisée dans ce mémoire est un devis transversal de type corrélationnel prédictif. Il est transversal dans la mesure où l'étude rapporte des résultats qui sont pris à un moment donné (Fortin et Gagnon, 2016). Les résultats présentés dans ce mémoire sont donc le portrait de la situation des femmes interrogées au moment de la collecte de données. Il est de type corrélationnel prédictif dans la mesure où l'on cherche à prédire certaines variables en fonction d'autres variables (Fortin et Gagnon, 2016). Ce devis est tout à fait désigné pour répondre au principal objectif de recherche, soit d'explorer les liens entre les violences traditionnelles et les cyberviolences perpétrées par un partenaire ou ex-partenaire, les impacts psychologiques perçus et les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide mobilisées par les femmes victimes de cyberviolence.

2.3 Population ciblée et stratégies de recrutement

Dans la mesure où la présente étude porte une attention particulière aux cyberviolences, les participantes ciblées pour l'étude devaient avoir vécu de la cyberviolence par un (ex)-partenaire intime au cours de la dernière année précédant l'étude. En outre, comme l'étude traite des femmes, les participantes devaient s'identifier comme telles pour y participer. Les jeunes femmes adultes (entre 18 et 29 ans) ont spécifiquement été ciblées puisqu'elles sont les plus à risque de subir des cyberviolences (Fernet et al., 2019).

Le recrutement des participantes de l'étude s'est fait à travers plusieurs réseaux. Tout d'abord, l'Auberge du cœur, un des partenaires de la recherche plus large dans laquelle s'inscrit notre démarche, a été sollicitée pour publiciser l'étude au sein de ses réseaux. D'autres groupes œuvrant auprès des femmes victimes de violence conjugale, comme le *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* et la *Fédération des maisons d'hébergement pour femmes*, ont aussi été requis. Enfin, l'équipe de recherche a utilisé le réseau social *Facebook* pour recruter des participantes issues de la population générale. Entre septembre 2019 et avril 2020, plusieurs campagnes de recrutement ont été effectuées à travers ces différents réseaux, mais plus particulièrement sur le réseau social *Facebook*. Chaque publicité faisait état des objectifs de recherche, des critères de sélection et des modalités de participation.

Au total 989 femmes de 18 à 29 ans ont rempli le questionnaire. Bien que l'un des critères d'inclusion à l'étude était d'avoir vécu au moins une expérience de cyberviolence par un partenaire ou ex-partenaire intime au cours de la dernière année, plusieurs femmes ont répondu au questionnaire sans avoir vécu une telle situation. Dans le cadre de ce mémoire, seules les femmes ayant vécu des cyberviolences ont été retenues pour fins d'analyse. Pour qu'une femme soit considérée comme ayant vécu de la cyberviolence par un partenaire ou ancien partenaire intime, elle devait avoir indiqué au moins une expérience de cyberviolence dans les 12 derniers mois, qu'elle soit psychologique, sexuelle ou du harcèlement. L'échantillon considéré pour ce mémoire est donc composé de 419 femmes âgées de 18 à 29 ans victimes de cyberviolence commise par un partenaire ou ex-partenaire intime au cours des 12 derniers mois précédant l'étude.

2.4 Instruments de mesure

Un questionnaire a été développé pour les fins de l'étude. Celui-ci était composé de sept sections concernant respectivement : les renseignements sociodémographiques, la situation de vie, les expériences amoureuses, les difficultés dans le couple, l'utilisation des technologies en contexte de relation intime, le bien-être psychologique et, finalement, les stratégies d'adaptation (voir le questionnaire complet à l'annexe 1). Dans cette section, seules les échelles de mesure utilisées aux fins de ce mémoire sont présentées, soit celles composant la section des expériences de violences conjugales subies), l'utilisation des technologies en contexte de relation intime (expériences de cyberviolence vécues), le bien-être psychologique et les stratégies d'adaptation.

2.4.1 Expériences de violences conjugales subies

Les expériences de violence conjugale subies ont été mesurées à l'aide de la version française validée du *Conflict Tactics Scales* (CTS-2; Strass et al, 1996; Lussier, 1995) et du *Intimate Terrorism Scale* (Johnson et al., 2014). L'échelle de mesure du *Intimate Terrorism Scale* était composée de 8 items alors que celle du *Conflict Tactics Scales* comprenait 13 items (voir les items à l'annexe 2). Pour chaque item, les participantes devaient répondre en fonction du nombre de fois que ce comportement s'était produit au cours des 12 derniers mois précédant l'étude. Une échelle Likert en 8 points, zéro étant « ce n'est jamais arrivé », trois étant « c'est arrivé 3 à 5 fois » et six étant « c'est arrivé plus de 20 fois » a été utilisée. À partir de l'ensemble des items, les dimensions suivantes ont été obtenues : terrorisme conjugal, violence émotionnelle, violence physique et violence sexuelle. La dimension du terrorisme conjugal (alpha de Cronbach entre .91 lorsque la violence est perpétrée par un ex-partenaire intime et de .75 lorsqu'elle est perpétrée par un partenaire intime actuel) a été obtenue à l'aide des 8 items composant l'échelle du *Intimate Terrorism Scale* (Johnson et al., 2014). Les quatre autres dimensions ont été créées à partir de l'échelle du *Conflict Tactics Scales*. La violence émotionnelle ($\alpha=.79$) incluant 5 items, la violence physique ($\alpha=.86$) composée de 5 items et, finalement, la violence sexuelle ($\alpha=.87$) comprenant 3 items.

2.4.2 Expériences de cyberviolences vécues

Les cyberviolences vécues ont été mesurées à l'aide de l'échelle *The Cyber Aggression in Relationships Scale (CARS)* (Watkins, Maldonado & DiLillo, 2018). L'alpha de Cronbach de l'échelle est de .72 pour notre échantillon. Cette échelle permet de mesurer les comportements de cyberviolences vécues et perpétrées. Elle comporte 17 items tels que « mon/ma partenaire a utilisé de l'information publiée sur les médias sociaux pour me rabaisser ou m'insulter », « mon/ma partenaire a surveillé mes déplacements en utilisant les médias sociaux » ou encore « mon/ma partenaire m'a harcelé ou m'a envoyé des messages menaçants par message texte ou par des médias sociaux ». Pour chacun des items, les participantes étaient invitées à répondre sur une échelle de Likert en 7 points, zéro correspondait à l'énoncé « n'est jamais arrivée », trois correspondait à « 3 ou 5 fois », finalement, six correspondait à « c'est arrivé plus de 20 fois ». Elles étaient invitées à répondre en fonction du nombre de fois que le comportement était arrivé au cours des 12 derniers mois. Pour déterminer la fréquence des cyberviolences vécues, une moyenne des réponses obtenues pour chaque item a été calculée. L'échelle proposée regroupe trois manifestations de cyberviolence, soit psychologique (5 items, ex. : mon/ma partenaire a utilisé de l'information publiée sur les réseaux sociaux pour me rabaisser ou m'insulter), sexuelle (4 items, ex : Mon/ma partenaire m'a demandé en ligne de l'information sur ma sexualité quand je ne voulais pas en parler) et, finalement, harcèlement (8 items, ex : mon/ma partenaire a consulté mon compte courriel pour savoir avec qui je parle ou échange des courriels sans ma permission) (voir la composition des échelles à l'annexe 2). Un score moyen pour chacune de ces dimensions a été calculé en additionnant la moyenne des scores obtenus de chaque item la composant.

2.4.3 La détresse psychologique perçue

Afin d'évaluer la détresse psychologique perçue en lien avec les expériences de cyberviolences vécues, l'échelle du *Psychiatric Symptom Index* a été utilisée (Ilfeld, 1976). L'échelle de mesure est composée de 14 énoncés, tel que « je me suis sentie désespérée en pensant à l'avenir » ou encore « je me suis sentie agitée ou nerveuse intérieurement » (voir l'ensemble des énoncés à l'annexe 2). Les participantes répondaient à chaque énoncé selon une échelle de Likert en 4 points, allant de zéro « jamais » à trois « très souvent ». Quatre dimensions ont ainsi été évaluées : symptômes dépressifs ($\alpha=.84$), symptômes d'anxiété ($\alpha=.85$), perturbation cognitive ($\alpha=.77$) et irritabilité ($\alpha=.79$). Chaque dimension a été recodée en utilisant le score obtenu pour

chacun des items associés : les symptômes dépressifs comprennent 5 items, les symptômes d'anxiété sont composés de 3 items, la perturbation cognitive inclut 2 items et l'irritabilité comprend 4 items. Finalement, le score total de détresse psychologique ($\alpha=.91$) a été obtenu en calculant la moyenne des scores obtenus pour l'ensemble des items de l'échelle.

Toujours inspirée de Ilfeld (1976), l'intensité de la détresse psychologique a été mesurée en fonction de la moyenne des scores obtenus pour chaque item de l'échelle. Un score entre 0 et 5 suggère une absence de symptôme de détresse psychologique, un score entre 6 et 22 est associé à une certaine détresse psychologique, un score entre 23 et 29 indique une détresse psychologique modérée et, finalement, un score de 30 à 56 est associé à une détresse psychologique importante.

2.4.4 Les stratégies d'adaptation

Les stratégies d'adaptation ont été mesurées à l'aide d'items développés à partir de différents travaux (Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick et al.; Fondation Marie-Vincent, 2019; Ottawa Coalition to End Violence Against Women, 2016; Poupart, 2019). L'échelle était composée de 14 items, tel que « j'ai bloqué mon partenaire ou ancien partenaire des réseaux sociaux », « j'ai cessé de répondre aux messages » ou « j'ai signalé mon partenaire ou ancien partenaire aux autorités » (voir l'intégral des énoncés à l'annexe 2). Les réponses étaient obtenues à l'aide d'une échelle dichotomique (oui (1) et non (0)). L'alpha pour cette échelle de mesure est de .78 pour notre échantillon.

2.4.5 La recherche d'aide

Les stratégies de recherche d'aide ont été mesurées en s'inspirant du *Self-Report Coping Scale* développé par Causey et Dubow (1992) et, plus particulièrement, de la sous-échelle de recherche de soutien social ($\alpha=.85$). Initialement, l'échelle de Causey et Dubow (1992) a été développée pour évaluer les stratégies d'adaptation chez les enfants. Certains items de l'échelle ont donc été adaptés à la population adulte à l'étude. L'énoncé demandait aux participantes de répondre vers qui elles s'étaient tournées pour obtenir de l'aide lors de leur épisode de cyberviolence le plus difficile. L'échelle était composée de 8 items, dont « j'ai demandé conseil ou de l'aide à un(e) ami(e) », « j'ai consulté un(e) professionnel(le) de la santé (ex. psychologue, sexologue, travailleur(se) social(e), intervenant(e), médecin) » ou encore « je n'ai pas demandé d'aide » (voir l'intégral des énoncés à l'annexe 2). La fréquence de l'utilisation de chacune des ressources d'aide a été mesurée à l'aide d'une échelle Likert en 5 points, allant de un « jamais » à cinq « toujours ». L'alpha de Cronbach pour cette échelle était de .57.

2.5 Procédures

D'une durée approximative de 45 minutes, les questionnaires ont été remplis via la plateforme *Qualtrics* à l'endroit et au moment voulu par les participantes qui devaient cliquer sur un lien internet faisant qu'elles étaient dirigées vers un formulaire d'information concernant l'étude et de consentement à y participer (voir le formulaire d'information et de consentement à l'annexe 3). Avant de débiter, les participantes devaient prendre connaissance du formulaire d'information et de consentement dans lequel les modalités de participation, les objectifs de l'étude, ainsi que les risques et bénéfices de la participation à la recherche étaient expliqués. Le formulaire d'information et de consentement leur fournissait aussi une liste de ressources d'aide. Toutes les participantes ont été avisées qu'elles pouvaient se retirer de l'étude à tout moment, et ce, sans aucun préjudice. Une fois le formulaire d'information et de consentement lu et signé, elles étaient redirigées automatiquement vers le questionnaire. Les participantes pouvaient contacter la coordonnatrice de recherche, si elles avaient des questionnements sur la recherche ou si elles avaient besoin d'aide et de soutien suite à leur participation. Un incitatif était offert pour la participation à l'étude, soit la participation à un tirage de deux cartes-cadeaux d'une valeur de 50\$ parmi l'ensemble des femmes ayant rempli le questionnaire.

2.6 Considérations éthiques

Ce projet a reçu l'approbation du comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains (CIEREH) de l'Université du Québec à Montréal, ainsi que du comité d'éthique de la recherche – Société et culture (CER-SC) de l'Université de Montréal. Afin de préserver la confidentialité des participantes, plusieurs mesures ont été mises en place. Les données recueillies étaient complètement anonymes. Aucun traceur ou identifiant n'était laissé sur l'ordinateur des participantes et un menu d'aide leur expliquait comment fermer de façon sécuritaire leur navigateur afin d'effacer les traces de leur passage sur le site web abritant le questionnaire. En outre, les données seront traitées sous forme de moyenne de groupe rendant impossible l'identification des participantes.

En ce qui concerne l'hébergement et la conservation des données, le questionnaire a été administré via le logiciel Qualtrics. Cette application est installée sur le serveur de l'UQAM, dans l'espace web de la chercheuse principale. Les données sont donc hébergées à l'UQAM. La base de données, hébergée sur un serveur MsSQL sécurisé installé par le SITEL sur l'espace web UQAM de la chercheuse principale, n'est accessible qu'à l'aide d'un mot de passe détenu par elle-même et la coordonnatrice de recherche. Cette architecture permet de conserver les données à l'UQAM plutôt que sur les serveurs d'une entreprise étrangère soustraite aux lois canadiennes, les rendant ainsi inaccessibles à des entreprises tierces, et assure la propriété exclusive des données colligées à l'UQAM. Une fois que les données ont été extraites et traitées (nettoyage de la banque de donnée, recodage, construction des variables), la banque de données a été mise à la disposition des agents.es de recherche et des chercheur.es associé.es au projet. Les banques de données extraites sont conservées sur les ordinateurs du Laboratoire d'études sur la violence et la sexualité de l'UQAM et requièrent l'usage d'un mot de passe pour y avoir accès. Finalement, les données anonymisées seront conservées pour une période de cinq ans après les dernières publications utilisant les données de l'étude.

2.7 Stratégies d'analyse

Les données présentées dans ce mémoire ont été traitées à l'aide du logiciel SPSS version 26.0 (2019). Dans un premier temps, des analyses descriptives ont été réalisées afin de dresser un portrait des expériences vécues par les participantes. Des analyses de fréquence des violences subies (traditionnelles et cyber) ont été effectuées afin de dresser un portrait des violences vécues par les femmes l'échantillon. Par la suite, en ce qui concerne la détresse psychologique perçue, des analyses descriptives (moyenne et écart-type) pour chacune des dimensions – symptômes dépressifs, symptômes anxieux, irritabilité et perturbations cognitives – qui composent cette variable ont été réalisées. L'intensité de la détresse psychologique vécue par les participantes a aussi été mesurée et a fait l'objet d'une analyse de fréquence. Finalement, les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide ont aussi été soumises à des analyses de fréquence. Ces premières analyses visaient à répondre au premier objectif de cette étude, soit celui de documenter les expériences de violences conjugales traditionnelles et de cyberviolences, les impacts psychologiques perçus, ainsi que les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide mobilisées.

Dans un second temps, des analyses inférentielles ont été effectuées à l'aide de régressions linéaires multiples afin d'explorer l'impact des violences vécues et des stratégies d'adaptation et de recherche d'aide sur la détresse psychologique perçue des participantes. Dans le but de déterminer quelles stratégies étaient pertinentes à inclure dans les régressions, des tests T indépendants ont été effectués pour chacune des stratégies, en fonction de l'indice total de détresse psychologique. Ce test permettait de détecter, le cas échéant, une différence entre les moyennes de deux groupes indépendants, ici les participantes qui avaient utilisé ou non une stratégie en particulier, sur une variable dépendante (l'indice total de détresse psychologique) (Fox, 1999). Cette première étape a permis de déterminer les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide qui étaient pertinentes à inclure dans les modèles de régressions linéaires multiples.

Par la suite, des modèles de régressions linéaires multiples ont été effectués à partir des stratégies qui se sont avérées significatives lors de la réalisation des tests T indépendants. Chaque modèle contient comme variable dépendante l'indice total de détresse psychologique et comme variables indépendantes les différentes formes de violences conjugales traditionnelles et de cyberviolences, ainsi qu'une seule stratégie d'adaptation ou de recherche d'aide. Il a été décidé d'inclure une stratégie à la fois par modèle de régression afin de déterminer l'impact de cette stratégie particulière sur la détresse psychologique perçue, tout en tenant compte des violences vécues. Les modèles de régression présentés dans ce mémoire contiennent uniquement les stratégies s'étant avérées significatives une fois incluses dans le modèle de régression.

Enfin, dans le but d'augmenter la puissance statistique des analyses et de remédier au défi des données manquantes dans la banque originale, une imputation multiple des données a été effectuée. L'imputation multiple est une approche reconnue pour la gestion et l'analyse de données manquantes (Schafer, 1999). L'imputation multiple est une technique qui permet de remplacer les données manquantes avec un minimum de deux valeurs (deux imputations ou plus) possibles selon la distribution des possibilités que peut prendre cette valeur (Rubin, 1987). Les valeurs manquantes sont prédites à l'aide de régression. Dans le cas nous concernant, le fait de supprimer tout simplement les cas ayant des données manquantes impliquait une perte significative du nombre de cas disponibles et, par conséquent, une perte importante de puissance statistique.

L'imputation multiple a donc été retenue comme stratégie de gestion de ces données manquantes, permettant d'obtenir une puissance statistique plus grande pour la conduite d'analyses de régression. Au total, cinq imputations multiples ont été effectuées, ce qui est un standard lorsqu'on procède à ce type de gestion de données manquantes (Schafer, 1999). L'imputation multiple des données manquantes pour la banque de données a été effectuée par un statisticien qualifié et les analyses ont été effectuées par la candidate.

Les résultats issus des analyses réalisées pour les fins de ce mémoire sont présentés au chapitre suivant.

Chapitre 3 – Résultats

3.1 Statistiques descriptives

Cette section présente un aperçu des résultats du questionnaire à l'aide de statistiques descriptives. En premier lieu, le profil sociodémographique des participantes y est dressé. Les prévalences des violences conjugales traditionnelles et des cyberviolences révélées par les participantes y sont par la suite présentées. En troisième lieu, la description des impacts perçus des cyberviolences sur la santé psychologique des femmes est exposée. Enfin, l'utilisation des stratégies d'adaptation et les stratégies de recherche d'aide mobilisées par les répondantes sont décrites.

3.1.1 Profil sociodémographique des participantes

Tel qu'illustré au tableau 1, l'échantillon à l'étude est constitué de 419 femmes âgées de 18 à 29 ans. L'âge moyen de l'échantillon est de 23 ans. La majorité des répondantes (55,1%) était étudiante au moment de leur participation à l'étude, parmi lesquelles 44,2% avaient complété un diplôme d'études collégiales ou un diplôme d'études professionnelles alors que 40,6% se présentaient comme étant « travailleuses », sans que soit précisé le domaine d'emploi occupé. En ce qui concerne la situation résidentielle des participantes, 43,2% vivaient en appartement, alors que 17,2% résidaient dans une résidence unifamiliale. Finalement, la majorité (69,5%) des participantes se définissaient comme étant d'orientation hétérosexuelle, alors qu'un peu moins du quart (21,0%) s'identifiaient comme bisexuelles.

Tableau 1. – Caractéristiques sociodémographiques des participantes ($n = 419$)

Âge moyen	23 ans
Occupation	%
Étudiante	55,1
Travailleuse	40,6
À la maison	1,7
Autre	1,4
Sans emploi	1,0
Niveau d'éducation	
Cégep ou école professionnelle	44,2
Université (1er cycle)	31,3
Secondaire	15,3
Université (2e et 3e cycle)	8,6
Primaire	0,7
Situation résidentielle	
Appartement	43,2
Résidence unifamiliale	17,2
Autre	6,4
À la rue	0,2
Orientation sexuelle	
Hétérosexuelle	69,5
Bisexuelle	21,0
Autre	4,5
Queer	3,6
Homosexuelle	1,4

3.1.2 Violences subies

Le tableau 2 illustre les violences traditionnelles et les cyberviolences vécues par les femmes de l'échantillon. Rappelons que toutes les femmes de l'échantillon rapportent avoir subi une forme de cyberviolence dans la dernière année précédant l'étude et que ces violences ont été perpétrées par un partenaire ou un ex-partenaire intime. Il est important de préciser que les femmes pouvaient indiquer avoir subi plus d'un type de violences.

D'abord, les résultats indiquent que la forme de cyberviolence la plus courante vécue par les femmes de l'échantillon est la cyberviolence sexuelle (76,4%). Néanmoins, d'autres formes de cyberviolences, soit le cyberharcèlement (73,5%) et la cyberviolence psychologique (70,4%) suivent de près.

Pour ce qui est des violences conjugales traditionnelles, un peu moins de la moitié des répondantes (45,4%) ont indiqué avoir vécu de la violence émotionnelle au cours de la dernière année précédant l'étude, alors que près de 20% (19,9%) d'entre elles rapportent avoir été victimes de violence sexuelle et près d'une femme sur dix mentionne avoir vécu du terrorisme conjugal (10,8%) ou de la violence physique (9,1%) de la part d'un partenaire ou d'un ex-partenaire dans la dernière année.

Tout compte fait, en concordance avec notre hypothèse initiale selon laquelle la majorité des femmes de l'échantillon auraient vécu plus d'une forme de violence au cours de la dernière année, nous constatons que plus de 90% des répondantes (92,1%) ont effectivement subi plus d'une forme de violence, près des trois quarts (73,3%) en ayant vécu trois ou plus et 1,3% d'entre elles ayant vécu les six formes de violence étudiées.

Tableau 2. – Fréquence des cyberviolences et des violences traditionnelles vécues au moins une fois dans les 12 derniers mois ($n=419$)

Cyberviolences vécues	%
Cyberviolence sexuelle	76,4
Cyberharcèlement	73,5
Cyberviolence psychologique	70,4
Violences traditionnelles vécues	%
Violence émotionnelle	45,4
Violence sexuelle	19,9
Terrorisme conjugal	10,8
Violence physique	9,1
Cooccurrence violences traditionnelles et cyberviolences	%
1 forme de violence	7,9
2 formes de violence	18,7
3 formes de violence	45,6
4 formes de violence	21,9
5 formes de violence	4,5
6 formes de violence	1,3

3.1.3 Détresse psychologique perçue

Le tableau 3 présente la moyenne des scores obtenus par les participantes pour chacune des composantes de l'échelle de Ilfeld (1976). Plus la moyenne se rapproche du maximum du score (pour la détresse psychologique, le score maximal est de 56, pour les symptômes dépressifs le score maximal est de 20, pour l'irritabilité le score maximal est de 16, pour les symptômes anxieux le score maximal est de 12 et pour les perturbations cognitives le score maximal est de 8), plus les symptômes sont considérés comme importants. Rappelons que pour la détresse psychologique totale, un score entre 0 et 5 est associé à une absence de symptômes de détresse psychologique, un score entre 6 et 22 consiste en une certaine détresse psychologique, un score entre 23 et 29 indique une détresse psychologique modérée et, finalement, un score de 30 à 56 fait état d'une détresse psychologique importante. De plus, précisons que pour cette échelle de mesure, seulement 86% ($n=362$) des participantes ont répondu.

Tableau 3. – Moyenne et écart-type de l'index de symptôme psychiatrique et ses composantes ($n=362$)

Les scores de détresse	MD	ET
Détresse psychologique totale (0-56)	25,28	18,87
Symptômes dépressifs (0-20)	9,37	6,76
Irritabilité (0-16)	7,02	5,53
Symptômes anxieux (0-12)	6,12	4,07
Perturbations cognitives (0-8)	2,76	3,18

L'indice total de détresse psychologique montre que l'impact des cyberviolences subies varie grandement d'une participante à l'autre. En effet, le score total de détresse psychologique présente un écart-type d'environ 19 par rapport à la moyenne. On remarque également une asymétrie dans les données en ce qui concerne les symptômes dépressifs et l'irritabilité, avec un écart-type respectif de 6,76 et 5,53. Ces données suggèrent que l'impact psychologique perçu des cyberviolences varie grandement d'une participante à l'autre. Néanmoins, on constate que la moyenne pour le score total de détresse psychologique s'inscrit dans la catégorie « détresse psychologique modérée » (scores compris entre 23 et 29), indiquant que les épisodes de cyberviolences ont un effet significatif sur la détresse psychologique perçue des participantes.

Pour les sous-échelles de l'indice total de détresse psychologique, un constat similaire semble ressortir. La moyenne des scores de l'échantillon pour les symptômes dépressifs (MD = 9,37), l'irritabilité (MD = 7,02) et les symptômes anxieux (MD = 2,76) se retrouvent environ à la moitié, indiquant que les cyberviolences vécues ont un impact significatif sur ces trois types de conséquences. Seules les perturbations cognitives, comme le fait d'avoir des trous de mémoire, semblent avoir été moins importantes auprès de l'échantillon (MD = 2,76).

À cet effet, le tableau 4 permet d'offrir un portrait plus juste de l'intensité de la détresse psychologique perçue par les femmes de l'échantillon. Ces résultats montrent que 39,8% des participantes affichent une certaine détresse psychologique suite à un épisode de cyberviolence. Plus précisément, un peu moins de la moitié (46,1%) des femmes rapportent une détresse psychologique modérée (12,4%) ou importante (33,7%) en réponse à une expérience de cyberviolence. Ces résultats viennent appuyer l'hypothèse selon laquelle l'expérience de cyberviolence est associée à de la détresse psychologique. Toutefois, les résultats indiquent que cette détresse psychologique perçue varie grandement d'une participante à l'autre.

Tableau 4. – Fréquence de la détresse psychologique perçue ($n=419$)

Détresse psychologique	%
Une certaine détresse psychologique	39,8
Détresse psychologique importante	33,7
Détresse psychologique modérée	12,4
Aucun symptôme de détresse psychologique significatif	14,1

3.1.4 Stratégies d'adaptation

Suite aux épisodes de cyberviolences qu'elles ont vécues, les femmes devaient indiquer les stratégies qu'elles avaient mobilisées pour tenter d'y mettre fin. Le tableau 5 présente ces résultats. Tout comme pour les violences vécues, les femmes pouvaient indiquer plus d'une stratégie d'adaptation et de recherche d'aide.

Le tableau 5 expose l'éventail des stratégies mobilisées par les femmes pour tenter de mettre un terme aux cyberviolences vécues. Les stratégies les plus répandues sont de cesser de répondre aux messages (71,8%), de supprimer (66,7%) ou bloquer (57,6%) son partenaire des réseaux sociaux et, finalement, d'ajuster ses paramètres de sécurité (53,5%) ou de cesser de partager sa

localisation (43,3%). Une proportion importante des femmes de l'échantillon rapporte aussi avoir déménagé (21%) ou, à l'inverse, n'avoir tout simplement rien fait (25,8%) suite aux épisodes de cyberviolences. En outre, il est surprenant de voir que plusieurs femmes (26,9%) ont indiqué avoir utilisé d'autres stratégies que celles mentionnées dans le questionnaire. Finalement, il est important de souligner que les répondantes sont en général peu nombreuses à avoir dénoncé les violences subies aux autorités (12,9%) ou aux responsables de l'application (8,6%).

En ce qui concerne la recherche d'aide, les résultats indiquent que les répondantes se sont tournées en grande majorité (77,9%) vers leurs amis.es pour obtenir de l'aide. La famille (48,9%) et le conjoint (48,3%), quoique dans une moindre grande proportion que les amis.es, ont également été des ressources mobilisées par les femmes. Il est surprenant de constater que le conjoint ait été une ressource très mobilisée par les femmes de l'échantillon. Puisque les femmes pouvaient répondre en fonction d'un ex-partenaire intime, il est possible qu'elles se soient tournées vers leur conjoint actuel pour obtenir du soutien. Il se peut également que les femmes aient demandé à leur conjoint violent de cesser les comportements inadéquats.

Enfin, un peu moins de la moitié (45,8%) des répondantes n'auraient pas sollicité d'aide après avoir vécu de la cyberviolence, alors que peu d'entre elles (10,7%) se sont tournées vers des acteurs du milieu sociojudiciaire, tels que des policiers ou des avocats.

Les résultats obtenus viennent appuyer l'hypothèse selon laquelle les femmes victimes de cyberviolence mobilisent des stratégies proactives pour mettre fin aux épisodes de violences vécues. Bien que la stratégie la plus populaire ait été de cesser de répondre aux messages – stratégie qui s'apparente à de l'évitement -, elle est suivie de près par plusieurs stratégies proactives, comme supprimer ou bloquer son partenaire et ajuster ses paramètres de sécurité. Ainsi, les résultats semblent suggérer que les répondantes ont employé davantage des stratégies proactives pour mettre fin aux épisodes de cyberviolence, telles que bloquer ou supprimer le partenaire des réseaux sociaux.

Tableau 5. – Fréquence de l'utilisation des stratégies d'adaptation et des ressources d'aide ($n=419$)

Stratégies mobilisées	%
J'ai cessé de répondre aux messages	71,8
J'ai supprimé mon partenaire ou ancien partenaire sur les réseaux sociaux	66,7
J'ai bloqué mon partenaire ou ancien partenaire des réseaux sociaux	57,6
J'ai ajusté les paramètres de sécurité de mes réseaux sociaux	53,5
J'ai cessé de partager ma localisation	43,3
Je n'ai rien fait	25,8
J'ai déménagé	21,0
J'ai signalé mon partenaire ou ancien partenaire aux autorités (policiers, juges)	12,9
J'ai créé une nouvelle adresse courriel et de nouveaux comptes sur les réseaux sociaux à l'aide de pseudonymes	11,1
J'ai signalé mon partenaire ou ancien partenaire aux responsables de l'application	8,6
J'ai enregistré un nouvel appareil mobile (pour contrer la géolocalisation)	5,1
Autre	26,9
Sources d'aide sollicitée	%
Ami	77,9
Famille	48,9
Conjoint	48,3
Professionnel de la santé	45,8
Quelqu'un qui a déjà eu le même problème	43,4
Collègue de travail	31,3
Site internet	29,7
Acteur sociojudiciaire	10,7
Pas demander d'aide	45,8

3.2 Analyses inférentielles

La section qui suit vise à répondre au troisième objectif de cette étude qui consiste à évaluer la contribution des violences vécues et des stratégies d'adaptation sur la prédiction de la détresse psychologique. Afin d'y répondre, des régressions linéaires multiples ont été effectuées avec ces différentes variables. Les modèles de régression incluant des stratégies de recherche d'aide seront d'abord présentés suivis des modèles de régression qui ciblent des stratégies d'adaptation.

3.2.1 Résultats des analyses de régression linéaire multiple pour les stratégies de recherche d'aide

Suite aux analyses de test T indépendants, seulement trois sources d'aide parmi l'ensemble des stratégies mesurées par le questionnaire ont été identifiées comme ayant une différence significative de moyenne en regard du score total de détresse psychologique perçue. Ces trois stratégies sont la recherche d'aide auprès d'un professionnel de la santé, la recherche d'aide auprès d'un acteur du milieu sociojudiciaire et la consultation d'un site internet sur les stratégies à mettre en place pour mettre un terme aux épisodes de cyberviolence.

Une fois ces trois stratégies insérées dans un modèle de régression, seule la recherche d'aide auprès d'un professionnel de la santé (ex. psychologue, sexologue, médecin) et la recherche d'aide auprès d'un acteur du milieu sociojudiciaire (ex. policier, avocat) se sont avérées significatives une fois insérées dans leur modèle de régression respectif. Les résultats de ces deux régressions, une comprenant la stratégie de recherche d'aide auprès d'un professionnel de la santé et l'autre auprès d'un acteur du milieu sociojudiciaire, sont dépeints dans les tableaux 6 et 7.

En premier lieu, pour ce qui est des résultats de la régression linéaire multiple incluant la recherche d'aide auprès d'un professionnel de la santé, le modèle de régression est statistiquement significatif $F(8,175) = 6,811, p < 0,001$. L'ensemble du modèle permet d'expliquer 20,3% de la variance associée au score total de détresse psychologique perçue. Le modèle permet d'observer que trois indicateurs contribuent significativement au modèle : l'expérience de terrorisme conjugal, l'expérience de cyberviolence psychologique et la recherche d'aide auprès d'un professionnel de la santé. Avoir vécu du terrorisme conjugal au cours de la dernière année est associé à un indice de détresse psychologique plus grand de 8,31 points comparativement à celle n'ayant pas vécu ce type de violence ($B = 8,31$; $IC95\% 3,71-12,91$). L'expérience de cyberviolence psychologique au cours des 12 derniers mois est également associée à un indice de détresse psychologique plus élevé ($B = 4,24$; $IC95\% 0,98-7,51$). Ainsi, les femmes ayant vécu ce type de violence rapportent un indice de détresse psychologique plus grand de 4,24 points. Enfin, le fait d'avoir sollicité de l'aide auprès d'un professionnel de la santé est associé à un niveau de détresse plus important de 3,25 points, comparativement aux femmes n'ayant pas mobilisé cette ressource ($B = 3,25$; $IC95\% 0,57-5,91$).

Dans un second temps, les résultats de la régression linéaire multiple intégrant la recherche d'aide auprès d'un acteur du milieu sociojudiciaire arrivent à des conclusions similaires. Le modèle de régression est statistiquement significatif $F(8,173) = 11,037, p < 0,001$ et l'ensemble du modèle permet d'expliquer 30,7% de la variance associée au score total de détresse psychologique. Dans ce modèle, l'expérience de terrorisme conjugal est associée à un score total de détresse psychologique plus important de 8,00 points ($B = 8,00; IC95\% 3,88-12,13$), alors que les femmes ayant vécu de la cyberviolence psychologique ont un score de détresse psychologique plus élevé de 4,40 points ($B = 4,40; IC95\% 1,42-7,37$). Finalement, la recherche d'aide auprès d'un acteur du milieu sociojudiciaire est associée à un score de détresse psychologique plus grand de 7,95 points ($B = 7,95; IC95\% 3,08-12,82$).

En somme, les résultats des modèles de régression présentant l'impact des violences vécues et des stratégies de recherche d'aide sur la détresse psychologique perçue viennent contredire notre hypothèse de départ. En effet, contrairement à ce qui était attendu, la recherche d'aide – une stratégie considérée comme proactive - semble associée à une plus grande détresse psychologique perçue chez les répondantes.

Tableau 6. – Régression linéaire de l'indice de détresse psychologique perçue en fonction des violences vécues et de la recherche d'aide auprès d'un professionnel de la santé (méthode = entrée)

Variabes	B	ES	Intervalle de confiance pour B		P
Constante	6,82*	2,83	1,14	12,49	0,019
<i>Violence conjugale traditionnelle</i>					
Violence émotionnelle	0,85	1,20	-1,79	3,50	0,493
Violence physique	0,87	1,91	-2,91	4,65	0,650
Violence sexuelle	0,17	1,52	-2,93	3,26	0,914
Terrorisme conjugal	8,31**	2,27	3,71	12,91	0,001
<i>Cyberviolence</i>					
Cyberviolence psychologique	4,24*	1,63	0,98	7,51	0,012
Cyberviolence sexuelle	0,51	1,75	-2,99	4,01	0,771
Cyberharcèlement	1,10	1,50	-1,97	4,18	0,468
<i>Stratégie de recherche d'aide</i>					
Soutien auprès d'un professionnel de la santé	3,25*	1,30	0,57	5,92	0,019

* $p < .05$. ** $p < .01$. *** $p < .001$. B = coefficient de régression non-standardisé; ES = erreur standard de B.

Tableau 7. – Régression linéaire de l'indice de détresse psychologique perçue en fonction des violences vécues et de la recherche d'aide auprès d'un professionnel du milieu juridique (méthode = entrée)

Variables	B	ES	Intervalle de confiance pour		P
			B		
Constante	6,68*	2,69	1,32	12,03	0,015
<i>Violence conjugale traditionnelle</i>					
Violence émotionnelle	0,74	1,09	-1,60	3,07	0,512
Violence physique	1,51	1,78	-1,98	5,00	0,396
Violence sexuelle	0,29	1,57	-2,96	3,53	0,858
Terrorisme conjugal	8,00***	2,08	3,88	12,13	0,000
<i>Cyberviolence</i>					
Cyberviolence psychologique	4,40**	1,51	1,42	7,37	0,004
Cyberviolence sexuelle	0,54	1,70	-2,83	3,90	0,752
Cyberharcèlement	1,38	1,48	-1,65	4,42	0,358
<i>Stratégie de recherche d'aide</i>					
Soutien auprès d'un professionnel du milieu juridique	7,95**	2,33	3,08	12,82	0,003

* $p < .05$. ** $p < .01$. *** $p < .001$. B= coefficient de régression non-standardisé; ES= erreur standard de B.

3.2.2 Résultats des analyses de régression linéaire multiple pour les stratégies d'adaptation

Tout comme pour l'analyse des stratégies de recherche d'aide, des test T indépendants ont été effectués pour déterminer quelles stratégies d'adaptation étaient pertinentes à inclure dans les modèles de régression. De cette première analyse, six stratégies d'adaptation ont démontré une différence significative de moyenne en fonction du score de détresse psychologique perçue : bloquer le partenaire des réseaux sociaux, supprimer le partenaire des réseaux sociaux, avoir cessé de partager sa localisation, avoir cessé de répondre aux messages du partenaire, avoir ajusté ses paramètres de sécurité et, finalement, avoir déménagé. Cependant, une fois ces stratégies insérées dans un modèle de régression, seulement quatre d'entre elles ont contribué significativement à leur modèle respectif, soit celles d'avoir bloqué le partenaire des réseaux sociaux, d'avoir supprimé le partenaire des réseaux sociaux, d'avoir cessé de partager sa localisation et d'avoir ajusté ses paramètres de sécurité. Les résultats de ces quatre régressions sont présentés dans les tableaux 8 à 11.

À l'instar des modèles de régression incluant une stratégie de recherche d'aide, les présentes régressions ont trouvé le terrorisme conjugal et la cyberviolence psychologique comme des indicateurs contribuant significativement aux modèles. En ce qui concerne la régression incluant la stratégie « avoir bloqué son partenaire des réseaux sociaux », le modèle est statistiquement significatif $F(8,184) = 9,665$, $p < 0,001$ et permet d'expliquer 26,5% de la variance associée au score total de détresse psychologique. Dans ce modèle, le fait d'avoir vécu du terrorisme conjugal au cours de la dernière année est associé à un indice de détresse psychologique perçue plus grand de 7,59 points ($B = 7,59$; IC95% 3,49-11,70). Comparativement aux femmes n'ayant pas subi de cyberviolence psychologique, celles ayant expérimenté ce type de violence ont un indice de détresse psychologique perçue plus élevé de 4,61 ($B = 4,61$; IC95% 1,42-7,81). Le fait d'avoir bloqué son partenaire des réseaux sociaux était également associé à un indice de détresse perçue non négligeable ($B = 3,72$; IC95% 1,06-6,38).

Ensuite, le modèle de régression incluant la stratégie « avoir supprimé son partenaire des réseaux sociaux », les résultats vont dans le même sens. Ce modèle est statistiquement significatif $F(8,182) = 8,694$, $p < 0,001$ et permet d'expliquer 24,5% de la variance. Le terrorisme conjugal ($B = 7,97$; IC95% 4,01-11,93) et la cyberviolence psychologique ($B = 4,67$; IC95% 1,17-7,37) ont tous les deux ont été associés positivement à un indice de détresse psychologique substantiel. Finalement, avoir utilisé de cette stratégie pour mettre fin aux épisodes de cyberviolences a été associé à un indice de détresse plus important de 3,69 points comparativement aux femmes n'ayant pas mobilisé cette stratégie ($B = 3,69$; IC95% 0,55-6,83).

Troisièmement, le modèle de régression comprenant la stratégie « avoir cessé de partager sa localisation » est lui aussi statistiquement significatif $F(8,181) = 7,060$, $p < 0,001$ et permet d'expliquer 20,4% de la variance associée au score de l'indice total de détresse psychologique. Le fait d'avoir mobilisé cette stratégie était associé à un indice de détresse psychologique perçue plus grand de 2,53 points ($B = 2,53$; IC95% 0,50-4,55). Encore ici, le fait d'avoir subi du terrorisme conjugal ($B = 7,72$; IC95% 3,71-11,73) et de la cyberviolence psychologique ($B = 4,68$; IC95% 1,72-7,64) au cours des 12 derniers mois était associé à une plus grande intensité de détresse psychologique perçue.

Finalement, le dernier modèle de régression statistiquement significatif comprenait la stratégie « avoir ajusté ses paramètres de sécurité » ($F(8,180) = 9,778, p < 0,001$). Ce modèle permet d'expliquer 27,2% de la variance du score de détresse psychologique perçue. Sans surprise, ce modèle comporte trois indicateurs qui contribuent significativement au modèle, soit le terrorisme conjugal ($B= 7,62$; IC95% 3,56-11,65), la cyberviolence psychologique ($B= 4,35$; IC95% 1,36-7,34) et la stratégie consistant à ajuster ses paramètres de sécurité ($B= 3,12$; IC95% 0,71-5,53). Ainsi, les femmes ayant mobilisé cette stratégie rapportent une détresse psychologique perçue plus importante que celle ne l'ayant pas utilisé.

Tout comme pour les stratégies de recherche d'aide, les résultats exposés dans cette section viennent infirmer l'hypothèse initiale selon laquelle la mobilisation de stratégies d'adaptation proactives serait associée à une diminution du score de détresse psychologique des participantes. L'ensemble des modèles de régression tend plutôt à suggérer le contraire, soit que la mobilisation de ces stratégies entraîne une plus grande détresse psychologique. De plus, aucune stratégie d'évitement n'a été significative une fois insérée dans les modèles de régression. L'hypothèse selon laquelle les stratégies d'évitement sont associées à une plus grande détresse perçue n'a pu être confirmée.

Tableau 8. – Régression linéaire de l'indice de détresse psychologique perçue en fonction des violences vécues et de la stratégie « avoir bloqué le partenaire des réseaux sociaux » (méthode = entrée)

Variables	B	ES	Intervalle de confiance pour		P
			B		
Constante	6,81*	2,70	1,41	12,20	0,014
<i>Violence conjugale traditionnelle</i>					
Violence émotionnelle	0,77	1,12	-1,65	3,20	0,503
Violence physique	1,63	1,75	-1,80	5,07	0,352
Violence sexuelle	0,22	1,40	-2,57	3,01	0,874
Terrorisme conjugal	7,59***	2,07	3,47	11,70	0,000
<i>Cyberviolence</i>					
Cyberviolence psychologique	4,61**	1,59	1,42	7,81	0,005
Cyberviolence sexuelle	-0,05	1,73	-3,52	3,43	0,979
Cyberharcèlement	0,71	1,54	-2,52	3,93	0,653
<i>Stratégie d'adaptation</i>					
Bloquer le partenaire des réseaux sociaux	3,72**	1,29	1,06	6,38	0,008

* $p < .05$. ** $p < .01$. *** $p < .001$. B= coefficient de régression non-standardisé; ES= erreur standard de B.

Tableau 9. – Régression linéaire de l'indice de détresse psychologique perçue en fonction des violences vécues et de la stratégie « avoir supprimé son partenaire des réseaux sociaux » (méthode = entrée)

Variables	B	ES	Intervalle de confiance pour		P
			B		
Constante	6,21*	2,68	0,87	11,55	0,023
<i>Violence conjugale traditionnelle</i>					
Violence émotionnelle	0,73	1,11	-1,67	3,13	0,525
Violence physique	1,24	1,76	-2,21	4,70	0,480
Violence sexuelle	0,06	1,51	-3,01	3,14	0,966
Terrorisme conjugal	7,97***	2,00	4,01	11,93	0,000
<i>Cyberviolence</i>					
Cyberviolence psychologique	4,27**	1,56	1,17	7,37	0,008
Cyberviolence sexuelle	0,45	1,69	-2,93	3,83	0,792
Cyberharcèlement	0,938	1,43	-1,99	3,86	0,517
<i>Stratégie d'adaptation</i>					
Supprimer le partenaire des réseaux sociaux	3,69*	1,47	0,55	6,83	0,025

* $p < .05$. ** $p < .01$. *** $p < .001$. B= coefficient de régression non-standardisé; ES= erreur standard de B.

Tableau 10. – Régression linéaire de l'indice de détresse psychologique perçue en fonction des violences vécues et de la stratégie « avoir cessé de partager ma localisation » (méthode = entrée)

Variables	B	ES	Intervalle de confiance pour		P
			B		
Constante	7,66**	2,79	2,03	13,29	0,009
<i>Violence conjugale traditionnelle</i>					
Violence émotionnelle	0,82	1,06	-1,43	3,07	0,452
Violence physique	1,54	1,75	-1,89	4,97	0,379
Violence sexuelle	-0,12	1,44	-3,01	2,78	0,935
Terrorisme conjugal	7,72***	2,03	3,71	11,73	0,000
<i>Cyberviolence</i>					
Cyberviolence psychologique	4,68	1,50	1,72	7,64	0,002
Cyberviolence sexuelle	0,00	1,71	-3,42	3,42	1,000
Cyberharcèlement	0,69	1,515	-2,45	3,83	0,653
<i>Stratégie d'adaptation</i>					
Cesser de partager sa localisation	2,53*	1,03	0,50	4,55	0,014

* $p < .05$. ** $p < .01$. *** $p < .001$. B= coefficient de régression non-standardisé; ES= erreur standard de B.

Tableau 11. – Régression linéaire de l'indice de détresse psychologique perçue en fonction des violences vécues et de la stratégie « ajuster ses paramètres de sécurité » (méthode = entrée)

Variables	B	ES	Intervalle de confiance pour		P
			B		
Constante	7,39*	2,81	1,70	13,08	0,012
<i>Violence conjugale traditionnelle</i>					
Violence émotionnelle	0,81	1,07	-1,46	3,07	0,459
Violence physique	1,26	1,79	-2,26	4,79	0,481
Violence sexuelle	0,15	1,39	-2,62	2,93	0,912
Terrorisme conjugal	7,62***	2,04	3,58	11,65	0,000
<i>Cyberviolence</i>					
Cyberviolence psychologique	4,35**	1,51	1,36	7,34	0,005
Cyberviolence sexuelle	0,18	1,73	-3,30	3,66	0,919
Cyberharcèlement	0,70	1,57	-2,60	4,00	0,660
<i>Stratégie d'adaptation</i>					
Ajuster ses paramètres de sécurité sur les réseaux sociaux	3,12*	1,20	0,71	5,53	0,012

* $p < .05$. ** $p < .01$. *** $p < .001$. B= coefficient de régression non-standardisé; ES= erreur standard de B.

Chapitre 4 – Discussion

Rappelons que l'objectif de cette étude visait à explorer les liens entre les violences conjugales traditionnelles et les cyberviolences perpétrées par un partenaire ou ex-partenaire intime en 1) documentant les expériences de violences conjugales traditionnelles et de cyberviolences vécues par un échantillon de femmes victimes de cyberviolence, 2) en précisant les impacts psychologiques perçus ainsi que les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide mobilisées par les femmes victimes de cyberviolences et 3) évaluer la contribution des violences vécues et des stratégies d'adaptation sur la prédiction de la détresse psychologique.

4.1 Retour sur les analyses descriptives

4.1.1 Expériences de victimisation

En premier lieu, conformément à notre hypothèse initiale selon laquelle les femmes de notre échantillon vivent plus d'une forme de violence, les résultats démontrent qu'un peu moins de la moitié d'entre elles a vécu trois formes de violences au cours des 12 derniers mois. Ce constat fait écho au concept de continuum de violence de Kelly (1987) suggérant que les violences vécues par les participantes s'inscrivent dans une continuité entre le monde « physique » et le monde « numérique ». Ainsi, il serait possible d'avancer que les cyberviolences peuvent être considérées comme un autre outil pour contrôler les femmes et assurer la position dominante des hommes dans la société. Ce résultat permet également d'illustrer l'étendue des violences vécues par les femmes de l'échantillon à l'étude : l'expérience de cyberviolence se caractérise par de multiples comportements, à savoir le cyberharcèlement, la cyberviolence sexuelle et la cyberviolence psychologique, et est souvent accompagnée de violences conjugales traditionnelles.

4.1.2 Détresse psychologique perçue

Pour ce qui est de la détresse psychologique perçue, on constate qu'un peu moins de la moitié de l'échantillon à l'étude fait état d'une détresse psychologique modérée ou

importante en lien avec les expériences de cyberviolence vécues. Ces résultats montrent clairement l'impact significatif de ces violences sur le bien-être émotionnel des femmes et corroborent les résultats d'autres études indiquant que les cyberviolences sont associées à des symptômes dépressifs et anxieux (Alvarez, 2012; Lindsay et al., 2016; Worsley et al., 2017).

4.1.3 Stratégies d'adaptation

Par ailleurs, les analyses de fréquences permettent de mettre en exergue la diversité de stratégies mobilisées par les participantes pour faire face à ces cyberviolences. Parmi les stratégies les plus populaires, on retrouve les stratégies consistant à cesser de répondre aux messages et de bloquer ou à supprimer le partenaire des réseaux sociaux, ainsi que la recherche d'aide auprès des amis ou de la famille. L'hypothèse selon laquelle les stratégies proactives seraient les plus employées par les femmes reçoit un bon appui. En effet, malgré que la stratégie la plus populaire soit celle de cesser de répondre aux messages, les participantes à l'étude ont aussi mobilisé d'autres stratégies dites proactives, telles qu'explicitées par Tokunaga et Aune (2015) et Podona et Imiriskova (2020). Bien que certaines études constatent que les stratégies d'évitement soient les plus fréquemment utilisées (Begotti et al., 2020; Tokunaga et Aune, 2017; Worsley et al., 2017), nos résultats semblent indiquer qu'elles sont effectivement utilisées en grand nombre - du moins en ce qui concerne la stratégie de cesser de répondre aux messages -, mais qu'elles sont aussi accompagnées de stratégies proactives. Il est donc possible qu'à elles seules les stratégies d'évitement soient inefficaces pour mettre fin à des épisodes de cyberviolences et que les stratégies proactives comme bloquer ou supprimer le partenaire soient plus utiles. Cette interprétation viendrait d'ailleurs rejoindre les résultats de l'étude de Tokunaga et Aune (2015) indiquant que les stratégies les plus efficaces pour prévenir ou mettre un terme au cyberharcèlement relèvent d'une meilleure gestion de la confidentialité sur les plateformes numériques (c.-à-d. changer sa photo de profil ou son adresse courriel et utiliser des pseudonymes, etc.) et d'une « dissociation technologique active » (active technological dissociation) (c.-à-d. rendre ses informations privées, bloquer l'agresseur des réseaux sociaux, etc.). Ce résultat suggère aussi que les femmes victimes de cyberviolence ne se limitent pas à l'utilisation d'une seule stratégie, mais développent un éventail de stratégies pour faire face aux violences qu'elles subissent.

En outre, la majorité des études recensées se concentrent sur une forme particulière de cyberviolence, soit le cyberharcèlement. Comme notre échantillon est plutôt caractérisé par une prédominance de cyberviolence à caractère sexuel, nos résultats pourraient suggérer que certaines stratégies soient mobilisées pour certains comportements spécifiques, dont ceux de nature sexuelle. Ce constat est d'ailleurs observé dans différentes études, notamment celles de Begotti et al. (2020) et Tokunaga et Aune (2017), qui ont toutes deux observées que le fait de recevoir des menaces était davantage associé à l'utilisation de stratégies d'évitement. L'étude de Begotti et al. (2020) démontre aussi que le fait de recevoir des messages en ligne de la part de l'agresseur était associé à l'utilisation de stratégies proactives. Bref, ces résultats suggèrent que les participantes à l'étude ont utilisé des stratégies spécifiques en fonction des comportements violents qu'elles ont subis : elles pourraient donc adapter leurs stratégies selon les contextes et les comportements de cyberviolences exercés par leur partenaire ou leur ex-partenaire intime.

4.1.4 Stratégies de recherche d'aide

Enfin, en ce qui a trait aux stratégies de recherche d'aide mobilisées par les femmes ayant participé à l'étude, les résultats obtenus confirment certaines connaissances actuelles dans la mesure où les participantes se sont davantage tournées vers des ressources d'aide informelles (Fissel, 2018), alors qu'elles sont peu nombreuses à avoir fait appel aux autorités pour obtenir de l'aide (Reyns et Englebrecht, 2014). Il se pourrait que le faible taux de dévoilement des violences aux autorités parmi les participantes soit lié à des expériences négatives passées avec les autorités judiciaires. Certaines études indiquent d'ailleurs que le stigma culturel entourant la violence conjugale, stigma qui se manifeste souvent par des attitudes de « victim-blaming » de la part des proches et des ressources d'aide formelle, serait une barrière importante à la recherche d'aide des femmes (Overstreet et Quinn, 2013). Il semblerait que les assises de la victimologie traditionnelle apposant un rôle à la victime dans l'infraction commise soient encore présentes chez les différents intervenants.es sociojudiciaires, et ce, en dépit des critiques émises par les chercheurs.es adoptant une perspective féministe.

Malgré ce résultat, soulignons que la grande majorité des femmes sondées rapportent s'être tournées vers leurs amis.es pour obtenir de l'aide, confirmant l'utilisation de stratégies proactives au sein de l'échantillon et le rôle clé de l'entourage.

Au final, les résultats des analyses descriptives montrent la capacité d'action des femmes victimes de violences conjugales et de cyberviolences. En dépit des violences subies et des conséquences importantes de ces dernières sur leur santé émotionnelle, les femmes demeurent dotées d'une grande agentivité. Contrairement à certaines idées reçues, elles ne restent pas passives et muettes par leur condition de victime, mais déploient de nombreuses stratégies pour faire face aux difficultés vécues. Tout compte fait, ces résultats démontrent la pertinence de l'approche mobilisée par ce mémoire : l'agentivité des victimes est un élément fondamental dans l'analyse des expériences de ces dernières.

4.2 Retour sur les analyses inférentielles

4.2.1 Détresse psychologique et recherche d'aide

Les modèles de régression suggèrent que plusieurs indicateurs sont associés à une augmentation de l'indice total de détresse psychologique perçue chez les femmes. Tout d'abord, les stratégies de recherches d'aide qui se sont avérées statistiquement significatives sont exclusivement des stratégies de recherche d'aide formelle, c'est-à-dire le soutien de professionnels.les de la santé ou des acteurs.trices du milieu sociojudiciaire. Qui plus est, l'association entre ces stratégies et l'indice total de détresse psychologique perçue est positive, en ce sens que la recherche d'aide auprès de ces ressources est associée à un indice de détresse plus élevé. Ces résultats sont contraires à notre hypothèse selon laquelle les stratégies proactives – auxquelles la recherche d'aide faisait partie - contribueraient à réduire la détresse psychologique perçue des participantes.

Comme l'indice total de détresse psychologique perçue a été mesuré en fonction de l'épisode de cyberviolence le plus important au cours de la dernière année, il est possible que la détresse perçue puisse agir comme un incitatif à se tourner vers des ressources formelles d'aide. Les recherches actuelles démontrent que le type de violence vécue par les femmes et leur sévérité perçue sont des facteurs qui influencent la recherche d'aide (Ansara et Hindin, 2010; Fernet et al., 2019b; Wood et Stichman, 2018). Par exemple, des violences qualifiées comme étant plus sévères, telles que le terrorisme conjugal, ont été

associées à une plus grande propension des femmes à mobiliser des ressources formelles d'aide (Ansara et Hindin, 2010; Leone et al., 2007). Ainsi, il est possible de croire que ces modèles de régression exposent le fait que les femmes ayant mobilisé ces ressources aient eu des expériences de violences plus importantes, contribuant à augmenter significativement leur niveau de détresse psychologique.

Au même titre qu'il a été mentionné plus haut, il est également possible que des expériences négatives auprès de ressources formelles aient contribué à augmenter la détresse psychologique perçue des participantes. Un accueil inadéquat de la part de ces différents acteurs lors d'un dévoilement pourrait ainsi concourir au sentiment d'impuissance et de détresse des victimes. À cet égard, le rapport *Rebâtir la confiance : rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale* (2020) a émis plusieurs recommandations concernant la formation des acteurs.trices sociojudiciaires et des intervenants.es médicaux en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale afin d'améliorer l'expérience des victimes auprès de ces différents intervenants.es, et particulièrement l'expérience de ces dernières dans le système de justice. Le rapport recommande notamment deux types de formation, soit des formations générales qui s'adresseraient à l'ensemble des acteurs œuvrant auprès des victimes et des formations ciblées selon les différents champs de pratique des intervenants.es (Corte et Desrosiers, 2020). Ces formations pourraient traiter, entre autres, des mythes et préjugés sur les agressions sexuelles et les violences conjugales, des conséquences du trauma et des droits et recours des personnes victimes (Corte et Desrosiers, 2020). Le comité indique également la nécessité de poursuivre les campagnes de sensibilisation et de prévention sur les agressions sexuelles et les violences conjugales (Corte et Desrosiers, 2020). Ces recommandations visent à améliorer l'expérience des victimes auprès des ressources d'aide formelle et ainsi amener davantage de victimes à se tourner vers ces ressources. De meilleures expériences avec ces différents acteurs pourraient grandement faciliter la recherche d'aide auprès de ressources formelles, améliorer l'estime de soi, favoriser l'autonomisation des victimes et, à plus long terme, contribuer à rebâtir la confiance entre les victimes de violence conjugale et le système de justice.

En outre, il est inquiétant de constater que les ressources d'aide informelle, comme les amis et la famille, n'aient pas eu un impact significatif sur la détresse psychologique des participantes, malgré que ces stratégies aient été les stratégies les plus mobilisées par les femmes ayant participé à l'étude. Il se peut que le stigma entourant la violence conjugale ait empêché certaines femmes de divulguer à leurs proches la véritable nature des violences vécues. Dans une recension des écrits scientifiques se basant sur le modèle de stigmatisation, Overstreet et Quinn (2013) ont démontré que l'anticipation d'un stigma, l'internalisation du stigma et le stigma culturel entourant la violence conjugale constituaient des barrières à la recherche d'aide.

L'anticipation d'un stigma réfère au fait d'anticiper une stigmatisation suite au dévoilement d'une expérience de violence conjugale. Cette même recension des écrits (Overstreet et Quinn, 2013) révèle que plusieurs femmes ont exprimé que leurs proches ne les supporteraient pas ou encore qu'ils les jugeraient ou les critiqueraient si elles dévoilaient leur expérience de violence. Cette anticipation était souvent associée à de mauvaises expériences de dévoilement dans le passé et était donc une barrière importante à la recherche d'aide de ces femmes. L'internalisation du stigma, soit le fait d'intérioriser les croyances négatives sur la violence conjugale, était aussi une barrière importante à la recherche d'aide. Finalement, rappelons que le stigma culturel entourant la violence conjugale, notamment les préjugés et idéologies qui condamnent les personnes vivant de la violence conjugale, empêcherait aussi certaines femmes de divulguer leurs expériences de violence. Ce stigma se manifesterait principalement par du « victim-blaming » de la part des proches et de ressources d'aide formelles. D'autres études abondent également dans le même sens : le stigma entourant la violence conjugale est un véritable frein à la recherche d'aide informelle et formelle (voir O'Doherty et al., 2016; Overstreet et al., 2017).

Par conséquent, il est possible que les femmes de notre étude s'étant tournées vers leurs amis et leur famille n'aient pas obtenu l'aide ou le soutien attendu. Cette hypothèse nous amène à nous questionner sur l'importance de former les proches à l'accompagnement des victimes de violences conjugales. Le stigma culturel entourant la violence conjugale pourrait faire en sorte que les proches adoptent des attitudes inadéquates lors d'un dévoilement, ce qui pourrait grandement nuire au processus de recherche d'aide des victimes. Ainsi, il serait fort pertinent de développer des initiatives de sensibilisation grand public, et ce en amont, dès l'adolescence, mais également auprès de la population adulte afin qu'elle soit elle aussi en mesure d'identifier les situations de violence et

d'intervenir adéquatement auprès des proches. Des campagnes de sensibilisation sur les relations amoureuses saines et égalitaires, sur la violence conjugale et les cyberviolences, sur les attitudes positives lors d'un dévoilement d'un proche sont autant d'éléments qui pourraient contribuer à réduire le stigma entourant les violences conjugales et, éventuellement, faciliter la recherche d'aide des femmes qui en sont victimes.

4.2.2 Détresse psychologique et stratégie d'adaptation

Tout comme pour les stratégies de recherche d'aide, les analyses de régression linéaire multiple portant sur les stratégies d'adaptation infirment notre hypothèse. Manifestement, les stratégies s'étant avérées significatives (bloquer son partenaire des réseaux sociaux, supprimer son partenaire des réseaux sociaux, cesser de partager sa géolocalisation et ajuster ses paramètres de sécurité) sont associées à une détresse psychologique plus importante chez les femmes. Bien que ces résultats soient à l'encontre de nos attentes, ils ne sont pas entièrement surprenants. Nguyen et al. (2012) ont observé des résultats similaires dans leur étude portant sur l'impact du soutien social et des stratégies d'adaptation sur les conséquences (physiques, comportementales, économiques, cognitives, relationnelles, émotionnelles, etc.) du harcèlement chez les victimes. Ces chercheurs.es observent que plus les femmes utilisent des stratégies telles qu'ignorer le comportement, chercher de l'aide ou menacer l'agresseur, plus elles semblent rapporter des effets négatifs sur leur santé émotionnelle. Les stratégies mises en place, lorsqu'elles échouent, pourraient contribuer à accroître la détresse de la victime qui, en plus d'avoir à subir les effets négatifs du harcèlement, aurait aussi à composer avec le stress de constater l'inefficacité des stratégies d'adaptations qu'elles déploient (Nguyen et al., 2012). Dans ces conditions, il est probable que les stratégies considérées dans les modèles de régression deviennent inefficaces sur les moyen et long termes pour mettre fin aux cyberviolences vécues puisqu'elles peuvent être facilement contournables. Cette hypothèse rejoint d'ailleurs celle de Spitzberg et Hoobler (2002) qui soulignent dans leurs travaux sur le cyberharcèlement que les agresseurs habiles avec les technologies arrivent facilement à éluder les stratégies habituelles, menant à leur abandon par les femmes.

Alors que les stratégies d'adaptation proactives ont été les plus utilisées par les femmes de l'échantillon à l'étude, les constats des analyses de régression nous incitent à nous questionner sur l'efficacité de ces stratégies pour diminuer la détresse psychologique perçue des femmes. Certaines études, comme celle de Tokunaga et Aune (2017), indiquent que les stratégies proactives sont les plus efficaces pour mettre fin aux épisodes de cyberharcèlement. Dans ces études, l'efficacité des stratégies est mesurée en fonction de l'arrêt ou non du comportement de l'agresseur et non pas en fonction de l'impact perçu de ces stratégies sur le bien-être émotionnel des victimes. En outre, considérant que l'étude de Tokunaga et Aune (2017) ne s'intéresse pas à des comportements de violence ayant été perpétrés sur une longue durée, elle n'offre que peu de réponses sur l'efficacité à moyen et long terme de ce type de stratégies. En effet, dans leur étude, la durée moyenne des comportements de cyberharcèlement était de 30 jours. Il est donc possible que les stratégies proactives comme cesser de partager sa géolocalisation soient efficaces pour mettre fin à court terme à des épisodes de cyberharcèlement, mais qu'elles soient peu adaptées à des violences qui s'échelonnent sur de longues périodes et étant caractérisées par un besoin persistant de contrôle de l'agresseur. Dans la mesure où les violences rapportées dans notre étude ont été perpétrées dans les 12 derniers mois, il se peut fort bien que l'efficacité de ces stratégies soit relativement limitée. Il est possible que les femmes ayant dû mobiliser ces stratégies n'aient pas vu d'amélioration de leur situation dans la dernière année, exacerbant par conséquent leur détresse psychologique.

Par ailleurs, considérant le devis transversal de la présente étude, les résultats obtenus pourraient également être dus à une violence qui perdure dans le temps. La détresse psychologique perçue des femmes pourrait demeurer élevée non pas seulement en raison de l'inefficacité perçue des stratégies d'adaptation, mais parce que la violence perdure sur une plus longue période. Dans ce contexte, les stratégies d'adaptation mobilisées par les femmes sembleraient inefficaces pour diminuer la détresse psychologique perçue, alors que ce serait plutôt un symptôme d'une violence qui perdure dans le temps.

En somme, les résultats de la présente étude nous amènent à envisager que la dynamique de contrôle qui caractérise les cyberviolences perpétrées par un partenaire ou ex-partenaires intimes, ainsi que la durée de ces violences dans le temps, entrave potentiellement l'efficacité à moyen et long termes de certaines stratégies proactives, comme supprimer le partenaire des réseaux sociaux ou ajuster ses paramètres de sécurité.

En dernière analyse, bien que les résultats du présent mémoire montrent que les femmes sont actives dans la recherche de solution, ils paraissent également indiquer que le poids de mettre un terme aux violences vécues leur incombe. Les stratégies qui se sont avérées significatives dans les modèles de régression ont toutes été associées à une plus grande détresse psychologique. Bien qu'il soit également possible que ces stratégies aient été mobilisées en réponse à une plus grande détresse psychologique. Ces résultats suggèrent qu'il demeure difficile pour les femmes victimes de cyberviolence et de violences conjugales traditionnelles de percevoir qu'elles ont une réelle capacité d'autonomisation.

Dans cet ordre d'idées, la promotion des services sociojudiciaires au sein de la population générale pourrait aider les femmes à faire davantage appel à ces services afin d'obtenir l'aide nécessaire pour faire face aux violences vécues. Encore faut-il que ces ressources offrent un service approprié et qu'elles assurent la sécurité des femmes victimes de violence conjugale et de cyberviolence. C'est d'ailleurs un des éléments abordés dans le rapport *Rebâtir la confiance* (2020) : la sécurité des victimes doit être la priorité des tous les intervenants.es œuvrant à leur accompagnement. Plusieurs pistes sont offertes pour améliorer la sécurité des victimes : évaluation des conjoints au stade de la mise en liberté provisoire, évaluation en continu du risque d'homicide ou de blessures graves, mise en place de protocoles pour la récupération des effets personnels, boutons panique, bracelets électroniques, etc. (Corte et Desrosiers, 2020). En impliquant davantage les différents intervenants.es sociojudiciaires, les chances de succès des stratégies mises en place pourraient être accrues, améliorant ainsi la capacité d'autonomisation des femmes. De plus, sentir le soutien de différents acteurs.trices tout au long du processus pourrait aider à diminuer la détresse ressentie par ces femmes.

4.2.3 Détresse psychologique et terrorisme conjugal

En troisième lieu, les modèles de régression proposent une relation positive et significative entre le fait d'avoir vécu de la cyberviolence psychologique et du terrorisme conjugal sur l'indice total de détresse psychologique. Tous les autres indicateurs (c.-à-d. cyberviolence sexuelle, cyberharcèlement, violence physique, violence émotionnelle et violence sexuelle) ne se sont pas avérés significatifs une fois inclus dans les modèles.

Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que bon nombre de participantes à l'étude aient vécu davantage des expériences de violence situationnelle de couple, plutôt que des expériences de violences conjugales marquées par le terrorisme conjugal ou le contrôle coercitif (voir Johnson, 1995 et Stark, 2007). Conséquemment, plusieurs participantes auraient effectivement vécu des comportements de violence de la part de leur partenaire ou ex-partenaire sans pour autant que ceux-ci s'inscrivent dans une dynamique de contrôle. L'impact de ces violences sur la santé émotionnelle des participantes pourrait donc être potentiellement moindre que pour celles ayant vécu du terrorisme conjugal, sans pour autant vouloir en minimiser l'impact chez les femmes qui en sont victimes.

En ce qui concerne la relation positive entre le fait d'avoir vécu de la cyberviolence psychologique et la détresse psychologique perçue, les modèles de régression suggèrent que les particularités des TICs ont possiblement joué un rôle prépondérant dans l'impact perçu de ce type spécifique de cyberviolence. La cyberviolence psychologique a été mesurée à l'aide d'énoncés tels que : « mon partenaire a utilisé de l'information publiée sur les médias sociaux pour me rabaisser ou m'insulter », « mon partenaire a partagé de l'information privée ou embarrassante à mon propos par message texte ou sur les médias sociaux sans ma permission » ou encore « mon partenaire a écrit ou publié du contenu dans les médias sociaux en sachant que ça pouvait me faire de la peine » (voir l'ensemble des énoncés à l'annexe 2). Considérant que les cyberviolences peuvent être perpétrées dans la sphère publique et, par conséquent, être vues, partagées et se voir amplifiées par la diffusion à des centaines d'internautes (Hindjua et Patchin, 2011; Woodlock, 2017), il est possible que l'impact de ce type spécifique de comportement sur la santé émotionnelle des femmes soit plus important. Cette hypothèse serait d'ailleurs soutenue par l'étude de Woodlock (2017) qui indique que la portée, parfois publique, des cyberviolences peut contribuer à exacerber le sentiment d'humiliation vécue par les victimes.

Il est également possible que les comportements de cyberviolence psychologique s'inscrivent dans une dynamique de contrôle coercitif, les rendant ainsi plus dommageables pour les femmes qui en sont victimes. Effectivement, dans la mesure où ce type particulier de cyberviolence vise à humilier ou blesser la victime, l'agresseur doit disposer d'une bonne connaissance des vulnérabilités de sa victime pour réussir à atteindre ses objectifs, ce qui est particulièrement propice en contexte de relations intimes où l'agresseur connaît très bien la victime.

Cet aspect, soit la personnalisation des violences, est d'ailleurs l'une des composantes du concept de contrôle coercitif développé par Stark (2007) : les violences perpétrées sont personnalisées puisque l'agresseur module ses tactiques d'intimidation en fonction de sa connaissance intime de la victime. Somme toute, on pourrait avancer l'hypothèse selon laquelle la cyberviolence de nature psychologique est le type de cyberviolence qui s'apparente le plus au contrôle coercitif et qu'il serait conséquemment associé à davantage de symptômes de détresse psychologique chez les femmes qui en sont victimes.

Conclusion

Ce mémoire visait à explorer les liens entre les cyberviolences et les violences conjugales traditionnelles perpétrées par un partenaire ou ex-partenaire. D'abord, les résultats des analyses descriptives montrent l'étendue des violences vécues : près de la moitié des femmes ayant participé à l'étude rapportent avoir vécu trois formes de violences au cours de la dernière année. Ces violences auraient un impact important sur le bien-être émotionnel des femmes. En effet, 46,1% des femmes rapportent une détresse psychologique modérée ou importante suite aux épisodes de cyberviolences. Face à ces violences, ces femmes ont mobilisé de nombreuses stratégies proactives pour s'en prémunir, plus particulièrement des stratégies pour limiter leurs contacts avec le partenaire ou l'ex-partenaire intime et obtenir de l'aide auprès de leurs proches.

Pour leur part, les résultats des analyses de régression multiples suggèrent que les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide sont associées à un score de détresse psychologique perçue plus élevé chez les participantes. Ces résultats sont surprenants considérant que les stratégies proactives sont considérées comme efficaces pour mettre fin aux violences vécues (Tokunaga et Aune, 2015). Face à ce constat, il est possible de postuler que les stratégies déployées par les femmes aient été facilement contournées par les partenaires ou ex-partenaires intimes, devenant ainsi inefficaces pour se prémunir des violences. Le constat d'inefficacité de ces stratégies, à moyen et long terme, pourrait donc contribuer à augmenter la détresse psychologique perçue des femmes, puisque les violences se poursuivent malgré leurs tentatives pour y mettre fin. Il est également possible que les stratégies mobilisées par les femmes l'aient été en réponse à une plus grande détresse psychologique, ce qui pourrait expliquer l'inefficacité perçue de ces stratégies dans les résultats obtenus. Soulignons que l'hypothèse selon laquelle les stratégies d'évitement seraient associées à une plus grande détresse psychologique n'a pu être confirmée : aucune stratégie d'évitement ne s'est avérée statistiquement significative une fois insérée dans les modèles de régression.

En ce qui concerne particulièrement la recherche d'aide, seules les stratégies de recherche d'aide vers des ressources formelles se sont avérées significatives dans les

modèles de régression. Ces stratégies ont également été associées à une détresse psychologique perçue plus importante, ce qui pourrait suggérer que l'utilisation de ce type de ressource dépendrait de la sévérité des violences vécues. Ainsi, les femmes ayant vécu des expériences de violences plus sévères auraient une détresse psychologique perçue plus importante, ce qui les inciterait, en retour, à se tourner vers des sources formelles d'aide pour obtenir du soutien.

En dépit des nouvelles connaissances sur les cyberviolences générées par cette étude, celle-ci comporte tout de même certaines limites méthodologiques qui méritent d'être abordées.

Premièrement, l'échantillon constitué dans le cadre de ce mémoire est un échantillon non probabiliste. Il n'est donc pas possible de généraliser les conclusions de cette étude à l'ensemble de la population des femmes qui vivent des cyberviolences. Toutefois, en se concentrant sur l'expérience de cyberviolences, ce mémoire permet de contribuer à l'exploration du phénomène des cyberviolences, phénomène qui reste relativement récent malgré l'utilisation répandue des technologies. En outre, ce type d'échantillon est approprié lorsque l'on souhaite faire des analyses corrélationnelles (Statistique Canada, 2020), telles qu'effectuées dans ce mémoire.

Deuxièmement, considérant la nature transversale du devis de recherche, il est difficile de déterminer si la détresse psychologique perçue est modulée par les stratégies d'adaptation ou si elle est plutôt la cause de l'utilisation de certaines stratégies. En effet, la détresse psychologique perçue des participantes a été mesurée en fonction de l'épisode de violence considéré comme étant le plus important; elle n'était pas mesurée après avoir utilisé ou non certaines stratégies ou sources de soutien. Il est donc impossible de conclure définitivement sur les effets à moyen et même long terme de l'utilisation (ou non) des stratégies sur la détresse psychologique des femmes ayant vécu des cyberviolences par un partenaire ou ex-partenaire intime.

Néanmoins, les résultats font état de la complexité des liens possibles entre les violences vécues, les conséquences psychologiques et émotionnelles perçues, ainsi que les stratégies d'adaptation et de recherche d'aide mobilisées. Il apparaît donc important de continuer à se pencher sur la manière dont ces éléments interagissent entre eux pour être

en mesure de trouver des stratégies efficaces pour lutter contre les cyberviolences et en faire la promotion auprès des femmes.

Troisièmement, puisque cette étude se concentrait davantage sur les cyberviolences, elle ne permettait pas d'obtenir des données sur la détresse psychologique, ni sur les stratégies d'adaptation pour les expériences de violences conjugales traditionnelles. Malgré tout, cette étude offre des indications pertinentes sur les stratégies mobilisées par les femmes victimes de violence, ainsi que sur l'impact de ces violences sur leur bien-être émotionnel. De futures recherches pourraient chercher à comparer les différentes stratégies mobilisées et les impacts psychologiques des cyberviolences et des violences conjugales traditionnelles. Ces recherches pourraient déterminer s'il existe des différences significatives entre l'expérience de cyberviolences et de violences conjugales traditionnelles et, par conséquent, orienter les interventions auprès des victimes.

En prenant en considération les limites de cette étude et les résultats obtenus, certaines pistes méritent d'être explorées dans de futures recherches. En premier lieu, il serait pertinent d'entreprendre des études longitudinales afin de mieux comprendre les effets à long terme des stratégies de recherche d'aide et d'adaptation sur le bien-être des victimes de cyberviolences. Ce type d'étude permettrait de mieux comprendre le rôle de ces stratégies pour les victimes de cyberviolences et leurs possibles effets médiateurs sur la détresse psychologique perçue.

De surcroît, il serait judicieux d'explorer davantage les conséquences relationnelles, sociales et économiques des cyberviolences. Alors que le présent mémoire se penche sur l'impact psychologique des cyberviolences, il est très probable que ces violences aient des impacts sur d'autres facettes de la vie des victimes : relations avec leurs proches, impact sur le travail ou encore conséquences sur les futures relations sont tous des éléments qui méritent d'être explorés. Ceci nous permettrait de mieux comprendre l'impact réel de ces violences sur la vie des femmes et potentiellement les raisons qui soutiennent, ou non, la mobilisation de certaines stratégies d'adaptation et de recherche d'aide.

Enfin, il serait primordial de réaliser des études qualitatives permettant de mieux comprendre comment les cyberviolences et les violences conjugales traditionnelles s'entrecroisent, les motivations et les barrières à utiliser certaines stratégies d'adaptation et

de recherche d'aide et, finalement, à mieux saisir les préoccupations et les besoins des femmes victimes de violence à l'ère du numérique. Très peu d'études qualitatives se sont intéressées à l'expérience des femmes victimes de cyberviolences par un partenaire ou ex-partenaire intime.

En ce qui concerne l'implication de ces résultats pour l'intervention auprès des victimes de cyberviolence par un partenaire ou ex-partenaire intime, il apparaît essentiel de ne pas sous-estimer l'impact des cyberviolences sur le bien-être psychologique des femmes. Les résultats montrent la pertinence de sensibiliser les intervenants.es de tous les secteurs interpellés par la violence conjugale (juridiques, sociaux, santé, etc.) aux impacts des cyberviolences chez les victimes. Les résultats montrent que très peu de femmes se sont tournées vers des intervenants.es sociojuridiques en réponse aux épisodes de violence. Il est possible que les expériences négatives passées avec le système de justice soient une barrière importante à la mobilisation de cette ressource. La vague de dénonciation #metoo qui a déferlé en 2017 et les vagues subséquentes des dernières années tendent à montrer que le traitement des causes de violence envers les femmes dans le système actuel est laborieux.

Plusieurs experts.es et chercheurs.es abondent dans le même sens : expériences négatives avec les forces de l'ordre, lourdeur des procédures et méconnaissances des intervenants.es sur la dynamique des violences conjugales sont tous des éléments qui contribuent à nuire à la recherche d'aide des femmes (voir Frenette et al., 2018). Face à ce constat, il serait primordial de former les différents.es professionnels.es sur les cyberviolences et la dynamique des violences conjugales afin que les femmes puissent recevoir le soutien approprié lorsqu'elles dévoilent leurs expériences. La promotion des services sociojudiciaires, ainsi que la sensibilisation auprès de la population sur les cyberviolences sont également des avenues à exploiter pour faciliter la recherche d'aide des femmes victimes de cyberviolences.

En outre, les résultats suggèrent que les cyberviolences sont souvent vécues en cooccurrence avec des violences conjugales traditionnelles. Ce constat est fort important à considérer en regard de l'intervention auprès des victimes : les cyberviolences – et donc l'usage des TICs – ne peuvent pas être ignorées lorsque l'on intervient auprès d'une victime

de violence conjugale. Il faudrait donc outiller les intervenants.es à cette nouvelle réalité afin qu'ils et elles puissent faire la promotion d'une utilisation sécuritaire des technologies en contexte de violence. Par exemple, des formations sur la gestion des paramètres de sécurité sur les réseaux sociaux les plus utilisés, sur la manière de désactiver la géolocalisation sur les appareils électroniques ou encore sur la procédure pour effacer l'historique de recherche et la mémoire cache des appareils pourraient toutes être extrêmement pertinentes. Les intervenants.es seraient ainsi mieux outillés pour rapidement intervenir en cas de cyberviolences. Ils et elles pourraient également partager leurs connaissances avec les femmes et ainsi favoriser leur reprise de pouvoir sur la situation.

Pour finir, il serait pertinent de diffuser les résultats de ce mémoire dans l'objectif d'informer la population sur le phénomène des cyberviolences et les risques associés à l'utilisation des technologies en contexte de violence. En sensibilisant la population et, par ricochet, les femmes victimes de violence et leurs proches, il sera possible pour elles de mettre des mots sur les violences qu'elles vivent, et également de leur offrir les outils nécessaires pour reprendre le pouvoir sur leur vie et se sortir d'une relation violente à l'ère des TICs.

Références bibliographiques

- Alvarez, A. R. G. (2012). "IH8U": Confronting Cyberbullying and Exploring the Use of Cybertools in Teen Dating Relationships. *Journal of Clinical Psychology*, 68(11), 1205-1215. <https://doi.org/10.1002/jclp.21920>
- Amar, A. F. (2006). College Women's Experience of Stalking: Mental Health Symptoms and Changes in Routines. *Archives of Psychiatric Nursing*, 20(3), 108-116. <https://doi.org/10.1016/j.apnu.2005.10.003>
- Amir, M. (1971). *Patterns in forcible rape*. University of Chicago Press; Chicago.
- Ansara, D. L. et Hindin, M. J. (2010). Formal and informal help-seeking associated with women's and men's experiences of intimate partner violence in Canada. *Social Science & Medicine*, 70(7), 1011-1018. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2009.12.009>
- Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick, Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse et Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale. (S.D.). *La cyberviolence au Nouveau-Brunswick: prévention et intervention*. <https://www.nbasw-atsnb.ca/assets/Uploads/Toolkit-Final-FR.pdf>
- Barak, A. (2005). Sexual Harassment on the Internet. *Social Science Computer Review*, 23(1), 77-92. <https://doi.org/10.1177/0894439304271540>
- Bates, S. (2015). "Stripped": An Analysis of Revenge Porn Victims' Lives after Victimization. Simon Fraser University.
- Begotti, T., Bollo, M. et Maran, D. A. (2020). Coping Strategies and Anxiety and Depressive Symptoms in Young Adult Victims of Cyberstalking: A Questionnaire Survey in an Italian Sample. *Future Internet*, 12(8), 1-13. <https://doi.org/10.3390/fi12080136>
- Blanc, V., Lacelle, M.-A., Perreault, G. et Roy, É. (2010). *IPMSH: une approche multidisciplinaire de la recherche en sciences humaines*. Chenelière éducation.
- Buhi, E. R., Clayton, H. et Hepler, H. (2009). Stalking Victimization Among College Women and Subsequent Help-Seeking Behaviors. *Journal of American College Health*, 67(4), 419-426. <https://doi.org/10.3200/JACH.57.4.419-426>
- Callahan, S. et Chabrol, H. (2013). Historique et définitions de la notion de coping. Dans *Mécanismes de défense et coping* (Dunod, p. 320).
- Causey, D. L. et Dubow, E. F. (1992). Development of a Self-Report Coping Measure for Elementary School Children. *Journal of Clinical Child and Adolescent Psychology*, 21(1), 47-59. https://doi.org/10.1207/s15374424jccp210_8

- Cho, H. et Huang, L. (2017). Aspects of Help Seeking among Collegiate Victims of Dating Violence. *Journal of Family Violence*, 32(4), 409-417. <https://doi.org/10.1007/s10896-016-9813-3>
- Clay-Warner, J. et Edgemon, T. G. (2020). Feminist Approaches to Victimology. Dans *The Emerald Handbook of Feminism, Criminology and Social Change* (Emerald Publishing Limited, p. 35-50).
- Cohen, L. E., Kluegel, J. R. et Land, K. C. (1981). Social Inequality and Predatory Criminal Victimization: An Exposition and Test of a Formal Theory. *American Sociological Review*, 46(5), 505. <https://doi.org/10.2307/2094935>
- Cornally, N. et McCarthy, G. (2011). Help-seeking behaviour: A concept analysis. *International Journal of Nursing Practice*, 17(3), 280-288. <https://doi.org/10.1111/j.1440-172X.2011.01936.x>
- Corte, E. et Desrosiers, J. (2020). Rebâtir la confiance: rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale (p. 292). <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/rebatir-la-confiance-depot-du-rapport-du-comite-dexperts-sur-laccompagnement-des-victimes-dagressions-sexuelles-et-de-violence-conjugale#:~:text=La%20d%C3%A9cision%20de%20mettre%20en,dans%20le%20syst%C3%A8me%20judiciaire%20qu%C3%A9b%C3%A9cois.>
- Cupach, W. R. et Spitzberg, B. H. (2004). *The Dark Side of Relationship Pursuit: From Attraction to Obsession and Stalking* (Lawrence Erlbaum).
- DeKeseredy, W. S. (2011). *Violence against women: myths, facts, controversies*. University of Toronto Press.
- DeKeseredy, W. S. et Schwartz, M. D. (2016). Thinking Sociologically About Image-Based Sexual Abuse: The Contribution of Male Peer Support Theory. *Sexualization, Media, & Society*, 2(4), 1-8. <https://doi.org/10.1177/2374623816684692>
- Dimond, J. P., Fiesler, C. et Bruckman, A. S. (2011). Domestic violence and information communication technologies. *Interacting with Computers*, 23(5), 413-421. <https://doi.org/10.1016/j.intcom.2011.04.006>
- Dodge, A. (2016). Digitizing rape culture: Online sexual violence and the power of the digital photograph. *Crime, Media, Culture: An International Journal*, 12(1), 65-82. <https://doi.org/10.1177/1741659015601173>
- Douglas, D. M. (2016). Doxing: a conceptual analysis. *Ethics and Information Technology*, 18(3), 199-210. <https://doi.org/10.1007/s10676-016-9406-0>
- Dragiewicz, M., Burgess, J., Matamoros-Fernández, A., Salter, M., Suzor, N. P., Woodlock, D. et Harris, B. (2018). Technology facilitated coercive control: domestic violence and the competing roles of digital media platforms. *Feminist Media Studies*, 18(4), 609-625. <https://doi.org/10.1080/14680777.2018.1447341>

- Fairbairn, J. et Spencer, D. (2018). Virtualized Violence and Anonymous Juries: Unpacking Steubenville’s “Big Red” Sexual Assault Case and the Role of Social Media. *Feminist Criminology*, 13(5), 477-497. <https://doi.org/10.1177/1557085116687032>
- Fattah, E. A. (2010). The Evolution of a Young, Promising discipline: Sixty Years of Victimology, a Retrospective and Prospective Look. Dans *International Handbook of Victimology* (1re éd., p. 43-94). Routledge.
- Fernet, M., Désilets, L., Hébert, M. et Cousineau, M.-M. (2021). Informal Help-Seeking Process Regarding Romantic Issues and Dating Violence: a Qualitative Study. *Journal of Child & Adolescent Trauma*, 14, 1-10. <https://doi.org/10.1007/s40653-019-00289-7>
- Fernet, M., Hébert, M., Couture, S. et Brodeur, G. (2019b). Meeting the needs of adolescent and emerging adult victims of sexual violence in their romantic relationships_ A mixed methods study exploring barriers to help-seeking. *Child Abuse & Neglect*, 91, 41-51. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2019.01.019>
- Fernet, M., Lapierre, A., Hébert, M. et Cousineau, M.-M. (2019a). A systematic review of literature on cyber intimate partner victimization in adolescent girls and women. *Computers in Human Behavior*, 100, 11-25. <https://doi.org/10.1016/j.chb.2019.06.005>
- Fissel, E. R. (s. d.). The Reporting and Help-Seeking Behaviors of Cyberstalking Victims. *Journal of Interpersonal Violence*, 1-26. <https://doi.org/10.1177/0886260518801942>
- Fondation Marie-Vincent. (2019). La cyberviolence sexuelle. <https://marie-vincent.org/articles-prevention/la-cyberviolence-sexuelle/>
- Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche: méthodes quantitatives et qualitatives* (3e édition). Chenelière éducation.
- Fox, W. (1999). *Statistiques sociales* (3e édition). Les Presses de l’Université Laval (pour la traduction française).
- Fraser, C., Olsen, E., Lee, K., Southworth, C. et Tucker, S. (2010). The New Age of Stalking: Technological Implications for Stalking: Fraser et al. / THE NEW AGE OF STALKING. *Juvenile and Family Court Journal*, 61(4), 39-55. <https://doi.org/10.1111/j.1755-6988.2010.01051.x>
- Freed, D., Palmer, J., Minchala, D., Levy, K., Ristenpart, T. et Dell, N. (2018). “A Stalker’s Paradise”: How Intimate Partner Abusers Exploit Technology. CHI 2018 Best Paper Award, 1-13. <https://doi.org/10.1145/3173574.3174241>
- Frenette, M., Boulebsol, C., Lampron, È.-M., Chagnon, R., Dubé, M.-M. C. M., Lapierre, S. et Sheehy, E. (2018). Femmes victimes de violence et système de justice pénale : expériences, obstacles et pistes de solution, 104.
- Gouvernement du Québec (dir.). (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale: politique d’intervention en matière de violence conjugale*. Gouvernement du Québec, Ministère de la santé et des services sociaux.

- Hayes, R. M. et Dragiewicz, M. (2018). Unsolicited dick pics: Erotica, exhibitionism or entitlement? *Women's Studies International Forum*, 71, 114-120. <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2018.07.001>
- Hedge, J. M., Sianko, N. et McDonell, J. R. (2017). Professional Help-Seeking for Adolescent Dating Violence in the Rural South: The Role of Social Support and Informal Help-Seeking. *Violence Against Women*, 23(12), 1442-1461. <https://doi.org/10.1177/1077801216662342>
- Henry, N. et Powell, A. (2015). Embodied Harms: Gender, Shame, and Technology-Facilitated Sexual Violence. *Violence Against Women*, 21(6), 758-779. <https://doi.org/10.1177/1077801215576581>
- Henry, N. et Powell, A. (2018). Technology-Facilitated Sexual Violence: A Literature Review of Empirical Research. *Trauma, Violence, & Abuse*, 19(2), 195-208. <https://doi.org/10.1177/1524838016650189>
- Hinduja, S. et Patchin, J. (2011). Sexting: A Brief Guide for Educators and Parents. Cyberbullying Research Center. https://www.montavistaptsa.org/uploads/1/8/7/5/18753790/sexting_fact_sheet.pdf
- Ifeld, F. W. (1976). Further Validation of a Psychiatric Symptom Index in a Normal Population. *Psychological Report*, 39, 1215-1228.
- Jane, E. A. (2017). *Misogyny online: a short (and brutish) history*. Sage Publications. <http://site.ebrary.com/lib/umontreal/detail.action?docID=11280084>
- Johnson, M. P. (1995). Patriarchal Terrorism and Common Couple Violence: Two Forms of Violence against Women. *Journal of Marriage and the Family*, 57(2), 283-294. <https://doi.org/10.2307/353683>
- Johnson, M. P. et Leone, J. M. (2005). The Differential Effects of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence. *Journal of Family Issues*, 26(3), 322-349. <https://doi.org/10.1177/0192513X04270345>
- Johnson, M. P., Leone, J. M. et Xu, Y. (s. d.). Intimate Terrorism and Situational Couple Violence in General Surveys. *Violence Against Women*, 20(2), 186-207. <https://doi.org/10.1177/1077801214521324>
- Kelly, L. (1987). The Continuum of Sexual Violence. Dans J. Hanmer et M. Maynard (dir.), *Women, Violence and Social Control* (p. 46-60). Palgrave Macmillan UK. https://doi.org/10.1007/978-1-349-18592-4_4
- Leone, J. M., Johnson, M. P. et Cohan, C. L. (2007). Victim Help Seeking: Differences Between Intimate Terrorism and Situational Couple Violence. *Family Relations*, 56(5), 427-439. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3729.2007.00471.x>
- Lilly, M. M. et Graham-Bermann, S. A. (2010). Intimate Partner Violence and PTSD: The Moderating Role of Emotion-Focused Coping. *Violence and Victims*, 25(5), 604-616. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.25.5.604>

- Lindsay, M., Booth, J. M., Messing, J. T. et Thaller, J. (2016). Experiences of Online Harassment Among Emerging Adults: Emotional Reactions and the Mediating Role of Fear. *Journal of Interpersonal Violence*, 31(19), 3174-3195. <https://doi.org/10.1177/0886260515584344>
- Marganski, A. et Melander, L. (2018). Intimate Partner Violence Victimization in the Cyber and Real World: Examining the Extent of Cyber Aggression Experiences and Its Association With In-Person Dating Violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 33(7), 1071-1095. <https://doi.org/10.1177/0886260515614283>
- Melton, H. (2000). Stalking: A Review of the Literature and Direction for the Future. *Criminal Justice Review*, 25(2), 246-262. <https://doi.org/10.1177/073401680002500206>
- Mendelsohn, B. (1956). Une nouvelle branche de la science bio-psycho-sociale: la victimologie. *Revue Internationale de criminologie et de police technique*, 10(2), 95-109.
- Nguyen, L. K., Spitzberg, B. H. et Lee, C. M. (2012). Coping With Obsessive Relational Intrusion and Stalking: The Role of Social Support and Coping Strategies. *Violence and Victims*, 27(3), 414-433. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.27.3.414>
- O'Doherty, L. J., Taft, A., McNair, R. et Hegarty, K. (2016). Fractured Identity in the Context of Intimate Partner Violence. *Violence Against Women*, 22(2), 225-248. <https://doi.org/10.1177/1077801215601248>
- Ottawa Coalition to End Violence Against Women. (2016). *Cyberviolence Against Women & Girls*. https://www.octevaw-cocvff.ca/sites/default/files/CyberViolenceReport_OCTEVAW.pdf
- Overstreet, N. M., Gaskins, J. L., Quinn, D. M. et Williams, M. K. (2017). The Moderating Role of Centrality on the Association Between Internalized Intimate Partner Violence-Related Stigma and Concealment of Physical IPV: IPV-Related Stigma and Centrality. *Journal of Social Issues*, 73(2), 307-321. <https://doi.org/10.1111/josi.12218>
- Overstreet, N. M. et Quinn, D. M. (2013). The Intimate Partner Violence Stigmatization Model and Barriers to Help Seeking. *Basic and Applied Social Psychology*, 35(1), 109-122. <https://doi.org/10.1080/01973533.2012.746599>
- Paulhan, I. (1991). Le concept de coping. *L'année psychologique*, 92(4), 545-557. <https://doi.org/10.3406/psy.1992.29539>
- Podaná, Z. et Imříšková, R. (2014). Victims' Responses to Stalking. *Journal of Interpersonal Violence*, 31(5), 792-809. <https://doi.org/10.1177/0886260514556764>
- Poupart, L. (2019). *La cyberviolence dans les relations amoureuses des jeunes: guide pour les parents*. Association québécoise Plaodpyer-Victimes.
- Powell, A. et Henry, N. (2018). Policing technology-facilitated sexual violence against adult victims: police and service sector perspectives. *Policing and Society*, 28(3), 291-307. <https://doi.org/10.1080/10439463.2016.1154964>

- Québec (Province) (dir.). (1995). Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale: politique d'intervention en matière de violence conjugale. Gouvernement du Québec, Ministère de la santé et des services sociaux.
- Reed, L. A. (2017). Gender matters: Experiences and consequences of digital dating abuse victimization in adolescent dating relationships. *Journal of Adolescence*, 59, 79-89. <https://doi.org/10.1016/j.adolescence.2017.05.015>
- Reyns, B. W. et Englebrecht, C. M. (2014). Informal and Formal Help-Seeking Decisions of Stalking Victims in the United States. *Criminal Justice and Behavior*, 41(10), 1178-1194. <https://doi.org/10.1177/0093854814541441>
- Rizo, C. F. (2015). Intimate Partner Violence Related Stress and the Coping Experiences of Survivors: "There's Only So Much a Person Can Handle". *Journal of Family Violence*, 31(5), 581-593. <https://doi.org/10.1007/s10896-015-9787-6>
- Rubin, D. B. (1987). Introduction. Dans *Multiple Imputation for Nonresponse in Survey* (John Wiley&Sons).
- Salter, M. (2018). From geek masculinity to Gamergate: the technological rationality of online abuse. *Crime, Media, Culture: An International Journal*, 14(2), 247-264. <https://doi.org/10.1177/1741659017690893>
- Schafer, J. L. (1999). Multiple imputation: a primer. *Statistical Method in Medical Research*, 9(1), 3-15. <https://doi.org/10.1177/096228029900800102>
- Spitzberg, B. H. et Hoobler, G. (2002). Cyberstalking and the technologies of interpersonal terrorism. *New Media & Society*, 4(1), 71-92. <https://doi.org/10.1177/14614440222226271>
- Stanley, N., Barter, C., Wood, M., Aghtaie, N., Larkins, C., Lanau, A. et Överlien, C. (2018). Pornography, Sexual Coercion and Abuse and Sexting in Young People's Intimate Relationships: A European Study. *Journal of Interpersonal Violence*, 33(19), 2919-2944. <https://doi.org/10.1177/0886260516633204>
- Stark, E. (2007). *Coercive control: the entrapment of women in personal life* (Oxford University Press).
- Statistique Canada. (2020). Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada - Sondages téléphoniques. Gouvernement du Canada. <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/rop-por/telephone-fra.html#s4.3>
- Straus, M. A., Hamby, S. L., Boney-McCoy, S. et Sugarman, D. B. (1996). The Revised Conflict Tactics Scales (CTS2): Development and Preliminary Psychometric Data. *Journal of Family Issues*, 17(3), 283-316. <https://doi.org/10.1177/019251396017003001>
- Tokunaga, R. S. et Aune, K. S. (2015). Cyber-Defense: A Taxonomy of Tactics for Managing Cyberstalking. *Journal of Interpersonal Violence*, 32(10), 1451-1475. <https://doi.org/10.1177/0886260515589564>

- Traduction française du Revised Conflict Tactics Scale (CTS-2) [French translation of the Revised Conflict Tactics Scale (CTS-2)]. [unpublished document]. (1997). Google Scholar
- Von Hentig, H. (1984). *The Criminal and His Victim: Studies in the Sociobiology of Crime*. Schocken Books.
- Watkins, L. E., Maldonado, R. C. et DiLillo, D. (2018). The Cyber Aggression in Relationships Scale: A New Multidimensional Measure of Technology-Based Intimate Partner Aggression. *Assessment*, 25(5), 608-626. <https://doi.org/10.1177/1073191116665696>
- Wood, M. et Stichman, A. (2018). Not a Big Deal? Examining Help-Seeking Behaviors of Sexually Victimized Women on the College Campus. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 62(6), 1415-1429. <https://doi.org/10.1177/0306624X16683225>
- Woodlock, D. (2017). The Abuse of Technology in Domestic Violence and Stalking. *Violence Against Women*, 23(5), 584-602. <https://doi.org/10.1177/1077801216646277>
- Worsley, J. D., Wheatcroft, J. M., Short, E. et Corcoran, R. (2017). Victims' Voices: Understanding the Emotional Impact of Cyberstalking and Individuals' Coping Responses. *SAGE Open*, 1-13. <https://doi.org/10.1177/2158244017710292>

6. Dans quelle(s) religion(s) avez-vous été élevé(e)?

- a. Athée/Aucune religion
- b. Catholique
- c. Autre, précisez : _____

7. Quel est le niveau de scolarité que vous avez complété?

- a. Études primaires
- b. Études secondaires
- c. Études collégiales ou professionnelles
- d. Études universitaires de 1^{er} cycle (Baccalauréat)
- e. Études universitaires de 2^e ou 3^e cycle (Maîtrise ou doctorat)

8. Laquelle des occupations suivantes correspond principalement à votre **situation actuelle**?

- a. Étudiant(e)
- b. Travailleur(se)
- c. Chômeur(se), à la recherche d'un emploi
- d. À la maison à temps plein
- e. Retraité(e)
- f. Autre, précisez : _____

9. Veuillez encercler la lettre qui correspond le mieux à votre revenu personnel brut et revenu familial brut (avant déductions d'impôt).

Revenu personnel brut		Revenu familial brut	
a. 0 \$ - 19 999 \$	d. 60 000 \$ - 79 999 \$	a. 0 \$ - 19 999 \$	d. 60 000 \$ - 79 999 \$
b. 20 000 \$ - 39 999 \$	e. 80 000 \$ - 99 999 \$	b. 20 000 \$ - 39 999 \$	e. 80 000 \$ - 99 999 \$
c. 40 000 \$ - 59 999 \$	f. 100 000 \$ et plus	c. 40 000 \$ - 59 999 \$	f. 100 000 \$ et plus

10. Lequel des points suivants décrit le mieux votre **situation actuelle**?

- a. Célibataire, non engagé(e) dans une relation
- b. Célibataire, avec un(e) ou des partenaires occasionnels(les)
- c. En relation, avec un(e) partenaire régulier(ère)
- d. En union de fait ou cohabitation
- e. Marié(e)
- f. Séparée/divorcée
- g. Autre, précisez : _____

11a. Comment définissez-vous votre orientation sexuelle?

- a. Homosexuelle, lesbienne, gai
- b. Hétérosexuelle
- c. Bisexuelle
- d. Queer
- e. Autre, précisez : _____

11b. **Encerclez tout** ce qui s'applique

	Hommes		Femmes	
Je suis attiré(e) par les...	Oui	Non	Oui	Non
Dans la dernière année, j'ai eu des comportements sexuels avec des...	Oui	Non	Oui	Non
Dans la dernière année, j'ai eu des fantasmes sexuels à propos de...	Oui	Non	Oui	Non

12. Combien d'enfants avez-vous? _____

13. En ce moment, avec qui votre ou vos enfants vivent (vous pouvez choisir plus d'une réponse) ?

- ① Ses 2 parents sous le même toit (mes parents sont ensemble)
- ② Ses 2 parents séparés (ses parents ont sa garde partagée)
- ③ Sa mère
- ④ Sa père
- ⑤ Un membre de ma famille élargie (oncle, cousine, grands-parents, etc.)
- ⑥ Une famille d'accueil
- ⑦ Un centre d'accueil
- ⑧ Son chum ou ma blonde
- ⑨ Autre (précise) :

SECTION 2. SITUATION DE VIE

Sélectionnez votre région de résidence actuelle

1. Bas Saint-Laurent
2. Saguenay-Lac-Saint-Jean
3. Capitale-Nationale (Québec)
4. Mauricie
5. Estrie
6. Montréal
7. Outaouais
8. Abitibi-Témiscamingue
9. Côte-Nord
10. Nord-du-Québec
11. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
12. Chaudière-Appalaches
13. Laval
14. Lanaudière
15. Laurentides
16. Montérégie
17. Centre du Québec

Sélectionnez la **situation de résidence** qui vous représente le mieux présentement

1. Je réside dans une maison individuelle non attenante (logement individuel qui n'est pas joint à un autre logement)
2. Je réside dans un appartement
3. Je bénéficie des ressources d'hébergement pour femmes
4. Je bénéficie des ressources d'hébergement pour personne en situation d'itinérance ou de difficultés
5. Je suis à la rue ou je risque de m'y retrouver en raison de difficultés
6. Aucune de ces réponses

Lequel de ces énoncés correspond le mieux à votre situation?

1. Je suis propriétaire de mon lieu de résidence
2. Je suis locataire de mon lieu de résidence
3. Je suis en colocation
4. J'habite dans la demeure familiale
5. Aucune de ces réponses ne s'applique à ma situation

SECTION 3. EXPÉRIENCES AMOUREUSES

Les énoncés suivants se rapportent à comment vous vous sentez dans le contexte de vos relations intimes. Nous nous intéressons à la manière dont **vous vivez généralement ces relations et non seulement à ce que vous vivez dans votre relation actuelle**. Répondez à chacun des énoncés en indiquant jusqu'à quel point vous êtes en accord ou en désaccord. **Encerclez** le chiffre correspondant à votre choix pour chacun des énoncés.

Fortement en désaccord	Neutre/Partagé(e)							Fortement en accord
1	2	3	4	5	6	7	7	
1.	Je m'inquiète à l'idée d'être abandonnée.						7	
2.	J'ai peur que mes partenaires amoureux(es) ne soient pas autant attaché(e)s à moi que je le suis à eux/elles.						7	
3.	Je m'inquiète pas mal à l'idée de perdre mon/ma partenaire.						7	
4.	Je ne me sens pas à l'aise de m'ouvrir à mon/ma partenaire.						7	
5.	Je m'inquiète à l'idée de me retrouver seule.						7	
6.	Je me sens à l'aise de partager mes pensées intimes et mes sentiments avec mon/ma partenaire.						7	
7.	J'ai un grand besoin que mon/ma partenaire me rassure de son amour.						7	
8.	Lorsque je n'arrive pas à faire en sorte que mon/ma partenaire s'intéresse à moi, je deviens peinée ou fâchée.						7	
9.	Je dis à peu près tout à mon/ma partenaire.						7	
10.	Habituellement, je discute de mes préoccupations et de mes problèmes avec mon/ma partenaire.						7	

- | | | | | | | | | |
|-----|--|---|---|---|---|---|---|---|
| 11. | Je me sens à l'aise de compter sur mes partenaires amoureux(es). | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 12. | Cela ne me dérange pas de demander du réconfort, des conseils ou de l'aide à mes partenaires amoureux(es). | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |

La plupart des gens rencontrent des problèmes dans leurs relations. Les questions suivantes s'intéressent à votre **opinion personnelle** de votre vie de couple. Ne soyez pas préoccupé(e) de ce que pourrait penser votre partenaire. Pour chaque question, indiquez votre réponse en **encerclant** le chiffre approprié. S'il vous plaît n'omettez aucun item.

	0	1	2	3	4	5
	Toujours	La plupart du temps	Plus souvent qu'autrement	Occasionnellement	Rarement	Jamais

1.	Vous est-il déjà arrivé d'envisager une séparation ou de mettre fin à votre relation actuelle?	0	1	2	3	4	5
2.	De façon générale, pouvez-vous dire que les choses vont bien entre vous et votre partenaire?	0	1	2	3	4	5
3.	Vous confiez-vous à votre partenaire?	0	1	2	3	4	5

4.	Les chiffres suivants représentent différents degrés de bonheur dans votre relation. Le point central «HEUREUX» représente le degré de bonheur que l'on retrouve dans la plupart des relations. Veuillez encercler le chiffre qui décrit le mieux le degré de bonheur dans votre relation, considérée globalement.
----	---

0	1	2	3	4	5	6
Extrêmement malheureux(se)	Assez malheureux(se)	Un peu malheureux(se)	Heureux(se)	Très heureux(se)	Extrêmement heureux(se)	Parfaitement heureux(se)

SECTION 4. DIFFICULTÉS DANS LE COUPLE

- | | |
|---------------------------------------|---|
| 0 = Ceci n'est jamais arrivé | 4 = 6 à 10 fois dans la dernière année |
| 1 = 1 fois dans la dernière année | 5 = 11 à 20 fois au cours de la dernière année |
| 2 = 2 fois dans la dernière année | 6 = + de 20 fois au cours de la dernière année |
| 3 = 3 à 5 fois dans la dernière année | 7 = Pas au cours de la dernière année, mais c'est déjà arrivé |

Même si un couple s'entend très bien, il peut arriver que les partenaires aient des mésententes ou des conflits, qu'ils se fassent de la peine, pour toutes sortes de raisons. Il peut y avoir différentes façons d'essayer de résoudre les conflits. Vous trouverez ci-dessous une liste de moyens ou de gestes qui peuvent avoir été utilisés lorsque vous et votre partenaire étiez en désaccord. **Encerclez** le nombre de fois **au cours des douze (12) derniers mois** que votre partenaire et vous avez fait les gestes mentionnés.

	VOTRE PARTENAIRE		VOUS envers votre													
	envers vous			partenaire												
1. Insulter, sacrer, hurler, crier	0	1	2	3	4	5	6	7	0	1	2	3	4	5	6	7
2. Traiter de noms (laid(e), imbécile, irresponsable) ou détruire quelque chose appartenant à l'autre	0	1	2	3	4	5	6	7	0	1	2	3	4	5	6	7
3. Menacer de frapper ou de lancer un objet	0	1	2	3	4	5	6	7	0	1	2	3	4	5	6	7
4. Tenter de limiter les sorties ou contacts avec les ami(e)s ou membres de la famille (empêcher, interdire ou ne pas laisser choisir les sorties)	0	1	2	3	4	5	6	7	0	1	2	3	4	5	6	7
5. Secouer, brasser, pousser, bousculer	0	1	2	3	4	5	6	7	0	1	2	3	4	5	6	7
6. Lancer un objet pouvant blesser	0	1	2	3	4	5	6	7	0	1	2	3	4	5	6	7
7. Frapper avec un objet (ceinture, brosse, bâton, etc.)	0	1	2	3	4	5	6	7	0	1	2	3	4	5	6	7
8. Donner un coup de poing ou donner un coup de pied	0	1	2	3	4	5	6	7	0	1	2	3	4	5	6	7

9.	Gifler	0	1	2	3	4	5	6	7	0	1	2	3	4	5	6	7
10.	Utiliser ou menacer d'utiliser une arme ou un couteau	0	1	2	3	4	5	6	7	0	1	2	3	4	5	6	7
11.	A essayé de toucher vos parties sexuelles, ou de vous obliger à faire des attouchements sur ses parties sexuelles alors que vous ne le vouliez pas	0	1	2	3	4	5	6	7	0	1	2	3	4	5	6	7
12.	A eu ou essayé d'avoir une relation sexuelle (orale, anale ou vaginale) contre votre gré, ou a utilisé du chantage ou des menaces pour avoir du sexe	0	1	2	3	4	5	6	7	0	1	2	3	4	5	6	7
13.	A eu ou a essayé d'avoir une relation sexuelle (orale, anale ou vaginale) contre votre gré en utilisant la force ou a utilisé la drogue ou l'alcool pour vous forcer à un contact sexuel (attouchements ou relations sexuelles)	0	1	2	3	4	5	6	7	0	1	2	3	4	5	6	7

Veillez indiquer, en **encerclant** votre réponse, si les énoncés qui suivent correspondent aux comportements de votre partenaire ou à vos comportements.

0 = **NON**, ceci n'est jamais arrivé

OUI 1 à 7 :

1 = 1 fois dans la dernière année

4 = 6 à 10 fois dans la dernière année

2 = 2 fois dans la dernière année

5 = 11 à 20 fois au cours de la dernière année

3 = 3 à 5 fois dans la dernière année

6 = + de 20 fois au cours de la dernière année

7 = c'est déjà arrivé, mais pas au cours de la dernière année

	VOTRE PARTENAIRE envers vous	VOUS envers votre partenaire
18. Être jaloux(se) ou possessif(ve)	0 1 2 3 4 5 6 7	0 1 2 3 4 5 6 7
19. Blesse ou menace un de vos proches	0 1 2 3 4 5 6 7	0 1 2 3 4 5 6 7
20. Exige de savoir avec qui et où vous êtes à tout moment	0 1 2 3 4 5 6 7	0 1 2 3 4 5 6 7
21. Endommage ou détruit vos biens ou votre propriété	0 1 2 3 4 5 6 7	0 1 2 3 4 5 6 7
22. Empêche de connaître le revenu familial, ou d'y avoir accès	0 1 2 3 4 5 6 7	0 1 2 3 4 5 6 7
23. Fait sentir inadéquate	0 1 2 3 4 5 6 7	0 1 2 3 4 5 6 7
24. Tente de provoquer des disputes	0 1 2 3 4 5 6 7	0 1 2 3 4 5 6 7
25. Vous effraie	0 1 2 3 4 5 6 7	0 1 2 3 4 5 6 7

SECTION 5. UTILISATION DES TECHNOLOGIES EN CONTEXTE DE RELATION INTIME

Même si les membres d'un couple s'entendent bien, il peut parfois y avoir des désaccords ou des moments où ils se disputent ou se mettent en colère. Dans ces situations, certains couples utilisent les technologies pour s'exprimer, par exemple les médias sociaux (ex. Facebook, Twitter, Instagram, blog) ou par téléphone cellulaire (ex. Message texte). Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence les situations suivantes sont-elles arrivées **avec votre partenaire**.

Si tu es célibataire en ce moment, réponds en pensant à ta dernière relation amoureuse (à ton ex le/la plus récent/e).

	N'est jamais arrivé	1 fois	2 fois	3 à 5 fois	6 à 10 fois	11 à 20 fois	Plus de 20 fois	C'est déjà arrivé, mais pas dans les 12 derniers mois
a. J'ai utilisé de l'information publiée sur les médias sociaux pour rabaisser ou insulter mon/ma partenaire.	0	1	2	3	4	5	6	7
aa. Mon/ma partenaire a utilisé de l'information publiée sur les médias sociaux pour me rabaisser ou m'insulter.	0	1	2	3	4	5	6	7
b. J'ai consulté le compte courriel de mon/ma partenaire pour savoir avec qui il ou elle parle ou échange des courriels sans sa permission.	0	1	2	3	4	5	6	7
bb. Mon/ma partenaire a consulté mon compte courriel pour savoir avec qui je parle ou échange des courriels sans ma permission.	0	1	2	3	4	5	6	7
c. J'ai demandé à mon/ma partenaire de l'information sur sa sexualité en ligne quand	0	1	2	3	4	5	6	7

mon partenaire ne voulait pas en parler.

cc. Mon/ma partenaire m'a demandé de l'information sur ma sexualité en ligne quand je ne voulais pas en parler.	0	1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---

d. J'ai partagé de l'information privée ou embarrassante à propos de mon/ma partenaire par message texte ou sur les médias sociaux sans sa permission.	0	1	2	3	4	5	6	7
--	---	---	---	---	---	---	---	---

dd. Mon/ma partenaire a partagé de l'information privée ou embarrassante à mon propos par message texte ou sur les médias sociaux sans ma permission.	0	1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---

e. Je surveille les déplacements de mon/ma partenaire en utilisant les médias sociaux.	0	1	2	3	4	5	6	7
--	---	---	---	---	---	---	---	---

ee. Mon/ma partenaire a surveillé mes déplacements en utilisant les médias sociaux.	0	1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---

f. J'ai consulté le téléphone de mon/ma partenaire pour savoir avec qui il ou elle parlait ou envoyait des messages textes sans sa permission.	0	1	2	3	4	5	6	7
--	---	---	---	---	---	---	---	---

ff. Mon/ma partenaire a consulté mon téléphone pour savoir avec qui je parlais ou envoyait des messages textes sans ma permission.	0	1	2	3	4	5	6	7
--	---	---	---	---	---	---	---	---

g. J'ai publié un message ou une photo à connotation sexuelle sur le profil en ligne de mon/ma partenaire alors qu'il ou qu'elle ne voulait pas.	0	1	2	3	4	5	6	7
--	---	---	---	---	---	---	---	---

gg. Mon/ma partenaire a publié un message ou une photo à connotation sexuelle sur mon profil en ligne alors que je ne voulais pas.	0	1	2	3	4	5	6	7
--	---	---	---	---	---	---	---	---

h. J'ai forcé mon/ma partenaire à m'envoyer des photos à connotation sexuelle ou nues de lui ou elle.	0	1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---

hh. Mon/ma partenaire m'a forcé à lui envoyer des photos à connotation sexuelle ou nues de moi-même.

0 1 2 3 4 5 6 7

i. J'ai vérifié ou surveillé l'activité sur Internet de mon/ma partenaire sans sa permission.

0 1 2 3 4 5 6 7

ii. Mon/ma partenaire a vérifié ou surveillé mon activité sur Internet sans ma permission.

0 1 2 3 4 5 6 7

j. J'ai harcelé ou envoyé des messages menaçants à mon/ma partenaire par message texte ou par des médias sociaux.

0 1 2 3 4 5 6 7

jj. Mon/ma partenaire m'a harcelé ou m'a envoyé des messages menaçants par message texte ou par des médias sociaux.

0 1 2 3 4 5 6 7

k. J'ai écrit ou publié du contenu dans les médias sociaux en sachant que ça pouvait faire de la peine à mon/ma partenaire.

0 1 2 3 4 5 6 7

kk. Mon/ma partenaire a écrit ou publié du contenu dans les médias sociaux en sachant que ça pouvait me faire de la peine.

0 1 2 3 4 5 6 7

l. J'ai utilisé le compte de média sociaux de mon/ma partenaire pour voir ses activités sans sa permission.

0 1 2 3 4 5 6 7

ll. Mon/ma partenaire a utilisé mon compte de média sociaux pour voir mes activités sans ma permission.

0 1 2 3 4 5 6 7

m. J'ai envoyé à plusieurs reprises des messages en ligne ou par message texte demandant la localisation de mon/ma partenaire ou ses activités.

0 1 2 3 4 5 6 7

mm. Mon/ma partenaire a envoyé à plusieurs reprises des messages en ligne ou par message texte demandant ma localisation ou mes activités.

0 1 2 3 4 5 6 7

n. J'ai utilisé des technologies GPS pour localiser mon/ma partenaire sans sa permission.	0	1	2	3	4	5	6	7
nn. Mon/ma partenaire a utilisé des technologies GPS pour me localiser sans ma permission.	0	1	2	3	4	5	6	7
o. J'ai pris de l'information ou des images du téléphone, du courriel ou des médias sociaux de mon/ma partenaire, sans sa permission.	0	1	2	3	4	5	6	7
oo. Mon/ma partenaire a pris de l'information ou des images de mon téléphone, de mon courriel ou de mes médias sociaux, sans ma permission.	0	1	2	3	4	5	6	7
p. J'ai essayé de convaincre mon/ma partenaire à parler de sexe en ligne pendant qu'il ne voulait pas.	0	1	2	3	4	5	6	7
pp. Mon/ma partenaire a essayé de me convaincre de parler de sexe en ligne pendant que je ne voulais pas.	0	1	2	3	4	5	6	7
q. J'ai fait exprès d'ignorer les appels ou les messages textes de mon/ma partenaire pour lui faire de la peine.	0	1	2	3	4	5	6	7
qq. Mon/ma partenaire a fait exprès d'ignorer mes appels ou mes messages textes pour me faire de la peine.	0	1	2	3	4	5	6	7

SECTION 6. LE BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE

Lisez attentivement chaque phrase et encerclez le chiffre qui décrit le mieux votre état suite à l'épisode de plus difficile de cyberviolence.

	0	1	2	3
	Jamais	Parfois	Assez souvent	Très souvent

1.	Je me suis sentie désespérée en pensant à l'avenir.	0	1	2	3
2.	Je me suis sentie seule.	0	1	2	3
3.	J'ai eu des trous de mémoire.	0	1	2	3
4.	Je me suis sentie découragée ou j'ai eu les « bleus ».	0	1	2	3
5.	Je me suis sentie tendue ou sous pression.	0	1	2	3
6.	Je me suis laissée emporter contre quelqu'un ou quelque chose.	0	1	2	3
7.	Je me suis sentie ennuyée ou peu intéressée par les choses.	0	1	2	3
8.	J'ai ressenti des peurs ou des craintes.	0	1	2	3
9.	J'ai eu de la difficulté à me souvenir des choses.	0	1	2	3
10.	J'ai pleuré facilement ou je me suis sentie sur le point de pleurer.	0	1	2	3
11.	Je me suis sentie agitée ou nerveuse intérieurement.	0	1	2	3
12.	Je me suis sentie négative envers les autres.	0	1	2	3
13.	Je me suis sentie facilement contrariée ou irritée.	0	1	2	3
14.	Je me suis fâchée pour des choses sans importance.	0	1	2	3
15.	J'ai eu de la difficulté à dormir.	0	1	2	3
16.	J'ai eu une perte d'appétit.	0	1	2	3
17.	J'ai ressenti du stress ou de l'anxiété au moment de consulter mes réseaux sociaux ou mon téléphone	0	1	2	3
18.	Je me suis sentie aimée	0	1	2	3
19.	Je me suis sentie désirée	0	1	2	3

20.	J'ai trouvé cela amusant	0	1	2	3
21.	Je n'ai rien ressenti	0	1	2	3
22.	J'ai fait des cauchemars ou pensé à cette expérience alors que je ne voulais pas.	0	1	2	3
23.	Je me suis efforcée à ne pas y penser ou je me suis donnée du mal pour éviter des situations qui me rappelaient cette expérience.	0	1	2	3
24.	J'ai été constamment sur mes gardes, vigilante, ou facilement surprise.	0	1	2	3
25.	Je me suis sentie engourdie ou détachée de mes émotions, des autres, des activités ou de mon environnement.	0	1	2	3
26.	Ces symptômes sont-ils en lien avec une expérience vécue de cyberviolence exercée par un partenaire intime ou ancien partenaire	0	1	2	3

SECTION 7. STRATÉGIES

Lors épisodes de cyberviolence, quelle stratégie avez-vous ou pas employée pour tenter de mettre fin aux épisodes de cyberviolence exercée par un (ex)partenaire intime ?

	Stratégie utilisée ?		À quel point cette stratégie a mis fin aux épisodes de cyberviolence ?			
	Oui	Non	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours
J'ai bloqué mon partenaire ou ancien partenaire des réseaux sociaux						
J'ai supprimé mon partenaire ou ancien partenaire sur les réseaux sociaux						
J'ai cessé de partager ma localisation						
J'ai enregistré un nouvel appareil mobile (pour contrer la géolocalisation)						
J'ai créé une nouvelle adresse courriel et de nouveaux comptes sur les réseaux sociaux à l'aide de pseudonymes						
J'ai cessé de répondre aux messages						

J'ai ajusté les paramètres de sécurité de mes réseaux sociaux						
J'ai signalé mon partenaire ou ancien partenaire aux responsables de l'application						
J'ai signalé mon partenaire ou ancien partenaire aux autorités (policiers, juge)						
J'ai déménagé						
Je n'ai rien fait						
Autre → précisez						

Est-ce que vous croyez que les personnes suivantes seraient en mesure de vous **écouter**, vous **encourager** et vous **aider** si vous aviez besoin d'aide concernant l'/les épisodes de **cyberviolence exercé par un partenaire intime ou ancien partenaire**?

	1 Je n'en ai pas	2 Pas du tout	3 Un peu	4 Beaucoup
1. Un de vos parents (père et/ou mère)				1 2 3 4
2. Un frère ou une sœur				1 2 3 4
3. Un(e) ami(e)				1 2 3 4
4. Une personne significative à vos yeux				1 2 3 4
5. Votre partenaire intime				1 2 3 4
6. Un(e) professionnel(le) de la santé (ex. psychologue, sexologue, travailleur(se) social(e), intervenant(e), médecin)				1 2 3 4
7. Un(e) professionnel(le) du milieu judiciaire (ex. policier(ère), avocat(e))				1 2 3 4
8. Un collègue de travail ou de l'école				1 2 3 4

Voici différentes façons de réagir face à une situation difficile. Lisez chacun des énoncés et indiquez à quelle **fréquence** vous avez utilisé chacune des stratégies mentionnées lors l'épisode le plus difficile de **cyberviolence exercée par un partenaire intime ou ancien partenaire** ?

1	2	3	4	5
Jamais	Presque jamais	Quelques fois	La plupart du temps	Toujours

Lorsque j'ai vécu une situation difficile...

1. J'ai demandé conseil ou de l'aide à un(e) ami(e).	1	2	3	4	5
2. J'ai demandé conseil ou de l'aide à un membre de ma famille.	1	2	3	4	5
3. J'ai demandé conseil ou de l'aide à mon/ma conjoint(e).	1	2	3	4	5
4. J'ai demandé à une personne qui a déjà vécu ce problème ce qu'il/elle ferait.	1	2	3	4	5
5. Je n'ai pas demandé d'aide.	1	2	3	4	5
6. J'ai consulté un(e) professionnel(le) de la santé (ex. psychologue, sexologue, travailleur(se) social(e), intervenant(e), médecin).	1	2	3	4	5
7. J'ai consulté un(e) professionnel(le) du milieu juridique (ex. policier(ère), avocat(e))	1	2	3	4	5
8. J'ai demandé conseil ou de l'aide à un(e) collègue de travail ou d'école	1	2	3	4	5
9. J'ai consulté un site Internet sur les stratégies à mettre en place pour cesser les épisodes de cyberviolence	1	2	3	4	5

Pour ceux/celles ayant répondu avoir utilisé des sources de soutien, **ont-elles été aidantes?**

1	2	3	4
Ne s'applique pas	Peu aidante	Aidante	Très aidante
1. Mon ami(e) a été...			1 2 3 4
2. Le membre de ma famille a été...			1 2 3 4
3. Mon/ma conjoint(e) a été...			1 2 3 4
4. La personne ayant déjà vécu ce problème a été...			1 2 3 4

5. Le/la professionnel(le) de la santé a été... 1 2 3 4

6. Le/la professionnel(le) du milieu juridique a été... 1 2 3 4

7. Mon collègue ou camarade de classe a été... 1 2 3 4

1. Considérez-vous avoir besoin d'outils pour en savoir davantage sur la cyberviolence dans les relations intimes (ex : vidéo, fiches d'information) ?

Pas du tout Un peu Moyennement Beaucoup

2. Pour chacun des thèmes suivants, indiquez à quel point vous aimeriez obtenir de l'information pour vous aider à aborder avec vos adolescent.es des questions liées à la vie amoureuse et sexuelle.

À quel point aimeriez-vous obtenir de l'information concernant ces thèmes ?	Pas du tout	Un peu	Moyennement	Beaucoup
1. Les manifestations de la cyberviolence en contexte intime ou de séparation	1	2	3	4
2. Les moyens pour mettre un terme à la cyberviolence	1	2	3	4
4. L'utilisation sécuritaire des technologies	1	2	3	4
3. Rôle des témoins de cyberviolence	1	2	3	4
4. Les recours disponibles (dénonciation, plainte à la police)	1	2	3	4
5. Autre :	1	2	3	4

3. Connaissez-vous des outils pour les femmes qui ont vécu de la cyberviolence par un partenaire intime? (ex. : des dépliants, des sites Web, des livres, des vidéos, etc.) ?

Oui Non

3.1 (Si oui), lesquels ? _____

3.2 (Si oui), quels sont les points forts de ces outils ? _____

3.3 (Si oui), quels sont les points faibles de ces outils ? _____

4. À quel point les stratégies suivantes sont susceptibles de répondre à vos besoins ?

	Pas du tout	Un peu	Moyenneme	Beaucoup
1. Dépliant papier	1	2	3	4
2. Campagne sur les réseaux sociaux	1	2	3	4
3. Site web	1	2	3	4
4. Conférences animées par des expert.es dans le domaine	1	2	3	4
5. Échanges/Discussions avec d'autres femmes qui ont vécu de la cyberviolence	1	2	3	4
6. Capsules vidéo sur le web	1	2	3	4
7. Ligne d'écoute et de référence téléphonique	1	2	3	4
8. Clavardage en ligne	1	2	3	4
9. Livres ou guides	1	2	3	4

5. À quel point les activités suivantes vous intéressent ?

	Pas du tout	Un peu	Moyenneme	Beaucoup
1. Témoignages d'autres femmes ayant vécu de la cyberviolence	1	2	3	4
2. Conseils de la part d'intervenant.es ou d'expert.es	1	2	3	4
3. Quiz	1	2	3	4
4. Échange avec d'autres femmes vivant de la cyberviolence	1	2	3	4

Si vous éprouvez des difficultés, parlez-en à une personne en qui vous avez confiance ou encore à l'agente de recherche qui pourra vous référer à une ressource appropriée. De plus, n'hésitez pas à consulter la liste de ressources que nous vous remettrons pour obtenir de l'aide. En tout temps, nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions et vous fournir de plus amples informations.

MERCI DE VOTRE PRÉCIEUSE PARTICIPATION!

Annexe 2 – Composition des échelles de mesure

Expériences de cyberviolences vécues : The Cyber Aggression in Relationships Scale

1. Mon/ma partenaire a utilisé de l'information publiée sur les médias sociaux pour me rabaisser ou m'insulter.
2. Mon/ma partenaire a consulté mon compte courriel pour savoir avec qui je parle ou échange des courriels sans ma permission.
3. Mon/ma partenaire m'a demandé de l'information sur ma sexualité en ligne quand je ne voulais pas en parler.
4. Mon/ma partenaire a partagé de l'information privée ou embarrassante à mon propos par message texte ou sur les médias sociaux sans ma permission.
5. Mon/ma partenaire a surveillé mes déplacements en utilisant les médias sociaux
6. Mon/ma partenaire a consulté mon téléphone pour savoir avec qui je parlais ou envoyait des messages textes sans ma permission
7. Mon/ma partenaire a publié un message ou une photo à connotation sexuelle sur mon profil en ligne alors que je ne voulais pas.
8. Mon/ma partenaire m'a forcé à lui envoyer des photos à connotation sexuelle ou nues de moi-même.
9. Mon/ma partenaire a vérifié ou surveillé mon activité sur Internet sans ma permission.
10. Mon/ma partenaire m'a harcelé ou m'a envoyé des messages menaçants par message texte ou par des médias sociaux.
11. Mon/ma partenaire a écrit ou publié du contenu dans les médias sociaux en sachant que ça pouvait me faire de la peine.
12. Mon/ma partenaire a utilisé mon compte de média sociaux pour voir mes activités sans ma permission.
13. Mon/ma partenaire a envoyé à plusieurs reprises des messages en ligne ou des messages textes demandant ma localisation ou mes activités.
14. Mon/ma partenaire a utilisé des technologies GPS pour me localiser sans ma permission.
15. Mon/ma partenaire a pris de l'information ou des images de mon téléphone, de mon courriel ou de mes médias sociaux, sans ma permission.

16. Mon/ma partenaire a essayé de me convaincre de parler de sexe en ligne pendant que je ne voulais pas.
17. Mon/ma partenaire a fait exprès d'ignorer mes appels ou mes messages textes pour me faire de la peine.

Expériences de violences conjugales : Conflict Tactics Scales

1. Insulter, sacrer, hurler, crier.
2. Traiter de noms (laid(e), imbécile, irresponsable) ou détruire quelque chose appartenant à l'autre.
3. Menacer de frapper ou de lancer un objet.
4. Tenter de limiter les sorties ou contacts avec les amis.es ou membres de la famille (empêcher, interdire ou ne pas laisser choisir les sorties).
5. Secouer, brasser, pousser, bousculer.
6. Lancer un objet pouvant blesser.
7. Frapper avec un objet (ceinture, brosse, bâton, etc.)
8. Donner un coup de poing ou donner un coup de pied.
9. Gifler
10. Utiliser ou menacer d'utiliser une arme ou un couteau.
11. A essayé de toucher vos parties sexuelles ou de vous obliger à faire des attouchements sur ses parties sexuelles alors que vous ne le vouliez pas.
12. A eu ou essayé d'avoir une relation sexuelle (orale, anale ou vaginale) contre votre gré ou a utilisé du chantage ou des menaces pour avoir une relation sexuelle.
13. A eu ou a essayé d'avoir une relation sexuelle (orale, anale ou vaginale) contre votre gré en utilisant la force ou a utilisé la drogue ou l'alcool pour vous forcer à un contact sexuel (attouchements ou relations sexuelles).

Expériences de violences conjugales : Intimate Teorrism Scale

1. Être jaloux(se) ou possessif(ve)
2. Blesse ou menace un de vos proches
3. Exige de savoir avec qui et où vous êtes à tout moment
4. Endommagement ou détruit vos biens ou votre propriété

5. Empêche de connaître le revenu familial, ou d'y avoir accès.
6. Fait sentir inadéquate.
7. Tente de provoquer des disputes.
8. Vous effraie

Détresse psychologique perçue : Psychiatric Symptom Index

1. Je me suis sentie désespérée en pensant à l'avenir.
2. Je me suis sentie seule.
3. J'ai eu des trous de mémoire.
4. Je me suis sentie découragée ou j'ai eu les « bleus ».
5. Je me suis sentie tendue ou sous pression.
6. Je me suis laissée emporter contre quelqu'un ou quelque chose.
7. Je me suis sentie ennuyée ou peu intéressée par les choses.
8. J'ai ressenti des peurs ou des craintes.
9. J'ai eu de la difficulté à me souvenir des choses
10. J'ai pleuré facilement ou je me suis sentie sur le point de pleurer.
11. Je me suis sentie agitée ou nerveuse intérieurement.
12. Je me suis sentie négative envers les autres.
13. Je me suis sentie facilement contrariée ou irritée
14. Je me suis fâchée pour des choses sans importance.

Les stratégies d'adaptation : échelle issue de la littérature

1. J'ai bloqué mon partenaire ou ancien partenaire des réseaux sociaux.
2. J'ai supprimé mon partenaire ou ancien partenaire des réseaux sociaux.
3. J'ai cessé de partager ma localisation.
4. J'ai enregistré un nouvel appareil mobile (pour contrer la géolocalisation).
5. J'ai créé un nouvelle adresse courriel et de nouveaux comptes sur les réseaux sociaux à l'aide de pseudonyme.
6. J'ai cessé de répondre aux messages.
7. J'ai ajusté les paramètres de sécurité de mes réseaux sociaux.
8. J'ai signalé mon partenaire ou ancien partenaire aux responsables de l'application.

9. J'ai signalé mon partenaire ou ancien partenaire aux autorités (policiers, juges, etc.)
10. J'ai déménagé.
11. Je n'ai rien fait.
12. Autres.

Recherche d'aide : Self-Report Coping Scale

1. J'ai demandé conseil ou de l'aide à un(e) ami(e).
2. J'ai demandé conseil ou de l'aide à un membre de ma famille.
3. J'ai demandé conseil ou de l'aide à mon/ma conjoint(e).
4. J'ai demandé à une personne qui a déjà vécu ce problème ce qu'il/elle ferait.
5. Je n'ai pas demandé d'aide.
6. J'ai consulté un(e) professionnel(le) de la santé (ex. psychologue, sexologue, travailleur(se) social(e), intervenante(e), médecin).
7. J'ai consulté un(e) professionnel(le) du milieu juridique (ex. policier(ère), avocat(e)).
8. J'ai demandé conseil ou de l'aide à un(e) collègue de travail ou d'école.
9. J'ai consulté un site Internet sur les stratégies à mettre en place pour cesser les épisodes de cyberviolence.

Annexe 3 – Formulaire d’informations et de consentement



FORMULAIRE D’INFORMATION ET DE CONSENTEMENT



« Cyberviolences exercées par un partenaire intime ou un ex-partenaire : campagne de sensibilisation à l’endroit des jeunes femmes vulnérables »

MYLÈNE FERNET, Ph.D.

Département de sexologie

Université du Québec à Montréal

MARTINE HÉBERT, Ph.D.

Département de sexologie

Université du Québec à Montréal

MARIE-MARTHE COUSINEAU, Ph.D.

Département de criminologie

Université de Montréal

Ce projet est financé par le secrétariat à la condition féminine du Québec et l’Équipe Violence et Sexualité (ÉVISSA)

Description du projet

Considérant la prévalence des cyberviolences des femmes âgées entre 18 et 29 ans (10 à 37% selon la forme), de leurs effets délétères sur la santé (Lindsay et al., 2016) et des difficultés qu’elles éprouvent à définir et à reconnaître ces violences (Brown & Hegarty, 2018; Fernet, et al., soumis), il devient urgent d’élaborer des activités de sensibilisation.

Si vous êtes une femme âgée entre 18 et 29 ans qui habite la région du Grand Montréal et que vous considérez avoir déjà vécu de la cyberviolence de la part d'un partenaire intime ou d'un ex-partenaire intime, votre participation est sollicitée.

En quoi consiste votre participation à l'étude?

Si vous acceptez de participer à cette étude, nous vous invitons à répondre à un questionnaire portant sur vos relations amoureuses et sexuelles et vos expériences de cyberviolence par un (ex)-partenaire intime. La durée prévue pour compléter le questionnaire est d'environ 45 minutes. Une liste de ressources d'aide psychosociale est mise à votre disposition à la fin du présent formulaire et à la fin du questionnaire en cas de besoin.

Avantages et bénéfices

En participant à cette étude, vous aurez la possibilité de réfléchir à votre développement personnel, tout en ayant l'occasion de faire le point sur votre adaptation face aux différents événements que vous avez vécus ou vivez présentement. Réfléchir sur les relations amoureuses et la sexualité peut vous permettre par la suite de mieux préciser vos besoins et désirs amoureux et sexuels. Le partage d'expériences a régulièrement des effets bénéfiques, même lorsqu'il s'agit d'expériences difficiles comme celles de cyberviolence. Les résultats de cette étude, serviront à l'élaboration de messages de prévention efficaces et de promotion des relations harmonieuses et égalitaires destinés aux jeunes femmes vivant des relations amoureuses. Ils permettront la prévention de la cyberviolence exercée par un partenaire intime.

Inconvénients et risques

Un désavantage potentiel serait que votre participation vous rappelle des épisodes désagréables de votre vie personnelle, amoureuse ou sexuelle. Si vous en ressentez le besoin de parler d'une expérience difficile suite à votre participation à l'étude, utilisez la liste de ressources d'aide psychosociale mise à votre disposition.

Modalités prévues en matière de confidentialité

Toutes les informations recueillies au cours de l'étude demeureront confidentielles. Vos réponses seront transmises anonymement à une base de données. Rien ne permettra de vous identifier et aucune information ne sera recueillie à votre insu. Un code préservant votre identité vous sera attribué. Ni l'adresse IP, ni l'adresse de courriel ne sera incluse dans les données et aucun fichier témoin (cookie) ne sera inscrit sur votre appareil. Les données seront conservées sur le serveur de l'UQAM et sous mot de passe sur les ordinateurs du laboratoire de recherche de la chercheuse principale. Les résultats ne vous seront pas communiqués directement. Les résultats de cette étude serviront à des fins de publications scientifiques, seront présentés dans des colloques pour les intervenants-es et des congrès scientifiques sans qu'aucune information ne permette jamais de vous identifier. Les données étant traitées collectivement, sous forme de moyenne de groupe, il sera impossible d'identifier quiconque y ayant participé.

Liberté de participation et retrait de l'étude

La participation à cette étude est tout à fait volontaire. Vous êtes donc libre d'accepter ou de refuser d'y participer. Si vous choisissez d'y participer, vous pourrez en tout temps modifier votre décision et de vous retirer de l'étude sans préjudice d'aucune sorte. En signant ce formulaire de consentement, vous ne renoncez à aucun de vos droits prévus par la loi.

Personnes-ressources

Si tu as des questions concernant ce projet de recherche, n'hésite pas à nous contacter. Tu peux nous rejoindre aux numéros suivants :

Chercheuses :

MYLÈNE FERNET, Ph.D.

Professeure titulaire, Département de sexologie
Université du Québec à Montréal

fernet.mylene@ugam.ca

MARTINE HÉBERT, Ph.D.

Professeure titulaire, Département de sexologie
Université du Québec à Montréal

hebert.m@ugam.ca

(514) 987-3000 poste 2201

(514) 987-3000 poste 5697

MARIE-MARTHE COUSINEAU, Ph.D

Professeure titulaire, Département de criminologie

Université de Montréal

mm.cousineau@umontreal.ca

514-343-7322

Le présent projet a reçu l'approbation du comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQÀM (CIER). Si tu as des questions au sujet de tes droits à titre de participante, tu peux faire valoir ton cas auprès du secrétariat du CIÉR, 514-987-3000, poste 7753, ou encore par courriel à l'adresse suivante : cierh@uqam.ca